


Les dossiers de l'histoire

France 10F Belgique 100FB USA-Canada 3\$ Suisse 7FS

N° 4

Juillet, Août, Septembre 1976

REGIONALISME ET FRANCOPHONIE



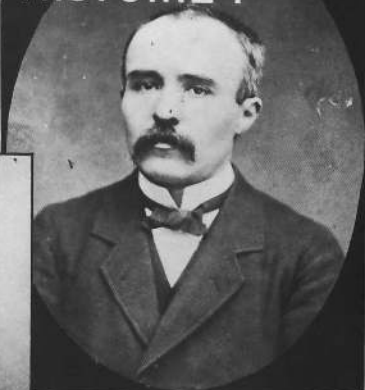
OCCITANIE
ALSACE
JURA SUISSE
BRETAGNE
WALLONIE

HISTOIRE POUR TOUS



VOUS VOULEZ DU ROMAN ?
LISEZ L'HISTOIRE !

(Guizot)



Spécimen gratuit - Bon de commande à envoyer
aux **Éditions Rouff**
36, rue du Vieux Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

Je désire recevoir un numéro specimen gra-
tuit d'**Histoire pour tous**

Nom

Adresse



Les dossiers de l'histoire

Numéro 4

Juillet - Août - Septembre 1976

Revue trimestrielle

VENTE - COURRIER - ABONNEMENTS
213 bis, bd Saint-Germain - 75007 Paris
Téléphone : 548.77.97

Directeur de la publication : Bernard ISELIN
Directeur de la rédaction : Thierry BORDAS
Directeur administratif : Maurice MAITROT
Directeur technique : Gérard MILLION

Abonnements :

4 numéros : 34 F (29 F) *

6 numéros : 49 F (41 F) *

* (Tarifs spéciaux pour
organisations d'étudiants)

Étranger :

4 numéros : 43 F

6 numéros : 58 F

C.C.P. n° 21 053 89 Paris

COMITE DE REDACTION

Serge Barstein, agrégé de l'Université,
maître assistant à l'Université de Paris X ;
Abel Clarté, de l'Académie d'Histoire ;
Louis Comby, docteur en Histoire contem-
poraine ; Charles Commeaux, docteur en
Histoire, de l'Université de Lyon ; René
Esaich, avocat à la Cour ; Jean Guiffan,
agrégé de l'Université ; Dominique Jamet ;
Jean-Claude Laburthe, docteur en méde-
cine ; Pierre Milza, agrégé de l'Université,
maître assistant à l'Institut d'Études Poli-
tiques ; Jacques Soppelsa, professeur à la
Sorbonne (Paris I)

PRÉCÉDEMMENT PARUS :

N 1 : LES ORIGINES DU
SOCIALISME

N 2 : LIBAN
ISRAËL
CHYPRE

N 3 : LA CORSE
HISTOIRE DU
PÉTROLE

PROCHAINS NUMÉROS :

• ÉLECTIONS
AMÉRICAINES
• LE SOCIALISME
(2ème partie)

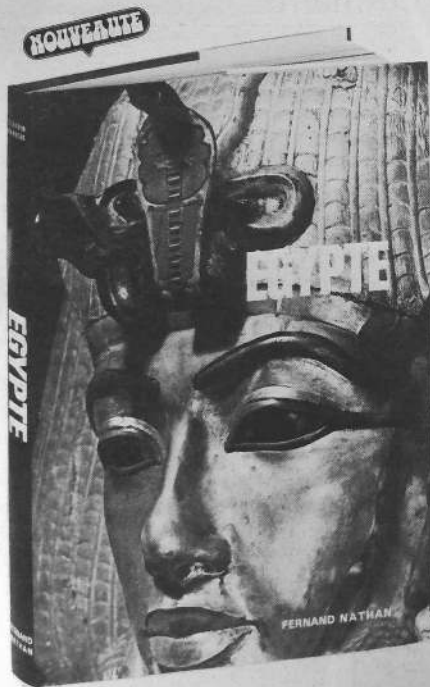
Les dossiers de l'histoire
sont publiés par

Les Éditions de l'Université et de
l'Enseignement Moderne S.A.,
6, rue Montalivet, 75008 Paris

Imprimé par
Y. GRAPHIC
90, rue de la Roquette, 75011 Paris
Tél. : 357.81.48

N° 57055 du registre de la
Commission Paritaire

collection
merveilles du monde
L'EGYPTE



Un magnifique ouvrage retraçant l'histoire de l'Egypte Ancienne à travers les monuments d'architecture qui témoignent de la capacité créatrice de l'esprit humain.

Le texte conte l'histoire de chaque monument dont l'étude ne se borne pas à ses seules données techniques et esthétiques, mais s'attache surtout à l'explication des éléments historiques, politiques, religieux, économiques et militaires qui l'on déterminé.

Un choix de documents photographiques, tout en couleurs d'une exceptionnelle qualité, offre au lecteur une vision parfaite de la civilisation de l'Ancienne Egypte.

Prix de lancement 98,00 F

Déjà parus

**MAYA
JAPON**

chaque volume
25 x 33 cm, relié toile
sous jaquette couleur
pelliculée 110 F

à paraître prochainement

KHMER

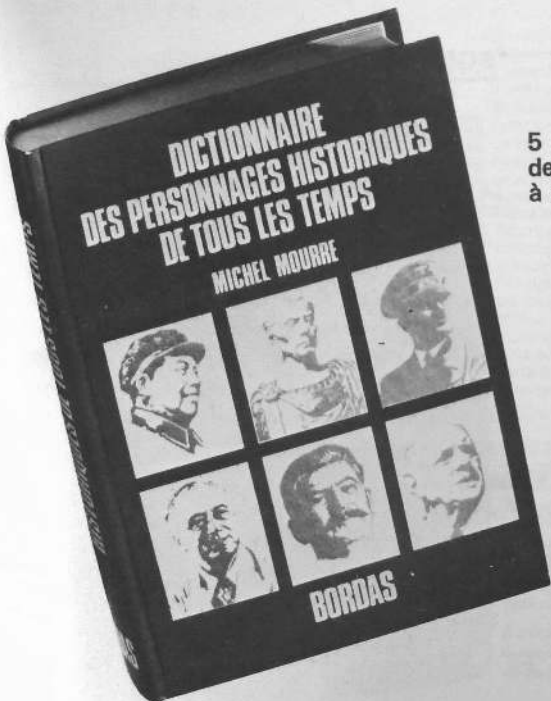
FERNAND NATHAN ÉDITEUR
EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

sommaire

Le Régionalisme :	
une chance pour l'Europe de demain	5
. Les communautés ethniques face à l'état national	6
. Le réveil de l'Occitanie	22
. Les problèmes de l'Alsace d'aujourd'hui	64
. Bretagne : un trop long sous-développement	82
. Suisse : le 23ème canton sera jurassien	100
. La Wallonie à la recherche de son équilibre	110
. Une région... en voie de sous-développement	120
. A propos des langues régionales	132
Rubriques	
. A la page	136
. Mots croisés	137
. Courrier des lecteurs	
. A propos de la Corse...	142
. Solution des mots croisés	144

Couverture : Jean-Marc Faday. Iconographie : Agence Kayatona. Documentation des auteurs. Maisons de l'Alsace, de Bretagne, de l'Aude, de l'Hérault, du Roussillon, du Rouergue. Offices belge et suisse du Tourisme. La Tribune de Genève.

ce merveilleux dictionnaire vous apporte tous les renseignements utiles à la lecture des textes historiques. il vous épargnera des heures de recherche



5 000 définitions de l'Antiquité à nos jours

Bordas

Commandez dès maintenant le **dictionnaire des personnages historiques**

au prix exceptionnel de **49 F**

en adressant le bon ci-contre aux
Éditions **BORDAS**
37, rue Boucard, 75014 Paris

NOM _____
 Prénom _____
 Rue _____
 CODE POSTAL _____
 VILLE _____
 Règlement joint : CCP CB Mandat

LE REGIONALISME : UNE CHANCE POUR L'EUROPE DE DEMAIN



Costumes alsaciens

LES COMMUNAUTÉS FACE A

ETHNIQUES L' ETAT NATIONAL

par Paul SÉRANT

Régionalisme, ethnisme, fédéralisme, autonomisme, séparatisme... Autant de mots qui, depuis quelques années, reviennent de plus en plus fréquemment dans les débats politiques, dans les journaux, à la radio et à la télé. Mais, comme il arrive souvent, ce qui est clair pour les «milieux bien informés» (et encore !) l'est moins pour un public plus étendu. Peut-être n'est-il pas inutile de faire le point sur la question - particulièrement en ce qui concerne la France.

Le régionalisme étant surtout actif dans les minorités ethniques, il faut d'abord comprendre ce qu'est une ethnie. L'éminent spécialiste en la matière qu'est Guy Héraud nous dit qu'il s'agit d'«une collectivité présentant certains caractères distinctifs communs de langue, de culture et de civilisation». L'ethnie ne se définit donc pas par des éléments biologiques. Ces éléments ont leur importance, mais d'autres comptent autant, ou davantage, dans la physionomie générale d'une communauté ethnique. Il y a le sang, mais aussi le sol, il y a la géographie et le climat, il y a la langue ; il y a enfin la culture et la civilisation, avec un ensemble de traditions procédant de données spirituelles, influencées de façon plus ou moins prononcée par l'évolution historique.

La communauté ethnique ne se confond pas nécessairement avec l'Etat national. La nation française, au sens historique du terme, telle que ses institutions et ses frontières la définissent, c'est l'hexagone métropolitain, plus la Corse et les départements et territoires d'outre-mer, vestiges de ce qui fut en d'autres temps l'Empire français, puis la Communauté.



Saint-Malo
Le Pardon
des Terre-neuves

Or, même si nous laissons de côté les départements et territoires métropolitains et à la Corse, nous distinguons en France plusieurs domaines ethniques. D'abord, le domaine d'où notre langue nationale tire ses origines, c'est-à-dire l'ensemble des provinces qui, comme l'Ile-de-France elle-même, n'ont d'autre langue maternelle que la langue française. Ensuite les ethnies minoritaires : Flandre, Bretagne, Pays Basque, Occitanie, Catalogne, Corse, Alsace et Lorraine Mosellane.

Les frontières de l'Etat ne coïncident pas avec les domaines propres des ethnies. Du point de vue des origines ethniques, la Flandre française constitue la partie méridionale des Pays-Bas. La Bretagne est sœur des autres pays celtiques : Pays de Galles, Cornouailles, Ecosse, Ile de Man, Irlande. Les Basques et les Catalans de France habitent le nord de pays dont la plus grande partie est soumise à l'autorité de l'Etat Espagnol. Le vaste domaine occitan débordait légèrement les frontières de l'Etat français (Val d'Aran, Monaco et quelques vallées alpines). La Corse n'est pas sans parenté avec les provinces italiennes les plus proches d'elle. Quant à l'Alsace et la Lorraine mosellane, elles appartiennent à l'ensemble des pays alémaniques.

Inversement, l'Etat français est loin de rassembler la totalité des pays appartenant à l'ethnie française originelle. La communauté francophone de Bruxelles et la Wallonie font partie de l'Etat belge. La Romandie fait partie de la Confédération Helvétique. Le Val d'Aoste est une «région autonome» italienne. Les Iles anglo-normandes jouissent d'un statut particulier au sein du Royaume-Uni. Même phénomène hors d'Europe : cinq millions de Québécois et un million de francophones dispersés à travers le Canada britannique sont inclus dans la Fédération canadienne, et plus d'un million de francophones du Massachusetts ou de la Louisiane sont citoyens des U.S.A., bien que leur appartenance à l'ethnie française originelle soit elle aussi hors de question.

Précisons ici qu'il ne faut pas confondre la notion d'ethnie française et celle de francophonie. Cette dernière englobe

l'ethnie française, alors que l'inverse n'est pas nécessairement vrai. C'est ainsi que tout en gardant souvent le français comme langue officielle, la plupart des anciens pays de l'Empire français - particulièrement en Afrique - appartiennent à des ethnies très diverses et très différentes de l'ethnie française - ce qui n'affaiblit en rien leurs liens d'amitié avec la France. Pour être complet en ce domaine, il faut encore évoquer les cas mixtes : de par le métissage, certains groupes peuvent relever à la fois de plusieurs ethnies, donc de l'ethnie française et d'une autre ethnie (c'est le cas notamment de certains Sénégalais, Réunionnais, Mauriciens, Guadeloupéens, Martiniquais et Haïtiens, et aussi de certains Eurasiens du Sud-Est asiatique).

LA DIVERSITÉ FRANÇAISE CONDAMNÉE

De façon générale, la variété ethnique n'est pas un phénomène particulier à l'Etat français. On la trouve au contraire dans la grande majorité des Etats. Considérons seulement l'Europe occidentale. La Grande-Bretagne englobe l'Angleterre proprement dite, mais aussi l'Ecosse, le Pays de Galles, l'Ile de Man, l'Irlande du Nord et l'Archipel anglo-normand. L'Espagne englobe le Pays Basque, la Catalogne et la Galice. L'Italie rassemble elle aussi des communautés à personnalité distincte, notamment la Sicile et la Sardaigne le Val d'Aoste (d'ethnie française - et le Tyrol du Sud (d'ethnie germanique)). L'Autriche constitue un Etat national indépendant : il y a pourtant une parenté beaucoup plus étroite entre elle et la Bavière qu'entre cette dernière et le Schleswig ; et pourtant Bavière et Schleswig sont deux éléments réunis en un même Etat, la République Fédérale allemande, où la différence entre nord et sud n'est pas sans analogie avec la différence, chez nous, entre «pays d'oïl» et «pays d'oc». Outre les communautés flamande, bruxelloise et wallonne, la Belgique possède des cantons d'ethnie germanique. Et dans ce modèle de «coexistence interethnique» qu'est la

Suisse, on distingue quatre groupes ethniques : germanique, français, italien et rhéto-romanche.

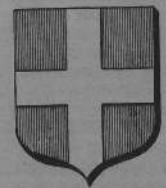
Partout les problèmes ethniques et régionaux sont à l'ordre du jour. Dans tous les Etats, les communautés ethniques prennent une conscience accrue de leurs problèmes spécifiques. Il en va de même pour chaque région, lorsqu'il s'agit des grandes ethnies. Une petite ethnie constitue à elle seule une région : une grande ethnie au contraire, se divise en régions ayant un caractère particulier. Tel est le cas, en France, dans les deux grands domaines ethniques : oïl et oc, où l'on trouve des régions qui, tout en appartenant au même tronc ethnique, n'en ont pas moins chacune une personnalité plus ou moins accusée.

En France, le régionalisme se manifeste surtout dans les minorités ethniques. Au contraire, l'ethnie française est plus active hors de France qu'en France même. Mais il n'y a là rien de surprenant. Les minorités ethniques de France ne représentent ensemble qu'une minorité de la population française globale. Inversement, les pays d'ethnie française hors de France sont en infériorité numérique dans les Etats auxquels ils appartiennent. Wallons et Bruxellois francophones réunis sont maintenant moins nombreux que leurs concitoyens flamands au sein de l'Etat belge. Les Suisses romands ne constituent qu'un cinquième de la population helvétique. L'immense Québec lui-même ne contient qu'un peu moins du tiers de la population canadienne... Il est normal que les groupes régionaux et ethniques se défendent surtout là où ils ont conscience d'être en minorité au sein de l'ensemble étatique auquel ils appartiennent...

Il serait toutefois excessif de penser que la conscience régionale ne peut exister que dans une région ethniquement minoritaire si nous n'assistions en France depuis quelques années à un véritable réveil de la conscience ethnique. Nous assistons aussi plus largement, à un réveil de la conscience régionale dans l'ensemble de l'hexagone. Il n'est pas de région plus nationale que la Lorraine francophone : c'est en faisant appel au sentiment régional que M. Jean Jacques Servan-Schreiber se fit élire à



Ecusson d'Ecosse



Savoie



Québec



Loire. Quand Villon chantera Jeanne d'Arc, il ne l'appellera pas « la bonne Française » mais « la bonne Lorraine ». Et Pierre Gaxotte nous a rappelé dans un de ses livres qu'entre 1552 et 1648, soit pendant près d'un siècle, personne ne put dire exactement si Metz était ville française ou ville d'Empire. Metz était Metz et ses habitants ne s'en plaignaient pas.

Avec le temps, cependant, la monarchie française s'efforça progressivement de limiter les pouvoirs provinciaux au profit de la centralisation. « La France fut faite à coups d'épée », a dit le général de Gaulle. Il faut ajouter qu'après avoir été annexées à la couronne de France, nos provinces furent plus d'une fois soumises à de cruelles répressions. C'est l'une des raisons pour lesquelles, au dix-huitième siècle, nombre de provinciaux s'enthousiasmèrent pour les idées révolutionnaires : ils espèrent que la fin de l'absolutisme leur permettrait de retrouver les libertés amoindries ou détruites.

LES RÉGIONS A L'ECHAFAUD

Mais, après 1789, la victoire de l'esprit centraliste jacobin sur le fédéralisme devait au contraire aboutir à un écrasement des libertés régionales plus rigoureux encore qu'auparavant. Tout en ayant fait du français la langue officielle du royaume dès l'édit de Villers-Cotterêts en 1539, la monarchie tolérait plus ou moins le maintien des langues et dialectes régionaux. On estime généralement qu'à l'heure de la Révolution, plus de la moitié des habitants du royaume ne savait pas le français. Pour les jacobins, l'unification de la République doit nécessairement passer par son unification linguistique. Ils le proclamèrent dans plusieurs harangues enflammées à la Convention nationale. La plus célèbre reste celle de Barrère, en janvier 1794 :

« Nous avons révolutionné le gouvernement, les mœurs, la pensée, révolutionnons aussi la langue. Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle italien ; le fanatisme parle basque ; brisons

ces instruments de dommage et d'erreur ! »

La Terreur ne durera que peu de temps, mais l'étouffement des libertés régionales lui surviva. A la destruction des langues et dialectes s'ajouta celle des coutumes, des institutions, des styles de vie, des droits particuliers des provinces. Celles-ci n'ont d'ailleurs même plus d'existence officielle. La France enseignée à l'école, c'est « La France par départements », et aussi « La France impériale », qui, sans être aussi française que l'autre, est quand même française. Le règne des premiers Capétiens est présenté aux enfants comme si l'unité de l'hexagone avait été déjà édifiée au temps d'Hugues Capet, voire de Charlemagne. Et tout comme les petits Lorrains ou les petits Tourangeaux, les petits Antillais et les petits Tahitiens sont invités à honorer « nos ancêtres les Gaulois ».

La France du début du XXème siècle est ainsi, par rapport aux autres Etats du monde occidental, dans une situation particulière. Tous ces autres Etats reconnaissent en effet les diversités régionales et ethniques qui les caractérisent. Mais la France, non. Jusqu'à une époque très récente, c'est en vain que vous auriez cherché à obtenir la carte d'une région dans un dépôt de presse ou une librairie. De telles cartes étaient réservées aux spécialistes, on ne les trouvait pas dans le commerce. Il y a une quinzaine d'années, un pays européen éditait un manuel scolaire dans lequel on précisait que, parmi l'ensemble de ses habitants, la France comptait un certain nombre de Flamands, de Bretons, d'Alsaciens-Lorrains, etc. La mise en circulation de ce manuel provoqua une protestation des services officiels français auprès de l'Etat en question !

Depuis des années, tous les sportifs de France suivent avec passion le *tournoi des cinq nations*. Les cinq nations en question s'appellent la France, l'Angleterre, l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande. Les sportifs français ne réfléchissant pas au fait que trois de ces nations - et même, jusqu'à ce jour, trois et demi - sont rassemblées au sein d'un seul Etat, le Royaume-Uni. Si l'on appliquait le mot *nation* pour désigner la Bretagne ou l'Alsace, beaucoup d'entre eux seraient scandalisés. Alors

Nancy à la majorité absolue. Et l'on trouve aujourd'hui des mouvements régionalistes plus ou moins importants en Normandie, en Picardie et en Savoie, régions elles aussi du domaine français originel.

Le renouveau du sentiment régional en France est d'autant plus impressionnant que l'Etat français a tout mis en œuvre pour le faire disparaître.

Pendant des siècles, il est vrai, les sujets du roi de France ont eu conscience d'appartenir d'abord à leur région : la notion moderne d'Etat-nation n'existait pas. Quand, au tribunal de Rouen, les juges demandent à Jeanne d'Arc de dire son nom, elle leur répond :

« Dans mon pays, on m'appelait Jeanne : en France, on m'appelle Jeanne, depuis que j'y suis venue ».

Jeanne distingue donc entre son pays - le Barrois, pays de Lorraine - et la France proprement dite. Pour la mentalité contemporaine, la chose peut paraître singulière, puisque Jeanne s'est battue jusqu'au martyre pour rendre son trône au roi de France. Mais, dans la perspective féodale, il n'y a pas contradiction entre la fidélité au roi et l'appartenance à une province autre que « française ». Les compatriotes de la bergère de Domrémy savaient bien qu'ils n'appartenaient pas au domaine français de la même façon que les habitants de l'Ile-de-France ou des pays de



L'Alsace conserve aussi dans les pierres de ses maisons sa marque caractéristique, ces demeures à chevrons qui confèrent tant de charme à ce quartier de Colmar

qu'aucun Anglais ne songe à s'inquiéter du phénomène inverse : l'indépendance de l'Ecosse ou du Pays de Galles le choquerait, leur reconnaissance en tant que « nations » ne le gêne pas.

Le plus curieux, en cette affaire, est que la « République une et indivisible » s'est montrée l'amie des minorités à travers toute l'Europe. Sa générosité envers les Communautés ethniques opprimées par le « Tsar de toutes les Russies » ou encore par l'Empereur d'Autriche-Hongrie ou par celui d'Allemagne a été sans limites. Après la Première Guerre mondiale, c'est d'abord vers la France que se tournèrent les peuples aspirant à l'autonomie ou à l'indépendance en Europe centrale ou orientale. Les Français prirent fait et cause pour les Polonais, les Tchèques, les Roumains, les Serbes, les Slovènes, quand ils apprirent de quelle façon les Prussiens ou les Autrichiens les avaient traités. Beaucoup d'entre eux ignoraient que, depuis des décennies, les petits enfants de l'hexagone surpris par l'instituteur ou le curé à parler « patois » étaient ridiculisés devant leurs camarades et obligés de porter un signe distinctif jusqu'à ce qu'un autre élève fut surpris à commettre la même « faute » qu'eux...

L'AUTONOMISME ET LE PIEGE HITLÉRIEN

L'hostilité envers les particularismes - que l'on assimilait fréquemment aux séparatismes - procédait à la fois d'un réflexe idéologique et d'un réflexe nationaliste. Réflexe idéologique : comme nous l'avons vu, la Révolution française avait assimilé l'attachement à la région à l'obscurantisme ; la Troisième République continuait à y voir une fixation au passé, un refus de la science et du progrès. Réflexe nationaliste : le traumatisme des invasions faisait craindre aux milieux dirigeants tout ce qui risquait d'affaiblir l'unité nationale et ils finissaient par confondre le maintien de cette unité avec l'uniformisation.

En dépit cependant de l'ostracisme officiel, les cultures régionales de France ne

disparurent pas. Le début du XX^{ème} siècle fut même marqué par la renaissance de la langue d'oc, avec le mouvement du Félibrige. Une œuvre écrite dans une « langue régionale », la *Mireille* de Mistral, valut à son auteur une célébrité internationale. Les langues et cultures régionales n'en restaient pas moins officiellement ignorées, sinon proscrites. Le président Gaston Doumergue répondait à une délégation de Bretons venus lui demander d'autoriser l'enseignement facultatif de leur langue qu'il ne pouvait envisager une telle mesure, car elle risquerait de « favoriser le séparatisme » !

Après 1918, cependant, le retour à la France de l'Alsace et de la Lorraine messine obligea les autorités à assouplir quelque peu leurs principes. Au prix d'une lutte opiniâtre, les Alsaciens-Lorrains ont réussi à obtenir un certain nombre de libertés au sein de l'Empire allemand. Ils ne comprendraient pas que la République française puisse leur interdire de s'exprimer en dialecte alors que l'Empire tolérait l'emploi du français. Finalement Paris consentira à un relatif bilinguisme, de même qu'il laissera à l'Alsace son régime des cultes, antérieur à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

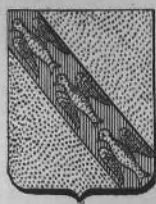
L'exemple alsacien ne tardera évidemment pas à être invoqué par les autres régions de France, ou tout au moins par celles où le particularisme est le plus vif. Mais ce que le gouvernement a dû concéder aux provinces reconquises, il n'entend pas le concéder à celles où son autorité est assurée. Les revendications régionales resteront sans écho. M. de Monzie, ministre de l'Instruction publique, déclare en inaugurant le pavillon de la Bretagne à l'exposition des Arts Décoratifs de 1925 :

« Pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître ».

Comme souvent en pareil cas, l'intransigeance gouvernementale aura un résultat contraire à celui que l'on escomptait. En refusant de prendre en considération les revendications de mouvements régionalistes modérés, on aboutira à susciter des mouvements beaucoup plus violents, passant du régionalisme à l'autonomisme, puis de l'autonomisme au pur et simple



Bretagne



Lorraine



Normandie

séparatisme. Des hommes qui, quelques années plus tôt ne concevaient même pas le destin de leur communauté hors de la nation française, en viendront à penser que le salut ne peut venir pour eux que d'une rupture avec l'Etat français.

Certains étrangers s'aviseront de cette situation - et notamment certains Allemands. Les services du Troisième Reich établirent des contacts avec quelques Flamands, Bretons et Alsaciens révoltés contre le pouvoir central parisien. La politique allemande, cependant, ne correspondra pas à l'attente de ces autonomistes favorisés.

Après la défaite française de 40, l'Alsace et la Moselle n'obtiendront pas de statut d'autonomie : elles seront soumises à une annexion de fait, au point que certains éléments qui, la veille encore, se dressaient contre Paris, réagirent rapidement contre Berlin. En Flandre, en Bretagne, les autorités d'occupation sembleront d'abord favorables aux tendances autonomistes, mais elles ne tarderont pas à changer d'attitude. C'est qu'Hitler ayant choisi la politique de collaboration, cette politique implique qu'il ne provoquera pas le démembrement de la nation française, du moins tant que la guerre n'est pas terminée à son avantage.

ERREURS D'UNE ÉPURATION ANTIRÉGIONALISTE

La période d'occupation va néanmoins porter un coup sévère au système centraliste français. La capitale provisoire de la France n'est plus à Paris ; un certain nombre d'activités parisiennes s'exercent désormais dans la moitié sud de la nation. La zone libre, la zone occupée et la zone interdite des départements du Nord et de l'Est vont connaître des destins différents. Cette situation de fait est plus importante que la reconstitution des régions à laquelle le gouvernement de Vichy a dû renoncer après l'avoir envisagée, les complications administratives entraînées par une occupation de plus en plus lourde la rendant impossible. Pendant quatre années,

plusieurs parties de la France ont vécu séparément.

En rétablissant l'unité du territoire, la Libération semble entraîner également, la victoire décisive du jacobinisme. L'épuration ne frappe pas seulement les véritables autonomistes : des régionalistes au sentiment national insoupçonné sont, comme eux, traités en suspects ou même en délinquants. Mais cette répression va trop loin par rapport à ses propres objectifs.

Le journaliste breton Joseph Martray, qui devait être l'un des principaux collaborateurs de René Pleven lors de la fondation du «Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons» (C.E.L.I.B.) a décrit en ces termes l'atmosphère de l'épuration en Bretagne :

«L'opération se déroula dans une confusion invraisemblable, où le comique alternait avec le tragique. Les renseignements généraux établirent des listes où le moindre chef joueur de biniou se voyait promu chef de *Gwen Ha Du* et dirigeant de *Breiz Atao* (1) : il suffisait d'avoir dansé dans un cercle celtique ou d'avoir suivi un cours de langue bretonne pour se trouver considéré comme un extrémiste dangereux. Des centaines de personnes furent arrêtées qui avaient souvent allié à leurs activités bretonnes des activités résistantes incontestables...

«Cette grande rafle prouvait au moins aux pouvoirs publics que l'idée bretonne avait pénétré profondément dans le pays. Il était difficile de parler d'une «poignée d'agitateurs», puisque la police elle-même n'en finissait plus de dresser des listes contenant des milliers de noms pris dans tous les milieux (docteurs, prêtres, commerçants, professeurs, cultivateurs, industriels, commerçants, etc.). Il eût fallu finalement transformer la Bretagne en camp de concentration pour arrêter tous ceux que le nationalisme ou le régionalisme avaient touchés depuis 1932. On y renonça» (2)

(1) *Gwen Ha Du* et *Breiz Atao* : mouvements autonomistes bretons de l'entre-deux-guerres.

(2) J. Martray, *Le Peuple Breton*, mars 1948 (Cité par Yann Fouéré, *La Bretagne écartelée*, Nouvelles Éditions Latines, page 186).

Des erreurs analogues furent commises dans les autres provinces de France où il existait une forte tradition régionaliste. Le cas de l'Alsace et de la Lorraine mosellane fut particulièrement douloureux. Pendant l'occupation, la radio française de Londres avait elle-même conseillé aux Alsaciens-Lorrains d'accepter d'adhérer aux organisations imposées par les Allemands, pour éviter d'être déportés en masse. Les autorités françaises de la Libération oublièrent ce conseil donné de Londres : et dans cette région où l'occupation allemande avait provoqué proportionnellement trois fois plus de victimes que dans le reste de la France, environ 45 000 personnes furent incarcérées sous l'accusation de sympathies pour le nazisme.

QUAND LA RÉPUBLIQUE N'EST PLUS INDIVISIBLE

«Si l'on évita les excès sanglants que connurent d'autres régions», a écrit à ce sujet l'Alsacien Pierre Pflimlin, «on eut le tort d'appliquer en Alsace et en Moselle une législation - d'ailleurs contestable à bien des égards - qui ne tenait aucun compte du fait de l'annexion. L'Alsace a eu ses héros et ses martyrs. Mais l'héroïsme et le martyre ne pouvaient être la loi commune imposée à toute une population abandonnée comme une rançon à la suite d'une catastrophe nationale. Mal posé, le problème ne pouvait être que mal résolu, quels que fussent le bon vouloir et l'équité des magistrats. Il y eut des injustices que les amnisties et les mesures de grâce ont atténuées, sans les effacer entièrement.» (1)

On put penser après la guerre que la répression allait mettre fin pour longtemps à toute velléité de régionalisme en France. Mais certains événements majeurs de la vie nationale allaient au contraire bientôt provoquer son réveil et même son développement.

L'un de ces événements - et sans doute le principal - fut la décolonisation. Celle-ci fut incontestablement plus douloureuse pour la France que pour d'autres puissances. Là où la Grande-Bretagne procédait

(1) Cf. Pierre Pflimlin et René Uhrich : *Alsace, destin et volonté* (Calmann-Lévy, 1963, page 141).



Les fêtes de Cornouaille, à Quimper, constituent chaque année le summum de l'art folklorique breton. Irlandais, Gallois et Écossais y participent aux côtés de nombreux autres groupes européens.

de manière empirique, en assouplissant graduellement les liens du Commonwealth, la France s'efforçait d'abord de maintenir intégralement l'ordre de chose existant. Mais après avoir revendiqué la plénitude d'une citoyenneté française qu'on leur avait refusée, les pays de l'Empire français transformé en « Communauté » ne voulaient plus de cette citoyenneté : ils réclamaient pour leur propre compte cette indépendance nationale dont la France avait fait son idéal suprême. Pour les dirigeants français jacobins, cette revendication paraissait scandaleuse, inadmissible : ils crurent pouvoir l'écraser par la brève répression de Madagascar, comme par les longues « pacifications » de l'Indochine et de l'Algérie.

Cette dernière était particulièrement grave, du point de vue des principes de

l'Etat français, car l'Algérie se composait officiellement de quinze départements français — tout aussi français juridiquement que ceux de l'hexagone. Mais les jeunes métropolitains mobilisés dans cette guerre y trouveront des raisons de s'interroger à ce propos.

Pendant longtemps, l'Etat français a distingué dans ces « départements » algériens deux communautés : celle des Européens, jouissant de la citoyenneté française, et celle des autochtones musulmans, soumis à l'ordre colonial. A l'heure où il devient évident que cet état de choses ne peut plus durer, l'autorité française ne voit plus qu'une issue possible : la citoyenneté française jusqu'alors réservée aux Européens sera accordée à tous les habitants de l'Algérie. Il s'agit en somme, au nom de la justice et de l'égalité, de fai-

re entrer l'Algérie tout entière dans cette unité française « vieille de dix siècles », pour reprendre les termes du maréchal Pétain. Mais ce que le pouvoir central avait pu faire, au cours des âges — de façon d'ailleurs plus ou moins avouable de la Flandre au Pays Basque, de l'Alsace à la Provence, il ne pourra le faire sur cette terre d'Afrique, où son action est désapprouvée et indirectement combattue par les deux plus grandes puissances mondiales, soucieuses de se ménager les sympathies du monde musulman. Et comment continuer à soutenir que l'Algérie est française « organiquement et pour toujours » alors que les forces françaises doivent y poursuivre une répression très sanglante et dont on ne voit pas la fin ?

LA SOLUTION FÉDÉRALISTE

La conclusion du drame algérien aura pour effet de déchirer le mythe jacobin de l'« indivisibilité du territoire national ». On avait répété que l'Algérie se composait de « départements français comme les autres » que la France s'étendait « de Dunkerque à Tamanrasset » : voilà qu'elle s'étend maintenant beaucoup moins loin vers le sud. L'Algérie n'était « française » que depuis cent trente ans : mais l'annexion du comté de Nice et de la Savoie n'est-elle pas beaucoup plus récente encore ? Certes, on ne trouve pas entre les différentes régions de l'hexagone de différences comparables à celles qui existaient entre la France métropolitaine et l'Algérie. Il n'en est pas moins vrai que l'Etat français avait affirmé qu'il protégerait les droits des Européens et des Musulmans loyalistes : et voilà que la vérité officielle a tellement évolué que si ces Européens et ces Musulmans loyalistes n'acceptent pas le « dégage-ment » décidé en haut lieu, ce sont eux qui sont maintenant traités en rebelles ! Qui plus est, l'Etat français a finalement reconnu à des départements le droit de faire sécession. Comment ce fait nouveau ne serait-il pas profondément ressenti par ceux qui croyaient à la légitimité de la

souveraineté nationale « une et indivisible » — et aussi par ceux qui n'y croyaient pas ?

La renaissance du régionalisme n'a pas attendu la fin de la guerre d'Algérie pour se manifester. Dès 1949, l'éminent géographe Jean-François Gravier publie un livre intitulé *Paris et le désert français*, dans lequel il attire l'attention sur le caractère à la fois intolérable et désuet du centralisme parisien. Son analyse porte essentiellement sur les aspects administratifs et économiques de la centralisation, mais elle n'en est pas « révolutionnaire » par rapport aux idées généralement admises dans le monde politique français. Celui-ci devra accepter quelques années plus tard l'action de l'Aménagement du Territoire qui, sans tenir compte des données historiques et ethniques, reconnaît malgré tout le fait régional.

En 1951, la loi Deixonne autorise l'enseignement facultatif des langues régionales, lequel pourra être sanctionné par une épreuve au baccalauréat. La loi ne prévoyant pas l'organisation de l'enseignement en question, elle n'a donc qu'un caractère théorique ; elle annonce quand même un tournant par rapport à l'esprit de la Troisième République.

Bientôt, le réveil régionaliste se manifesterà à travers toute la France. En Bretagne, René Pleven et ses amis créeront le Comité de Liaison d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons (C.E.L.I.B.) ; considéré par certains comme trop timoré, ce groupement sera rapidement « dépassé » par des mouvements d'avant-garde, émanant de la droite ou de la gauche. En Occitanie, le vieux Félibrige se maintiendra, mais ce sont des mouvements comme l'Institut d'Etudes Occitanes, le comité occitan d'Etudes et d'Action, et le Parti nationaliste occitan qui séduiront davantage les jeunes régionalistes. Au pays basque français, le mouvement *Enbata* ne tardera pas à s'inspirer de la lutte menée outre-Pyrénées par l'E.T.A. (Pays Basque et Liberté). Nouvel essor régionaliste aussi en Corse avec l'Action régionaliste corse (A.R.C.), et en Alsace et en Flandre, où l'on mettra davantage l'accent sur le fédéralisme européen de même qu'un peu plus tard, dans les provinces d'ethnie française.

La construction européenne, décidée dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, offre en effet aux régionalistes des raisons d'espérer. Parmi les théoriciens qui en apporteront la preuve, il faut citer particulièrement le professeur Guy Héraud, qui, dans ses ouvrages *L'Europe des ethnies et Peuples et langues d'Europe*, insistera sur le fait que seule une Fédération de régions peut épargner à l'Europe future les dangers d'une uniformisation technocratique pire encore que celle opérée par les Etats nationaux.

CONSTITUER UNE FÉDÉRATION HARMONIEUSE

D'autre part, la perspective fédéraliste européenne apporte une réponse positive aux aspirations des ethnies morcelées par les frontières étatiques. Il est en effet évident que, dans une Europe fédérée, rien ne s'opposera à la «réunification» des deux Pays Basque, des deux Catalogne ou des Pays-Bas, ni au resserrement des liens entre la Lorraine et la Sarre, la Savoie ou le Val d'Aoste. Contrairement donc à ce qu'imaginent beaucoup de gens, prisonniers des vieux schémas jacobins, il n'existe aucune contradiction entre la perspective régionaliste et la perspective européenne. Certains font observer que les régions d'Europe sont trop nombreuses pour accepter de s'unir : l'argument prêté à sourire, quand il émane de jacobins français. Si ces derniers trouvent naturel que la France se compose de près de cent départements, pourquoi déclarent-ils irréaliste une Europe dont les régions seraient moins nombreuses ?

Faut-il évoquer aussi l'argumentation développée par M. Giscard d'Estaing selon laquelle, à l'échelle du monde actuel, c'est la France entière qui constitue une région, puisque sa superficie n'est pas plus grande que celle de l'Ukraine ou du Texas ? S'exprimer ainsi revient tout simplement à comparer ce qui n'est pas comparable. Si l'argument du président

français était fondé, les *Länder* d'Allemagne Fédérale et les régions italiennes seraient inconsistants - sans parler des petits cantons suisses, dotés pourtant de libertés que les régions de France peuvent leur envier !

Il est vrai que la perspective fédéraliste n'est pas toujours comprise par les régionalistes. La tentation à laquelle ils succomberont facilement consistera à penser que seules les affaires de leurs propres régions les regardent ou comptent pour eux et que l'action fédéraliste risque de les détourner de leur tâche. Mais ce refus du fédéralisme risque de conduire au séparatisme.

Il n'y a aucune raison dira-t-on, pour qu'un Etat breton (trois millions d'habitants) ou un Etat basque (deux millions) soient moins viables que l'Etat luxembourgeois (350 000 habitants) ou l'Etat islandais (250 000). Mais si l'on considère l'intérêt général, il ne paraît pas souhaitable d'augmenter le morcellement de l'Europe en Etats souverains. Il s'agit au contraire de mettre un terme à ce morcellement par une Fédération dans laquelle chaque région jouira de son autonomie, tout en laissant au pouvoir central les fonctions essentielles de politique générale, d'économie et de défense commune.

Quelle est aujourd'hui l'importance du régionalisme dans l'esprit public français ?

Il n'est pas facile de répondre à cette question en se référant aux grandes consultations électorales, toujours dominées par la volonté de la plupart des électeurs de «voter utile». Il ne faut pourtant pas ignorer les indications données par ces consultations.

Lors des élections présidentielles de 1974, deux candidats, Guy Héraud et Jean-Claude Sebag, défendirent les positions fédéralistes. Il n'obtinrent ensemble que soixante mille voix. Mais les principaux mouvements régionalistes de l'hexagone avaient donné comme consignes à leurs militants de voter pour François Mitterrand dès le premier tour. Telle était notamment la position de deux mouvements bretons, *Sav Breizh* et *l'Union Démocratique bretonne*, qui, un an plus

tôt, avaient obtenu aux élections législatives une quarantaine de milliers de voix. En Corse, les mouvements régionalistes avaient, eux, choisi l'abstention. Il faut ajouter que René Dumont (330 000 voix) associait dans sa campagne le régionalisme à l'écologie et que Emile Muller (160 000 voix) faisait largement appel au sentiment régional alsacien et lorrain, qui lui valut le tiers de ses suffrages. Et rappeler encore que, sans aller aussi loin que M. Mitterrand, qui se prononçait pour la création d'un pouvoir régional, MM. Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chaban-Delmas avaient, eux aussi, affirmé leur sollicitude pour les régions. Disons en résumé qu'une analyse du scrutin région par région permet de penser que le nombre des régionalistes convaincus équivaut à environ deux pour cent de l'électorat de l'hexagone. Quant aux sympathisants, ils sont évidemment beaucoup plus nombreux : l'élection en 1971 à Nancy de M. Servan-Schreiber, qui décorait ses salles de réunion avec le drapeau lorrain, en a été une preuve parmi d'autres.

ÉVITER LE DÉSORDRE

Certains observateurs politiques craignent que le régionalisme ne débouche sur l'action terroriste sanglante : les attentats répétés du F.L.B. en Bretagne et les dramatiques événements d'Algeria n'annoncent-ils pas des soulèvements aussi graves que l'action de l'I.R.A. en Irlande du Nord, ou que celle de l'E.T.A. au Pays Basque d'Espagne ?

Il faut remarquer à ce propos que les diverses branches du Front de Libération de la Bretagne ont toujours évité de verser le sang : leurs attentats n'ont provoqué que des dégâts matériels. Et à l'heure où j'écris ces lignes, la thèse selon laquelle les autonomistes corses seraient responsables de la mort des deux gendarmes d'Algeria est de plus en plus mise en cause à la Cour de Sûreté de l'Etat. Les prévisions pessimistes concernant l'éclatement d'une violence régionaliste n'ont donc pas été justifiées jusqu'à ce jour.

Mais ce qui ne s'est pas encore vu peut

ETHNIES DE FRANCE

OCCITANIE : une trentaine de départements au Sud d'une ligne allant de la Gironde à la Maurienne, en passant à proximité de Guéret, Vichy, Romans, et débordant sur les vallées Ouest des Alpes italiennes. — De 8 à 10 millions de Provençaux, de Languedociens, d'Auvergnats, de Limousins, de Gascons ont en commun, sous ses diverses formes, une langue au passé prestigieux et qui connaît depuis un siècle une renaissance remarquable.

CATALOGNE : La majeure partie du département des Pyrénées-Orientales. — Les 200 000 Catalans de France constituent la branche Nord de l'ethnie catalane qui compte plus de 6 000 000 de personnes.

EUSKADI-NORD : L'ethnie basque occupe, au Nord des Pyrénées, 16 cantons français, au Sud 4 Provinces de l'Etat espagnol. — Langue pré-indo-européenne, le basque est parlé, en France par environ 100 000 personnes, dans la péninsule ibérique par 600 000 personnes.

CORSE : La langue corse est pratiquée par quelque 200 000 insulaires et émigrés.

FLANDRE : Le Westhoek («coin occidental»), qui couvre l'arrondissement de Dunkerque, constitue la partie occidentale de l'ethnie flamande-néerlandaise.

ALSACE ET LORRAINE THIOISE : Les dialectes alémaniques de l'Alsace et thiois de la Moselle sont parlés quotidiennement par 1 300 000 à 1 500 000 personnes (80 % de la population).

BRETAGNE : Les départements d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique et l'est des Côtes-du-Nord constituent le «pays gallo» francophone. Le parler breton est plus solidement établi à l'Ouest d'une ligne théorique joignant la région de Saint-Brieuc à l'estuaire de la Vilaine.

se voir demain, dans la mesure où le pouvoir central français persisterait à ignorer les aspirations régionalistes. C'est à ce phénomène que nous avons assisté depuis des années. En matière de régionalisme, M. Giscard d'Estaing a été nettement en retrait sur M. Pompidou, de même que M. Pompidou l'était sur le général de Gaulle.

Ce dernier évoquait en effet la nécessité d'une promotion des régions dont il ne reconnaissait pas seulement les besoins économiques particuliers, mais aussi, selon ses propres termes, le « caractère ethnique ». Où en est cette promotion des régions dans la vie française officielle d'aujourd'hui ?

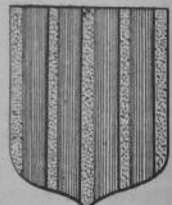
Cette méfiance du pouvoir envers le régionalisme a eu pour résultat de rejeter un certain nombre de jeunes régionalistes vers l'extrémisme gauchiste. Le journal *Libération* a d'ailleurs apporté aux régionalistes en lutte un soutien qu'ils n'ont trouvé dans aucun autre quotidien français. Il serait toutefois dramatique que la colère régionaliste puisse aboutir à des opérations de guérilla.

L'I.R.A. est aujourd'hui capable, non seulement de maintenir sa lutte en Irlande du Nord, mais de monter des actions qui terrorisent la population londonienne. L'E.T.A. a réussi à abattre le président du Conseil espagnol, l'amiral Carrero Blanco, après avoir réservé le même sort à plusieurs responsables policiers. Pour mener une action terroriste cohérente, il n'est pas nécessaire de recruter un grand nombre d'hommes : il suffit et il est même préférable de disposer d'un petit nombre de militants résolus.

Si, par exemple, les Corses estimaient qu'ils n'ont plus rien à attendre d'un pouvoir central sourd à leur revendications et qu'ils n'ont plus d'autre issue que l'action directe, il est certain qu'ils trouveraient pour cette action des militants, non seulement dans l'île, mais aussi sur le continent. Qui plus est, l'action directe d'une minorité ethnique trouverait très vite des imitateurs dans les autres groupes ethniques minoritaires, et même - pourquoi pas ? - dans certaines régions d'ethnie française où les excès du centralisme sont de plus en plus détestés.



Irlande



Catalogne



Bourgogne

Même si la contagion de la violence restait plus limitée, il suffirait d'un très petit nombre de Bretons, de Corses, d'Occitans, de Basques, de Catalans et d'Alsaciens pour que l'autorité centrale soit rapidement débordée. Cela d'autant plus que le temps où l'on pouvait réprimer à l'intérieur de frontières étatiques sans que l'opinion étrangère s'émeuve est maintenant révolu - tout au moins dans ce monde occidental auquel appartient l'Etat français. La répression des Basques et des Catalans a fortement contribué au discrédit du franquisme, en dépit de l'incontestable amélioration économique et sociale de la vie péninsulaire. Si la Grande Bretagne ne parvient pas à résoudre la question de l'Ulster et à satisfaire les aspirations essentielles des Ecosais et des Gallois, elle perdra son prestige auprès de tous les démocrates. Il en sera de même pour l'Etat français, s'il croit pouvoir résoudre par la force des questions qui, étant politiques, appellent des réponses également politiques.

Déjà, un bureau des « nations sans Etat » s'est constituée à Bruxelles pour représenter auprès des Communautés européennes le Pays de Galles, le Pays Basque, la Bretagne et l'Alsace. Et l'hiver dernier, des députés britanniques ont obtenu que le Parlement européen consacre une séance au cas de Yann Fouéré et des autres personnalités bretonnes incarcérées après la rafle « anti-F.L.B. » de l'été 1975. Ce ne sont là, bien sûr, que des signes avant-coureurs, mais il serait grave de les ignorer.

Il est encore temps d'éviter le désordre mais il n'y a peut être pas de temps à perdre. En 1965, dans mon livre *La France des Minorités* (1), je suggérais la création d'un Etat français fédéral. Onze ans plus tard, c'est au niveau européen qu'il convient de régler la question.

Il est prévu que des élections pour la désignation du Parlement européen au suffrage universel direct se dérouleront dès que possible et que l'Europe politique pourra voir le jour avant 1980. Mais il ne faut pas que cette Europe politique soit, pour les Etats du continent, l'équivalent

d'une sorte de renoncement. Il faut au contraire y voir la chance suprême de sauver nos pays : nos pays qui préexisteront bien souvent à la création des Etats-nations et qui doivent leur survie. Nos pays qui s'appellent l'île-de-France, la Picardie, la Bretagne, la Bourgogne, l'Auvergne, la Provence - et aussi la Flandre, le Pays Basque, la Catalogne, le Piémont, l'Autriche, la Sicile, la Rhénanie, le Danemark. Nos pays qui peuvent et doivent composer ensemble une Europe enfin libérée des souffrances et des cauchemars dont elle fut si longtemps victime.

UNE VOCATION TOUJOURS UNIVERSELLE

La France n'a rien à perdre à la victoire de cet esprit fédéral. Car si le respect de la personnalité des régions est reconnu, il ne tardera pas à se répandre au-delà du continent européen. Dès lors, le rayonnement de la culture française ne pourra plus être attribué à une quelconque opération politique. Cette culture sera respectée pour ce qu'elle est. Ce ne seront pas seulement les quelque quinze millions de membres de l'ethnie française « hors de France » qui pourront cultiver sans complexe leur héritage : ce seront aussi tous ces pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie qui, sans appartenir à notre ethnie, ont finalement choisi le français comme langue internationale, sans rien abandonner de leurs propres particularismes linguistiques et culturels. Quelle victoire peut souhaiter la France contemporaine, si ce n'est une victoire qui, tout en étant la sienne, sera du même coup celle des autres cultures authentiques ? Le jour où ni les Bretons et les Alsaciens ni les Wallons et les Québécois n'auront plus à s'inquiéter pour l'épanouissement de leur personnalité, ne sera-ce pas, dans l'un et l'autre cas, la vraie France qui aura triomphé ?

(1) Robert Laffont, éd., 1965.

LE REVEIL DE L'OCCITANIE

par René ESCAICH
et Thierry BORDAS



DEPUIS une dizaine d'années, le mouvement cathare et la croisade albigeoise qui l'écrasa commencent à être connus du grand public. De même, depuis 1968, qui voit le réveil de l'idée occitane, le terme d'Occitanie (1) est au centre d'un vaste débat culturel et politique. Ainsi, au pied des ruines de Montségur, refuge des derniers Cathares, se rassemblent désormais chaque année des milliers de fidèles qui brandissent bien haut leurs drapeaux frappés de la croix de Toulouse. Professeurs d'université, militants autonomistes, apologistes des «parfaits», défenseurs du Larzac, adversaires du tourisme de masse, paysans attachés à leurs terres, viticulteurs, héritiers des *félîtres* provençaux, constituent les «gros bataillons» des défenseurs de l'Occitanie retrouvée.

CÉLÉBRER LE PAIS...

En 1970, la célébration de l'année Saint-Louis (2) réveille une profonde amertume en pays d'Oc et provoque plusieurs manifestations qui, pour être marginales, n'en sont pas moins significatives. Dans le même temps, publications, revues, manifestes, livres, rédigés en langue d'Oc, prolifèrent, révélant à une opinion surprise le

(1) Régine Pernoud relève l'emploi de ce terme dans un texte officiel de 1308.

(2) C'est sous le règne de Louis IX qu'est réduit Montségur et que sont brûlés les derniers cathares.

renouveau de la culture occitane. Des chanteurs occitans, toujours plus nombreux, sillonnent les routes du Midi, célèbrant leur *pais* en une langue que l'on disait oubliée. Parmi ceux-ci, il convient de mentionner Claude Marti, Carcassonnais d'origine catalane, dont l'authenticité et le talent ont certainement contribué à ce foisonnement de vocations. Aux côtés de ces nouveaux troubadours, des troupes de comédiens font renaître un théâtre populaire comme celui du *Teatre de la Carrièra* qui rassemble de vastes auditoires dans les villes et les campagnes du Languedoc ou de Provence.

RADICALISATION ET RÉCUPÉRATION

Les conséquences de cette effervescence culturelle sont loin d'être négligeables ; beaucoup de Méridionaux en viennent à prendre conscience de leur originalité, sans la moindre gêne, et favorisent ainsi la diffusion des thèses occitanistes. En 1972, plus de 4 500 candidats au baccalauréat se sont inscrits à l'épreuve d'occitan ; ce chiffre, sans doute restreint mais difficilement imaginable voici seulement dix ans, traduit mieux que de longs discours l'impact des théories défendues par les mouvements occitanistes.

Le rapprochement survenu depuis peu entre viticulteurs et militants occitans est plus important encore. Il suffit pour s'en persuader de considérer le succès de la « journée ville-morte » du 5 février 1976 en Languedoc-Roussillon. Ce jour là, en effet, l'ensemble des catégories professionnelles (viticulteurs, ouvriers, commerçants, artisans, fonctionnaires) et la quasi-totalité des partis politiques (de l'extrême gauche à l'U.D.R., dans certains cas), manifestent au coude à coude non seulement pour soutenir les vignerons mais aussi pour affirmer leur volonté de vivre et travailler au pays, ainsi que le proclame le texte de l'affiche-manifeste rédigé à cette occasion.

Le sens de cette déclaration est d'ailleurs clair. Il traduit l'exaspération d'une population frappée de plein fouet par la crise et

inquiète pour son avenir : « *Mobilisation générale*. Le Languedoc-Roussillon meurt. Vignerons «escannés», ouvriers sous-payés ou sans travail, jeunes sans avenir, et vous autres commerçants, artisans, fonctionnaires, l'avenir reste à construire. *Tous ensemble, le 5 février*, pour manifester notre volonté de vivre au pays et de nous gouverner nous-mêmes, d'avoir le droit à la parole ». (Signé Comités d'actions viticoles et mouvement *Volem viure al país*).

Il est tout aussi vrai que certains courants politiques, en se posant en farouches défenseurs de tel ou tel particularisme local, entendent d'abord profiter d'une situation explosive et monopoliser ainsi les bénéfices électoraux de l'opération. Que le Parti communiste français dénonce les scandales du vin et s'engage à défendre le pouvoir d'achat des travailleurs du Languedoc, rien de plus normal !

A la gauche des récentes « positions régionalistes » du P.C.F., certains groupes, allant au-delà des revendications linguistiques et culturelles, rejettent la notion d'autonomisme et envisagent la création d'une nation occitane indépendante. Si incontestablement la renaissance de la civilisation d'Oc passe par la remise en question d'un état de dépendance excessif aux plans politique, administratif, économique et culturel, il est cependant illusoire et même nuisible à la cause que l'on prétend défendre, d'envisager une solution de type séparatiste. D'autant plus que cette thèse est souvent étayée par de multiples et savantes références aux révolutions algérienne, cubaine ou vietnamienne, qui n'ont que de lointains rapports avec la situation des pays d'Oc.

UNE OU PLUSIEURS OCCITANIE ?

Il n'en faut pas plus pour que certains se prennent à rêver d'une Occitanie mythique qui s'étendrait de Nice à Bordeaux.

Historiquement, les contours de la civilisation d'Oc partent de l'estuaire de la Gironde, passent au sud d'Angoulême (1)

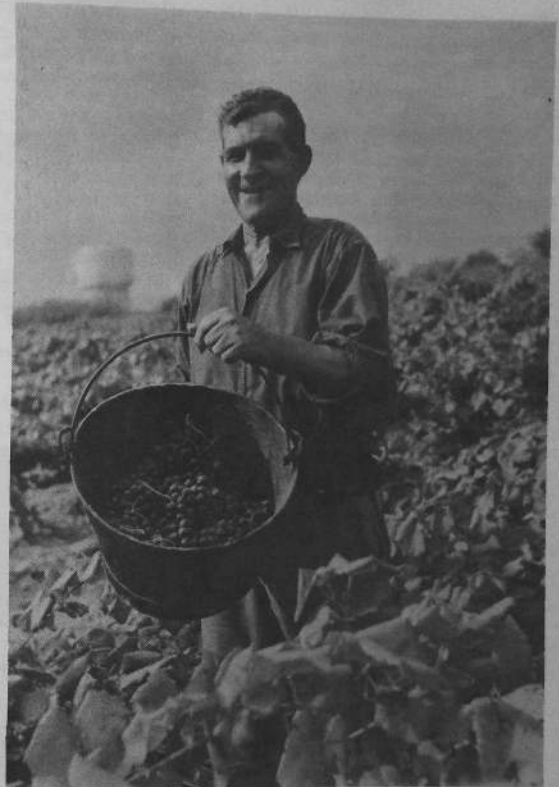
(1) certains «nationalistes occitans» considèrent le Poitou, l'Angoumois et le Saintonge comme parties intégrantes de l'Occitanie.

au nord de Limoges, au nord de Guéret, au sud de Montluçon, puis, à la hauteur de Vichy, redescendent vers le sud, incluant le Dauphiné et aboutissant à la frontière italienne. L'Occitanie englobe donc la Gascogne (*Gascunya*), la Guyenne (*Guièna*), le Limousin (*Limosi*), l'Auvergne (*Auvernya*), le Dauphiné (*Delfinat*), la Provence (*Provença*) et le Languedoc (*Languadoc*). De cet ensemble méridional, il convient d'exclure le Pays Basque et, dans une moindre mesure, le Roussillon,

qui constitue la Catalogne française. De plus, le Val d'Aran espagnol et les hautes vallées alpines du Piémont italien sont généralement rattachés à la zone d'influence occitane.

La langue d'Oc, romane comme la langue d'Oïl, se divise elle-même en plusieurs parlers :

■ L'Occitan moyen ou languedocien, parlé dans le Languedoc et dans une partie des Cévennes. Il sert actuellement de base



Jusqu'au milieu du XIX^e siècle le Midi méditerranéen s'adonne à la polyculture, le blé tenant dans ce bilan une place appréciable. Mais, depuis cette époque, la vigne s'est imposée, prenant souvent le caractère d'une monoculture.

aux occitanistes dans l'élaboration d'une langue «standard» commune à toute l'Occitanie.

■ Le nord-occitan, principalement constitué du limousin et de l'auvergnat, auquel on rattache le dauphinois alpin.

■ Le provençal, parlé en Provence, à Nice, dans le comtat Venaissin et dans la basse vallée du Rhône. Le provençal, notamment illustré par Mistral et le *félibrige*, désigne aussi l'ensemble des dialectes d'Oc mais cette signification tend à être abandonnée du fait de l'orientation actuelle du mouvement occitan (1)

■ Le gascon, parlé dans le sud-ouest (Pays Basque exclus).

Le catalan, s'il s'apparente aux langues d'oc, ne peut cependant leur être expressément rattaché.

L'OCCITAN, LA PLUS ÉTENDUE DES LANGUES RÉGIONALES

On le voit, les dialectes occitans constituent la plus importante langue de nos provinces, dépassant de loin le breton, l'alsacien, le basque et le flamand, puisque concernant plus de dix millions de personnes et près du tiers du territoire national. En fait, l'ensemble occitan désigne d'abord l'aire d'usage des parlers d'oc ; il n'a jamais eu d'autre unité que sa langue.

Ce qui est déjà beaucoup ! L'héritage culturel occitan est une réalité, mais il doit être préservé des influences «étrangères» et débarrassé de tout un fatras de préjugés dont on l'affuble actuellement. S'il existe une civilisation commune aux Provençaux, aux Auvergnats, aux Languedociens, aux Gascons et aux Béarnais, il n'y a jamais eu en revanche de «nation occitane». Il paraît dérisoire d'en forger une de toutes pièces.

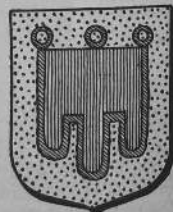
(1) Lire à ce propos l'étude de J. Salvat : *Provençal ou Occitan (Annales du Midi, tome 66, 1954)*



Languedoc



Provence



Auvergne

Jacques Madaule, dans son ouvrage *Le Drame albigeois et le Destin français* (réédité en 1973), estime quant à lui que «si le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes avait pu être conçu et appliqué au XIX^e siècle, les Languedociens ne seraient pas aujourd'hui français. Ils ne seraient pas davantage espagnols. Ils auraient constitué un Etat national, avec sa langue et sa culture propres, qui ajouterait un trait original à l'héritage commun de la civilisation européenne». Regrettant l'anéantissement de la civilisation occitane, il pense cependant que «La France y a certainement gagné une variété dans l'équilibre, qui fait la force et le rayonnement de

CONSTANTES POLITIQUES

La plupart des historiens s'accordent toutefois avec J. Madaule pour soutenir qu'il résulta de la résistance occitane aux conquêtes capétiennes, des tourments qui s'ensuivirent et de la déchéance de la noblesse locale, un profond malaise à la fois politique, moral et religieux. Certains voient dans ce ressentiment à l'égard du pouvoir central, l'une des constantes du comportement méridional.

C'est sans doute l'une des raisons qui poussera par la suite les populations d'oc à embrasser le protestantisme et à soutenir la Révolution naissante. De même, le triomphe des républicains et des radicaux, la diffusion des idées socialistes, les manifestations anticléricales, accréditeront l'image d'un «Midi rouge». L'hostilité persistante des départements méridionaux à la personne du général De Gaulle et à la politique de la V^e République découle de cette tradition.

Tant de constantes ne sont pas le résultat de circonstances fortuites. C'est la conséquence d'une solide personnalité, d'un esprit de traditions, en un mot l'acquit d'une longue histoire, aussi riche, aussi fertile en péripéties que celle d'une nation souveraine.

LE PAYS DE LANGUE D'OC

À la fin du XIII^e siècle apparaît en effet l'expression *Lingua Occitana* (pays où *oc* signifie *oui*), expression employée dans les foires de Champagne, dès 1290, opposée à celle de langue d'oïl qui se rapporte au nord et au centre de ce qui est alors le royaume de France. Mais les limites de ces régions resteront longtemps indéterminées :

«La géographie est un peu désarmée en présence d'une province comme le Languedoc, qui a dû son existence à l'Histoire et englobe dans ses limites les régions les plus disparates», lit-on dans l'ouvrage consacré au Languedoc par Daniel Faucher, Jacques Godechot, Elie Lambert et Jean Fourcassié (1). Cet auteur note encore qu'on trouve dans cette partie de la France «la plaine et la montagne, des pays de collines et d'amples vallées ; des régions bordées par le Rhône tumultueux et d'autres par la Garonne capricieuse ; des territoires qui ressentent encore l'influence atlantique, alors que presque tout le reste du pays subit celle du climat méditerranéen». L'auteur remarque enfin fort justement que «... L'unité provinciale s'évanouit dès qu'on la confronte à ce que les géographes ont coutume d'appeler régions naturelles».

LE LANGUEDOC HISTORIQUE

En somme les termes Occitanie, Languedoc, se rapportent à une partie importante du Midi de la France, reliant la péninsule italienne à la péninsule ibérique, itinéraire naturel dans les deux sens des grandes invasions, romaine d'un côté, carthaginoise de l'autre, pour ne citer que les deux principales et les plus connues, imbrication en quelque sorte au point de vue géographique des deux climats méditerranéen et atlantique.

(1) *Géographie humaine*, par Daniel Faucher.

Ce Languedoc, étant donné la diversité et la différence de ses territoires, n'est donc pas une région naturelle. Il a été peuplé à une époque très ancienne ; l'abondance des sites préhistoriques l'établit, notamment pour ces deux périodes de la préhistoire, le *paléolithique* et le *néolithique*.

Vers le Ve siècle avant J.C., le sud de la France paraît avoir été occupé par les *Ibères*, regardés par certains historiens comme les ancêtres des Basques eux-mêmes, peut-être précédés par les *Ligures*, dont on ne connaît guère les origines (pas plus d'ailleurs qu'il ne soit certain que les premiers nommés soient venus d'Espagne).

ENVAHISSEURS PAR MER

Il se peut aussi que les *Ligures*, désignés aussi par le terme de *Ligyés*, soient d'origine indo-européenne et qu'ils aient succédé aux *Ibères* au lieu de les précéder.

Les uns et les autres vont être par la suite dominés par les *Celtes*, qui ont longtemps séjourné dans le bassin du Danube et étendu peu à peu leurs conquêtes vers l'Ouest. Ils se mêlent aux *Ligures* vers Marseille et refoulent à l'Ouest les *Ibères*. Ceux-ci, cependant, sous le nom d'*Aquitains*, occupent encore au temps du géographe grec Strabon (soit entre 58 av. et 25 après J.C.), le pays qui s'étend entre l'Océan Atlantique, la Garonne et les Pyrénées. Deux tribus gauloises vont quand même s'installer en Languedoc : les *Volques Tectosages* dans la région de Toulouse et les *Arécomiques* dans la région de Nîmes. C'est à des tribus celtiques, d'origine gauloise, qu'Annibal, venu de Carthage par l'Espagne, demande le passage en 218 pour pénétrer en Italie.

Aux Gaulois venus du centre de l'Europe et descendus du Nord, se joignent d'autres envahisseurs venus par mer : d'abord les Phéniciens, dont les périples dépassent les limites de la Méditerranée pour franchir les colonnes d'Hercule (le détroit de Gibraltar). Mais ils ne paraissent

pas avoir laissé de traces très durables de leur passage.

Aux Phéniciens succèdent les Grecs. Les informations manquent pour savoir quelles ont été leurs relations entre les habitants du littoral.

Il semble que des relations commerciales se soient établies avec les Etrusques, qui auraient reconnu l'embouchure de l'Hérault et ont laissé des traces de leur passage près d'Agde et à Pézenas. C'est vers 600 avant J.C. qu'est fondée la ville de Marseille par des Grecs venus de Phocée. Aux alentours de 550, ils ont progressivement évincé les Etrusques. Ils vont créer beaucoup plus de centres d'influence que de peuplement. Ils apportent des denrées jusqu'alors inconnues des habitants du pays, comme le vin et l'huile d'olive ; ils leur font sans doute connaître l'usage de la monnaie. De Marseille, ils fonderont le long du littoral d'autres comptoirs comme Agatha (Agde) qui signifie « la bonne fortune ». Ils vont provoquer le développement d'un type d'agglomération, les *oppida*, dont Ensérune (près de Béziers) ou Mantlaurès (près de Narbonne) constituent les exemples les plus caractéristiques. Mais il n'existera pas à proprement parler de *province grecque* et guère de *Celtes philhellènes*. Plus tard, entre le IIIe et le Ier siècle avant J.C., les colonies de la Grande-Grèce et de Sicile prendront le relais sans que leur pénétration sur la population locale soit plus accentuée.

LA CONQUETE ROMAINE

En 218, Annibal, dans sa marche irrésistible vers l'Italie, ne fait que traverser le sud de la France, sans rencontrer de résistance. Mais sa défaite finale en Italie va provoquer l'apparition des légions romaines. Celles-ci vont d'abord s'installer solidement en Espagne, pour apparaître en Provence en 154 avant J.C. La conquête du reste du pays a lieu vers 123-121, lorsque les légions plantent leurs aigles dans la plaine de la Garonne à partir de Tolosa (Toulouse). Ce ne sera en réalité qu'une promenade militaire du Rhône aux Pyrénées et à la Garonne. La garnison romaine installée à Toulouse par le consul



Cneius Domitius Ahenobarbus va organiser la *via Domitia*, voie de communication qui deviendra l'axe vital du Languedoc. Son fils, en 118, crée dans le vieux port celtique de Narbonne, la première colonie romaine, non loin de l'antique cité d'Ensérune (une des rares agglomérations que les Romains détruiront au cours de leur conquête). Ainsi prend naissance la *Narbonnaise Première*, dont les limites (le Roussillon en plus, l'Ardèche en moins) coïncident avec ce qui sera appelé le Languedoc.

Le port de Narbonne qui a une étendue

de 80 à 100 hectares devient alors le plus grand marché du Midi romain. C'est là que siège un *proconsul* (qui est un ancien préteur) désigné par le Sénat. Il est investi des pleins pouvoirs. Il est assisté d'un *légal*, d'un *questeur* pour les questions financières, par de nombreux magistrats et des fonctionnaires subalternes. *Préteur, légal* et *questeur* sont nommés pour un an ; leurs fonctions sont renouvelables.

La nouvelle province romaine, après des débuts quelque peu difficiles et la révolte manquée des *Volques Tectosages* de Toulouse ressent bientôt les bienfaits de la

pax romana. L'empereur Auguste vient à plusieurs reprises séjourner dans la province narbonnaise. Le meilleur témoignage de la romanisation du pays reste l'urbanisation, avec la fondation de colonies à Béziers. La place va devenir un important marché du vin sous l'empire. Des légionnaires revenus d'Égypte fondent *Nemausus* (Nîmes). Ce sera bientôt une des plus belles cités de la région avec la «Maison Carrée», élevée par le gendre d'Auguste, Agrippa, élégant temple corinthien, dominant le forum de la ville, la Tour Magne, qui fait alors partie de l'enceinte de six kilomètres entourant la cité, les Arènes (construites à l'époque des Flaviens au 1er siècle après J.C.) pouvant contenir 23 000 spectateurs (un aqueduc, le célèbre Pont du Gard, édifié à une vingtaine de kilomètres au nord-est de la ville y amène les eaux de source captées près d'Uzès ; cet ouvrage est demeuré presque intact au bout de 2 000 ans).

L'IRRUPTION DES BARBARES

L'empereur Hadrien qui séjournera également dans la province Narbonnaise, fera édifier à Nîmes une somptueuse basilique, à la mémoire de Plotine veuve de l'empereur Trajan.

Il convient encore de citer *Carcasso* (*Carcassonne*), qui commande un important nœud routier, *Luteva* (Lodève), Pézenas. La ville de Toulouse, l'antique *Tolosa*, est devenue une ville universitaire de grand renom, prospère, où se tient un important marché agricole, le principal relais commercial entre l'Atlantique et la Méditerranée. Dans toute la région toulousaine et le Lauragais la culture des céréales est florissante, comme, à partir du 1er siècle après J.C. celle de la vigne, un peu plus bas, surtout autour de *Baeterrae* (Béziers). Les vins produits sont particulièrement appréciés et expédiés jusqu'à Rome ; cependant Plaine reproche aux vigneron de la Narbonnaise de trafiquer ce produit, en le traitant à la fumée et en y faisant macérer des ingrédients nocifs.

A partir du IIIe siècle après J.-C., les invasions des Barbares entraînent une anarchie générale du monde romain, que le christianisme naissant s'efforcera, difficilement, d'atténuer. Il s'agit tout d'abord des Vandales, des Suèves, des Alains, des Alamans qui ne font que passer comme un torrent plus ou moins dévastateur... Mais bientôt les Wisigoths, quittant l'Italie en 412, arrivent à leur tour, sous la conduite d'Athaulf, beau-frère et successeur d'Alaric (qui a pris et pillé Rome en 410). Ils s'emparent de Narbonne en 413. Athaulf y célèbre son mariage avec Placidia, sœur de l'empereur romain Honorius. Bientôt il quitte la province et passe en Espagne ; en 414 il est assassiné à Barcelone.

La Narbonnaise redevient pendant quelque temps entièrement romaine. Mais les Wisigoths n'ont pas renoncé à leur visée sur la Narbonnaise. En 419, leur nouveau Roi, Wallia, apparaît à la tête de ses troupes. L'empereur Honorius est obligé de leur céder un vaste territoire qui s'étend de la Narbonnaise à l'Aquitaine et à la Catalogne et va prendre le nom de Gothie. Toulouse en devient la capitale et connaît alors une certaine splendeur. Narbonne résiste aux attaques lancées plusieurs fois contre la ville par Théodoric 1er. La cité ne sera livrée aux Wisigoths qu'en 462, sous le règne de Théodoric II.

Le prince héritier Euric agrandit encore le royaume, conquiert l'Auvergne, occupe la Provence et annexe en Espagne la province dénommée *Tarragonaise*. Son successeur, Alaric II, est alors battu par les Francs de Clovis, alliés aux Burgondes, à Vouillé, près de Poitiers, en 507. Le royaume wisigoth est réduit au Languedoc méditerranéen, à la région comprise entre Carcassonne et le Rhône, incluant Narbonne, Béziers, Agde, Maguelonne, Nîmes, Lodève, Elne. Ce territoire prendra le nom de Septimanie (il correspond en somme au Bas-Languedoc d'aujourd'hui et au Roussillon) ; il va rester jusqu'au commencement du VIIIe siècle avec leurs possessions d'Espagne sous la domination des Wisigoths. La ville de Toulouse est tombée aux mains des Francs.

C'est l'époque où se confirme l'évangélisation des principales villes, commençant



Ce découpage de la Gaule romaine au lendemain des invasions du Ve siècle indique de nettes caractéristiques ethniques : Alamans dans la vallée du Rhin, Bretons en Armorique, Burgondes de part et d'autre du Jura ; enfin important royaume wisigoth entre le Loire et les Pyrénées avec Toulouse pour capitale.

vers le IIIe siècle. En 250 a lieu, à Toulouse le martyre de Saint Saturnin, d'origine grecque, envoyé en Gaule vers 208 par le pape Fabien. Le prélat a refusé de sacrifier aux dieux païens. Il est mis en pièces sur les marches du Capitole, traîné jusqu'à l'emplacement actuel de l'église du Taur. La basilique Saint Sernin sera dédiée à sa mémoire.

L'évangélisation continue avec Saint-Honorat, évêque d'Arles. Saint-Hilaire, Saint Sylve, qui entreprennent la construction de la première église Saint Sernin, achevée par Saint Exupère, évêque de Toulouse, qui y fera transporter le corps du martyr. Dans les campagnes les progrès du christianisme restent cependant assez lents.

En 356 se tient à Béziers un concile qui traite principalement de l'arianisme,

(1) Cette discussion doctrinale visait à approfondir le dogme chrétien de la Trinité et à éclairer le problème des relations à l'intérieur de l'Être de Dieu des trois personnes : Père, Fils, Saint-Esprit.

cette doctrine prêchée vers 420 par un prêtre d'Alexandrie, du nom d'Arius, traditionnellement considéré comme le père de ce qui apparut à l'époque comme une hérésie (1).

En Espagne, le roi wisigoth Léogivilde, animé par la volonté de l'unité ibérique, avait voulu la réaliser au moyen de l'arianisme. Les résistances s'étant révélées trop fortes, son fils, Reccarède 1er le Catholique (586-601) le répudia et accepte les principes consacrés par le Credo de Nicée.

L'INVASION SARRASINE

Cette conversion se traduit par l'expansion d'une vie religieuse intense et la construction de nombreuses églises et chapelles. Des conciles se tiennent non seulement à Tolède, alors capitale du royaume wisigoth, mais aussi à Agde (506), à Narbonne (589). Ils réunissent tous les évêques dont les diocèses relèvent de l'obédience des wisigoths d'Espagne.

Après que les Francs aient porté au VI^e siècle un coup mortel au royaume wisigoth de Toulouse, le Languedoc va entrer dans une période obscure assez prolongée. Le pays soumis à la domination de ces nouveaux conquérants est morcelé dans les divers partages qui se produisent lors du décès des rois mérovingiens, qui de leur vivant s'attachent à combattre leurs voisins de Septimanie. A partir du règne de Dagobert 1^{er} (600-639), (roi unique des Francs à partir de 629), sous l'influence de causes que l'obscurité et la rareté des sources historiques ne permettent pas de discerner clairement, les provinces méridionales jouxtant la Septimanie commencent à se détacher de la monarchie. Les ducs francs qui les gouvernent y assurent peu à peu leur autorité et y forment, sous le nom du duché d'Aquitaine, un véritable royaume indépendant. Il s'étend bientôt des Pyrénées à la Loire et de l'Atlantique au Vivarais. Au début du VIII^e siècle, ce territoire est attaqué par les Arabes, qui occupent le Bas-Languedoc en 713. Vers 719-720, l'émir Al Samh s'empare de Narbonne. Il est tué en 721 au siège de Toulouse, où son armée est mise en déroute. C'est le premier échec de l'envahisseur sarrasin avant celui qui lui fera subir Charles Martel à Poitiers en 732. Le successeur d'Al Samh, Anbassa, s'empare de Carcassonne en 725 et parvient à assurer sa domination jusqu'à Nîmes. La cavalerie arabe étend ses incursions vers le nord jusqu'à Autun. C'est le successeur d'Anbassa Abd-er Rhaman, qui sera battu à Poitiers, un samedi d'octobre 732, par un fils illégitime du maire du Palais d'Austrasie, Pépin de Herstal, Charles surnommé Martel.

LA PÉRIODE CAROLINGIENNE

La civilisation gallo-romaine, que les Wisigoths avaient su conserver dans leur royaume au Ve siècle, n'est plus alors qu'un souvenir. Comme le souligne Emmanuel Le Roy Ladurie, dans son *Histoire du Languedoc* (1) «...cette contre-offensive franque menée par Charles Martel aura des

conséquences désastreuses pour le Languedoc : villes incendiées, campagnes réduites à l'état de désert ; dans la région de Béziers, il faudra avoir recours à une immigration ibérique pour combler le déficit démographique. La culture est en plein déclin. Le Languedoc, écrit encore Le Roy Ladurie, plonge dans la nuit des civilisations sans écriture ; les textes se font très rares ; déclin également des villes et du grand commerce. Les belles cités languedociennes tombent en ruine.

Le fils de Charles Martel, Pépin le Bref (715-768) fondateur de la dynastie carolingienne, premier souverain à être sacré roi des Francs, va réunir entre ses mains toutes les parties du royaume. Il occupe en 759 l'ensemble du pays languedocien. A partir de 778, après l'échec de l'expédition de Charlemagne (742-814) en Espagne, la Septimanie ou Gothie, qui s'étend alors le long de la Méditerranée des Pyrénées à l'embouchure du Rhône, perd tous ses anciens privilèges. Elle sera administrée comme le reste de l'empire carolingien par des *comtes*, placés à la tête de ces divisions administratives essentielles que sont les *comtés*. Les comtes résident à Agde, Narbonne, Béziers, Maguelonne, Nîmes, Lodève et Carcassonne.

En 793 une armée arabe, commandée par Abd-el-Melek, lieutenant de l'émir de Cordoue, Heschem, franchit les Pyrénées et marche sur Narbonne. La ville résiste derrière ses solides murailles. L'assiégeant pour se venger, dévaste et brûle les faubourgs de la cité, pille les campagnes environnantes, chevauche jusqu'en Rouergue puis s'avance vers Carcassonne. Le comte de Toulouse « Guillaume le Pieux » (le Guillaume au court nez des chansons de geste), décide malgré l'infériorité de ses forces, de barrer le passage à l'envahisseur. La rencontre a lieu sur l'Orbieu, entre Narbonne et Carcassonne. Cette rencontre sanglante se termine par la victoire des Sarrasins. Ceux-ci, remarque Jacques Delperrière de Bayac dans l'ouvrage qu'il a consacré à Charlemagne (1976) «avaient des pertes sévères, mais soixante ans après, leur victoire sur l'Orbieu, vengeait Poitiers : de la Loire au Pyrénées il n'existait aucune force capable de s'opposer à eux»

Cependant, dès 796, une nouvelle armée franque va se reconstituer, laquelle, partant de Toulouse, s'emparera de Barcelone en 801, après un siège difficile.

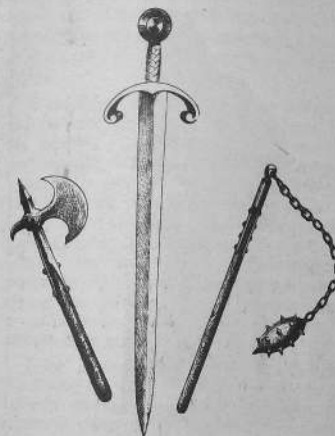
Comme il le faisait à toutes les autres frontières de son Empire, Charlemagne va, des Asturies jusqu'à la Méditerranée, constituer des divisions militaires plus étendues que les comtés appelées *marches*. Celles-ci sont destinées à arrêter de nouvelles invasions. Il s'agit de la *marche* de Gascogne (qui paraît avoir eu la ville aragonaise de Jaca pour capitale) et de la *marche* de Gothie, correspondant à la Catalogne actuelle avec Barcelone pour capitale. Le Languedoc va alors connaître une belle période de paix.

LE MOYEN AGE

L'histoire du Languedoc à l'époque féodale, notamment à partir de la fin du IX^e siècle, est extrêmement compliquée et dans l'ensemble assez obscure. Les chroniques qui ont pu être établies au sujet de cette partie de la France ont disparu. La plupart des chartes un peu anciennes ne portent aucune date. Après la mort en 877 de Charles le Chauve, quatrième petit fils de Charlemagne, (qui au début de son règne a signé le traité de Verdun de 843, consacrant le démembrement de l'empire carolingien) l'action du pouvoir monarchique et son influence vont en s'affaiblissant. Les grandes dignités, notamment celles de comtes, sont devenues héréditaires. Les habitants vivent sans trop se soucier de ce qui se passe dans le Nord du Pays, connaissant à peine les noms des souverains qui résident tantôt à Laon ou à Soissons, tantôt à Paris. Du roi de France, il sera de moins en moins question. La mention de son nom dans les chartes est la seule marque de dépendance que ses sujets peu dociles veulent bien lui reconnaître.

Il est donc très difficile de faire, même brièvement l'histoire du Languedoc jusqu'à la fin du XI^e siècle. Il paraît plus utile de donner quelques indications sur les principales maisons féodales qui dominent le pays.

Le comte Frédélon, d'origine franque,



(1) Collection Que sais-je ? (1974)

investi par Charles le Chauve, possède des territoires dans ce qui est devenu la « marche de Toulouse ». Un de ses successeurs Raimond III (923-950) annexe la *marche* ou « marquisat de Gothie », dont une partie (la Cerdagne et le Roussillon) attirée de plus en plus dans l'orbite catalane, va être régie par des princes issus de familles ibériques. La *marche* ne comprend plus que le littoral méditerranéen des Pyrénées au Rhône. Raimond IV (1093-1105) dit Raimon de Saint-Gilles, apporte à son avènement plusieurs possessions, notamment le sud du Massif central (Rouergue, Gévaudan, pays d'Uzès). Ce comté est alors l'un des six grands fiefs relevant, théoriquement, de la couronne de France. Il est puissant, prospère, et a développé une civilisation originale et raffinée qui contraste avec la rudesse du nord de la France. Au début du XIIIe siècle il provoque bien des jalousies.

LA ROUTE DES PELERINS VERS COMPOSTELLE

Le pape Urbain II, successeur de Grégoire VII, mort en 1085, arrive en Languedoc en 1095 pour prêcher la première croisade. Au Puy, il lance les *bulles* de convocation pour le concile de Clermont (qui aura lieu au mois de novembre). De là il se rend à Limoges, à Poitiers, à Bordeaux. Le 7 mai 1096 il consacre à Toulouse l'église Saint-Sernin. Puis il passe à Carcassonne, à Nîmes (où se tient un concile du 6 au 14 juillet). Puis, par Saint-Gilles du Gard, il rentre en Italie. Raimon IV va prendre la tête des nobles du Midi pour les mener à la croisade. Le prestige du comte de Toulouse en sortira grandi.

A partir du XIe siècle se développe dans tout le Languedoc un puissant essor économique et démographique. Des communautés religieuses (notamment à Saint-Gilles) procèdent en Camargue et dans toute la région du Bas-Rhône à d'importants assèchements de terrains. Outre le renouveau des anciennes cités apparaissent des villes nouvelles : Castres, Saint-Pons, Lavaur, Montpellier, Alès, Saint-Gilles, Beaucaire, Gaillac, Narbonne, Nîmes, Béziers, profitent de cet essor qui se tra-



Pèlerin (XIIIe siècle)



Lépreux

duit par un développement des activités bancaires et des échanges internationaux avec les pays du Levant. A Toulouse se tient un grand marché régional. On y transforme les produits agricoles. L'industrie du cuir et de la meunerie y sont prospères.

C'est l'époque où le Midi de la France est traversé, en général à dates fixes, par les pèlerins. Ceux-ci groupés, se rendent en Espagne à Saint-Jacques de Compostelle en empruntant la *Via Tolosana* qui part d'Arles. Les principales étapes en sont Saint-Gilles-du-Gard, Montpellier, Saint-Guilhem-le-désert, qui offre à la dévotion des participants au pèlerinage le corps de Saint-Guillaume, porte-enseigne et compte de l'entourage de Charlemagne « soldat très courageux, expert dans les choses de la guerre ».

C'est ensuite Lodève, Murat, Castres, Toulouse où, si l'on en croit le Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle contenu dans le livre V du *Codex Calixtinus* (vers 1139), est évoqué le souvenir de Saint-Saturnin qui « fut enseveli en un bel emplacement près de la ville de Toulouse ; une énorme basilique fut construite là par les fidèles en son honneur ; la règle des chanoines de Saint-Augustin y est observée et beaucoup de grâces sont accordées par Dieu à ceux qui les demandent ».

De Toulouse les pèlerins se dirigent vers Gimont, Auch, Sauveterre-de-Béarn, Lescar, Oloron. Ils franchissent les Pyrénées au col du Somport et arrivent en Espagne par Jaca.

Avec le développement des villes et la naissance de cités nouvelles apparaît une nouvelle forme de l'administration municipale, la *consulat*. C'est une institution originaire d'Italie, qui s'est répandue en Provence et dans le Languedoc. Sous ce nom, les villes italiennes se sont organisées, après avoir secoué le joug féodal qui les rattachait à leurs évêques et gardé à leur tête les conseillers (*consules*, *consoli*) que les prélats y ont placés. D'officiers épiscopaux, ces conseillers sont devenus des magistrats municipaux élus par les habitants de la commune. Mais contrairement à ce qui passe dans une

bonne partie de la France, où l'organisation communale est une institution hostile au seigneur dont dépend une cité qui veut gagner son indépendance, dans les villes du Consulat du Midi, le seigneur et le clergé sont représentés à ces nouvelles assemblées. Les élus sont des *consuls* ayant les mêmes pouvoirs et en nombre égal pour chaque catégorie d'habitants : nobles, ecclésiastiques, médecins, marchands. Le maire est « premier consul ». Les consuls portent souvent le nom de *jurat* et, à Toulouse, celui de *capitou*, dignité fort recherchée à cause de la noblesse qu'elle confèrera et des pouvoirs de juridiction qui lui sont attachés.

LA LANGUE D'OC ET LES TROUBADOURS

Avant le IXe siècle il n'existe ni littérature ni langue française. Le latin, même après les invasions des Barbares, est resté la langue de la Gaule. C'est en latin qu'on écrit dans les monastères, qu'on rédige les actes royaux et les contrats. On l'enseigne dans les écoles, qui connaissent un renouveau sous le règne de Charlemagne. Le latin est alors la langue de l'Eglise et de l'Etat. Le peuple ne parle pas le latin classique, mais une langue vulgaire apportée par les légions et les colons romains. Progressivement, cette langue déjà altérée, va devenir, en s'alliant avec les dialectes celtes et germaniques, la langue romane source du français. Elle se partage elle-même en deux : la langue *d'oïl*, parlée dans le Nord de la France ; la langue *d'oc*, parlée dans le Midi.

A partir du XIe siècle, le dualisme linguistique régional entre ces deux dialectes est de plus en plus caractérisé. Progressivement le mot *Languedoc* désigne à la fois l'ensemble des parlers locaux, où le mot *oc* d'origine provençale exprime l'affirmation. On y distingue trois inflexions dialectales spécifiques :

■ Le *nord occitan* (avec le *limousin*, l'*auvergnat* et le *provençal alpin*)

■ L'*occitan moyen*, divisé en deux branches : le *languedocien proprement dit*, parler occitan par excellence et le plus im-

portant géographiquement, s'étendant sur un territoire comprenant aujourd'hui les départements suivants : Aveyron, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, Aude, Hérault et partiellement la Lozère, la Haute-Garonne, l'Ariège, le Gard, Dordogne, le Cantal, les Pyrénées-Orientales, la Gironde. - La deuxième branche est le provençal, qui recouvre les parlers de l'ancienne Provence du Comtat Venaissin (le département du Vaucluse) et le comté de Nice en y ajoutant les parlers de Nîmes et d'Uzès progressivement d'ailleurs détachés du languedocien.

■ La troisième inflexion dialectale concerne le Gascon qui constitue en fait une langue à part dans le domaine occitan.

Il est parfois difficile de distinguer ces différents dialectes du *patois*, qui est loin d'être, comme le définissent certains dictionnaires, une langue spéciale considérée comme incorrecte ou incompréhensible. Il s'agit bien souvent d'un dialecte qui ne possède pas de littérature écrite.

Progressivement, le vocable *Languedoc* va désigner l'ensemble des pays d'expression linguistique occitane. C'est un ensemble de territoires limités par une ligne partant de la Garonne (y compris le Bordelais), mordant sur l'Angoumois, englobant le Périgord et le Limousin, pour gagner le Massif central. Elle contourne celui-ci en passant sous Guéret et au-dessous de Gannat, puis s'infléchit dans la région de Thiers, laisse Saint-Etienne, mais garde Annonay en direction du Rhône. Elle coupe ce dernier au nord de Tournon et tranche le Dauphiné au sud de Grenoble pour atteindre la frontière italienne au nord de Briançon. Voici des limites évidemment différentes de celles que nous avons données au début de cette étude, en nous reportant à l'ouvrage sur le *Languedoc* de Faucher, Godechot, Lambert et Fourcassien, lesquels mettent une fois de plus en évidence que le terme ne correspond pas exactement à la région géographique désignée par la même appellation.

Le Languedoc, jusqu'à la Révolution, va être englobé dans les pays dits de *droit écrit*, c'est-à-dire dans ceux où les prin-

LES TROUBADOURS

Les premiers «scripta» de langue occitane datent de 1102 et ont été trouvés dans la région de Rodez. Peu de temps après va commencer la floraison lyrique avec les *troubadours*, auxquels on oppose dans les pays de langue d'oïl les *trouvères*. Les uns et les autres ont comme ancêtres communs les jongleurs. Il vont ordinairement de cour en cour seigneuriale, séjournant plus ou moins dans chacune d'elles suivant le succès qu'ils ont obtenu.

Le premier des troubadours connus est un haut seigneur, Guillaume IX d'Aquitaine (1071-1127). La poésie *courtoise* qu'ils vont chanter n'a rien de commun avec une conception platonique de l'amour. C'est le corps de la femme aimée qui est chanté. Cependant cette tendance érotique s'atténuera progressivement au XIIIe siècle lors de la Croisade des Albigeois.

Ces troubadours recevront bon accueil en Provence, dans le comté de Toulouse, chez les seigneurs de Foix, de Rodez, de Narbonne. Parmi ceux-ci, Bernard de Ventadour vivra à la cour du comte Raymond V de Toulouse, Arnaud de Mareuil, l'ami de Guilhem seigneur de Montpellier, le toulousain Peire Vidal.

A partir du XIIe siècle, la satire, le *serventès*, enseignement éthique, satire violente joue un très grand rôle poétique avec Bertrand de Born. Au XIIIe siècle, avec la croisade des Albigeois, le *serventès* s'élève au niveau de la satire tragique et épique, notamment avec Peire Cardinal du Puy.



Seau de Nîmes

cipes du droit romain restent la base de la législation, par opposition aux pays de droit *coutumier* où domine une autre source du droit, la «coutume». La limite entre les deux peut être représentée par une ligne qui part à peu près de l'embouchure de la Charente, en face de l'île d'Oléron, s'infléchit au sud de Saintes, remonte au nord de Bordeaux et de Périgueux, pénètre un peu en Auvergne, puis, après être redescendue vers le sud par Isspire et Brioude, remonte vers la Bourgogne et la Franche-Comté et arrive à Genève. Au nord se trouvent les *pays de droit coutumier* (à l'intérieur desquels on dénombre environ 285 coutumes), au sud ceux de *droit écrit*, dont le Languedoc, quelle que soit l'étendue qu'on lui donne, ne constitue qu'une partie.

LE SORT DE LA LANGUE OCCITANE

Parmi les dialectes qui sont parlés dans les pays de langue d'oïl, il convient de signaler le *Francien*, qui est le parler de l'Île-de-France, que la monarchie capétienne a imposé graduellement à l'aristocratie et aux écrivains de cet ensemble territorial et linguistique. Au XIIe siècle, le Francien est devenu la langue littéraire de tous les pays de langue d'oïl. Après la croisade des Albigeois (1209) et l'annexion à la couronne du Languedoc (1231-1271), il deviendra la langue officielle de cette région.

C'est à partir du XIVe siècle que commence le déclin des langues d'oc, qui cessent d'être langue officielle. «La littérature d'oc cesse d'être la littérature d'une langue pour devenir une littérature dialectale». (1)

Mais au XIVe siècle se manifeste une double renaissance de la littérature occitane, en Gascogne et en Provence, notamment avec le poème épique de Guillaume Ader *Lo Gentilome gascon* (1611), à la

(1) Rappelons cependant que la population continuera de s'exprimer en langue d'oc sous l'Ancien Régime et que c'est seulement la Convention (enseignement en Français) et surtout la IIIe République (lutte contre les *spatois* et lois laïques de Jules Ferry) qui restreindront l'usage des parlers locaux.



Les deux grands siècles de la littérature occitane, marqués par des œuvres religieuses comme la *Vida de santa Enima* et de *santa Docelina*, les romans *Jaufré* et *Flamenca*, les *Vidas* des troubadours, se terminent à la fin du XIIIe avec une œuvre qui connaîtra une grande vogue, *Lo Breviari d'amor* du Franciscain de Béziers *Matre Ermangaud*. La langue occitane aura fourni au français quatre cents mots.

gloire d'Henri IV, après lequel seront publiées les œuvres du Toulousain Pierre Goudelin, du Nîmois Jean Michel auteur de *L'Embarras de la fieiro de Beaucaire*, du Montpelliérain Isaac Despuéch dit le Sage. Mais comme le fait remarquer Jean Fourcassé dans l'ouvrage le *Languedoc*, il s'agit désormais d'une langue savante, qui nécessitait un lexique pour la comprendre. Au XIXe siècle, il convient de citer les noms du poète Jacques Boé dit Jasmin (1798-1864), perruquier à Agen et de Lucien Mengaud, qui a écrit les paroles de la *Toulousaine*, l'hymne régional de la cité des violettes.

Enrichie et purifiée dans ses œuvres écrites, notamment après la fondation en 1854, près d'Avignon, du «Félibrige» qui a sa tête Frédéric Mistral (1830-1914) qui fera paraître en 1859, *Miréio*, (*Mireille*) la langue parlée dans les campagnes va de plus en plus «patoiser», se corrompre, se désagrégier. Cependant il convient de noter, depuis 1960, un renouveau dû à l'action de jeune écrivain locaux.



Conques (Aveyron) fut au Moyen Age le siège d'une très importante abbaye bénédictine. L'église Sainte-Foy, bâtie de 1035 à 1060, présente à l'intérieur certaines ressemblances avec Saint-Sernin de Toulouse et Saint-Jacques-de-Compostelle. C'est aujourd'hui une des merveilles de l'art roman du Midi.

L'ART ROMAN

Cette forme d'art s'est principalement développée au sud de la Loire, dans les régions où se conservait depuis les Romains le secret de la voûte. L'école d'Auvergne, dont le centre se situait à Clermont, rivalise avec l'école bourguignonne. Les églises auxquelles elle attache son nom couvrent la région bordée au nord par l'Allier et la Nièvre et s'étendent au sud jusqu'à Toulouse et Arles, avec notamment la cathédrale du Puy et son cloître d'inspiration mozarabe.

L'école provençale subit dans une certaine mesure l'influence de l'architecture antique. Elle est particulièrement repré-

sentée par l'admirable façade de Saint-Gilles-du-Gard, qui a abrité la plus ancienne fondation des Hospitaliers en Occident. A Arles, l'église Saint-Trophime voyait se grouper les pèlerins de Compostelle qui allaient emprunter la *via Tolosana*. Son portail est influencé par l'antiquité, son cloître est le plus célèbre de Provence. Par son élégance et la richesse de sa sculpture, il constitue également un chef-d'œuvre caractéristique de l'art roman provençal. L'école languedocienne tient de la précédente et de l'école auvergnate avec Saint-Sernin de Toulouse, la plus vaste et la plus complète des églises romanes de France. Elle date de la fin du XIe siècle et en partie du XIIe. Saint-Pierre de Moissac et son cloître aux magnifiques chapiteaux et bas-reliefs, comptent parmi les plus belles productions de la sculpture romane.

L'ART GOTHIQUE

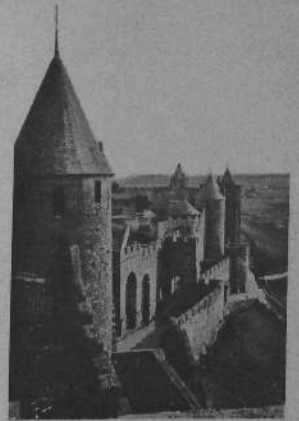
C'est vers la fin du XIIIe et le début du XIVe qu'est apparue dans le Languedoc cette forme d'art caractérisée par l'ogive, avec cependant des particularités très différentes des édifices religieux relevant du même style, dans le Nord. Il s'agit tout d'abord de la monumentale cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi, construite en brique, à partir de 1282 ; à Toulouse, l'église des Jacobins, à Béziers, l'abside de Saint-Nazaire, puis la collégiale Saint-Paul à Narbonne, et dans la même ville l'ancienne abbatale des Bénédictins de Larmourguier.

L'abbaye de Fontfroide, située à quelques kilomètres de Narbonne, d'origine cistercienne, fondée au XIe siècle, dans un site comparable à celui de l'Ombrie, est remarquable par son superbe cloître gothique du début du XIIIe siècle.

Le Languedoc est parsemé de châteaux-forts parmi lesquels il convient de citer, au nord de Carcassonne, les quatre châteaux de Lastours, qui dressent leurs fantastiques silhouettes sur une crête schisteuse presque inaccessible ; repaire des Albigeois, ils commandaient le massif tourmenté du Cabardès. Sur les contreforts des Corbières, les ruines imposantes de Quéribus-Peyrepertuse, faisant partie du système de défense établi par Saint-Louis à la limite du royaume ; Montségur, tant de fois évoqué, ultime refuge des cathares, au fond du département de l'Ariège, dominant sur un piton rocheux, le petit village du même nom, où les hérétiques furent brûlés dans un repli herbeux, appelé depuis le « champ des Cramats ».

La ville de Beaucaire est dominée par son château bâti au XIIIe siècle, au curieux donjon triangulaire. Sur la rive droite du Rhône s'élèvent les ruines de la cité féodale de Rochemaure, dans un site très pittoresque, à l'extrémité de la coulée basaltique des Corions, dont la teinte sombre (Rochemaure signifiant *roche noire*) contraste avec la blancheur des escarpements calcaires voisins.

Isolée au milieu d'une plaine marécageuse, à l'extrémité occidentale du delta du Rhône et à six kilomètres de la mer, Aigues-Mortes est entourée par des fortifications représentant par leur importance et leur homogénéité l'un des plus beaux exemples d'architecture médiévale. Commencés en 1248 sous le règne de Saint-Louis, les travaux



Partie supérieure des murailles de la cité de Carcassonne, restaurées au siècle dernier par Viollet-le-Duc

furent, à l'aide d'entrepreneurs génois, activement poussés par Philippe III le Hardi, et terminés par Philippe le Bel. La ville restera prospère jusqu'au milieu du XIVe siècle. Mais par suite du retrait de la mer, les chenaux qui y conduisent s'ensablent ; la création d'un canal aboutissant au littoral ne pourra pas empêcher son déclin.

Carcassonne reste le type le plus étonnant des villes fortifiées qui ont subsisté au Moyen Age. Les éléments les plus anciens de l'enceinte sont attribués aux Wisigoths, enceinte renforcée, agrandie et complétée au XIIIe siècle par Saint Louis et Philippe III. Elle est flanquée de 48 tours. L'ensemble a été restauré au XIXe siècle par l'architecte Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc (1814-1879). Le siège de la ville en 1209 constitua l'épisode décisif de la croisade des Albigeois. Son chef, Simon de Montfort (1165-1218) l'utilisa, pendant les années suivantes, comme base d'opérations.

Cordes-en-Albigeois, dans le département du Tarn, *bastide* créée en 1222 par Raimond VII de Toulouse, juchée sur un mamelon, constitue également un ensemble médiéval grandiose, d'architecture à la fois militaire et civile, avec son enceinte et ses maisons gothiques des XIIIe et XIVe siècles.



L'HÉRÉSIE CATHARE ET LA CROISADE DES ALBIGEOIS

Quand, en 1194, le comte de Toulouse Raimond VI succède à son père Raimond V, il est devenu l'un des plus puissants feudataires (possesseurs de grands fiefs) du royaume. Son autorité est souveraine à Toulouse, Cahors, Agen, Nîmes, Agde. Il possède la moitié de la Provence, fait sentir son action dans l'Uzège, le Rouergue, le Gévaudan et dans le Vivarais. La guerre des Albigeois, qui éclate en 1209, va anéantir cette puissance.

Dans le Midi, l'Eglise ne joue pas, comme dans le reste de la France, un rôle prééminent. Elle n'y exerce pas la même influence que les croyances du temps lui accordent ailleurs. La culture religieuse est assez faible. Les hérésies vaudoises et surtout cathares vont se développer dans le Languedoc, notamment dans l'Albigeois, dans la région de Carcassonne et de Béziers.

L'église catholique ne peut assister sans réagir aux progrès de cette hérésie. Elle a d'ailleurs un autre sujet de ressentiment : les biens et les revenus ecclésiastiques sont

trop souvent usurpés par les seigneurs : les privilèges des clercs sont mal respectés. Les dîmes et les biens dont elle est propriétaire sont saisis par les laïques, les bénéfices brutalement occupés. Aussi bien la croisade qui va commencer en 1209 aura-t-elle pour premier effet non seulement de reconstituer le patrimoine ecclésiastique, mais aussi de l'accroître dans des proportions inouïes, au point qu'il faudra toute la ténacité de l'administration royale pour en modérer l'augmentation.

Sous l'impulsion du pape Innocent III et après l'échec des prédications de Saint-Dominique, l'Eglise va organiser une véritable croisade au cours de laquelle les seigneurs de la France du Nord envahissent le Languedoc, le mettent à feu et à sang et s'emparent eux aussi de nombreuses terres. Mais cette croisade va avoir également d'importantes conséquences politiques. L'unité de la France capétienne en sortira, après l'écrasement de la puissance du comte de Toulouse. Le traité de Paris du 12 avril 1229 terminera la guerre. Jeanne, fille de Raymond VII, sera fiancée à Alphonse de Poitiers, frère de Saint-Louis. Réunie définitivement à la couronne en 1271 sous le règne de Philippe III le Hardi, cette partie de la France va s'appeler désormais le Languedoc, *le pays où l'on parle la langue d'oc*.



En 1233 le pape Grégoire IX introduit l'inquisition dans le Languedoc cathare. Des incidents se produisirent parfois et, en 1243 par exemple, la population de Carcassonne se révolta pour délivrer des Cathares emmurés par les prêtres inquisiteurs (tableau de J.-P. Laurens)

LA RELIGION CATHARE

Les cathares, plus nombreux que les Vaudois, pratiquent un culte basé sur l'existence de deux divinités, celle du mal et celle du bien, la première étant représentée par Jéhovah (identifié très souvent avec Satan), la seconde par le Christ. L'église catholique est considérée comme une émanation du mal, qui n'a rien à voir avec l'église cathare, laquelle ne comprend que les *parfaits* (ceux qui ont reçu ce sacrement particulier appelé *consolamentum*). Ils mènent une vie sévère, pratiquent fréquemment le jeûne, s'abstenant de toute nourriture à base de viande.

Les *croyants* sont en dehors de l'église cathare, où ils peuvent entrer s'ils sont estimés dignes de recevoir le *consolamentum*. La religion cathare écarte avec horreur la procréation et comme conséquence repousse le mariage et la famille. Elle envisage sans crainte la diminution rapide de la population ; lorsque sonnera la fin de l'espèce humaine, la défaite de Satan sera consommée. Il n'empêche d'ailleurs que si les *parfaits* s'imposent une vie ascétique, ils se montrent très tolérants vis-à-vis des *croyants*, dont certains mènent une vie déréglée.

LA GUERRE DE CENT ANS

Le Languedoc ne souffrira tout d'abord qu'indirectement de ce conflit qui commence en 1337. Il fournit des hommes et de l'argent pour la conduite d'une guerre qui se déroule en dehors de ses limites. Mais en 1355 expire la trêve qui a été signée entre les belligérants. La lutte recommence et la situation devient désastreuse pour le Languedoc, par suite de l'impérialisme du lieutenant du roi, Jean d'Armagnac. Le fameux prince Noir parcourt impunément le pays jusqu'à Narbonne, brûlant les villes ouvertes, pillant les villages, apportant la ruine pour la plus grande partie de la population. Il se retire après avoir terrorisé le Midi. La bataille de Poitiers, perdue en 1356 par le roi Jean le Bon, met le comble aux malheurs de cette région. Et cependant le Languedoc reste loyal à la couronne et accorde les ressources nécessaires pour lutter contre l'envahisseur. Cependant, en 1360, le funeste traité de Brétigny le réduit aux trois sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire. De province, il devient pays frontière, auquel sont imposées de nouvelles charges pour racheter le roi, fait prisonnier par les Anglais au soir de la bataille de Poitiers. Pour comble de malheur, le pays va être envahi par les grandes compagnies, ces bandes indisciplinées et féroces de mercenaires que la paix a privés de ce qui constitue leur raison d'être et leurs profits. Ils se jettent sur le Bas-Languedoc et y commettent d'épouvantables ravages. Du Rhône à Carcassonne le pays est en feu. Le Gévaudan et le Velay ne sont pas épargnés. Le comte de Foix, Gaston Phœbus, envahit le Languedoc occidental, tandis que le prétendant au trône de Castille, Henri de Transtamare, vient avec ses partisans ibériques chercher refuge dans le Sud de la France, qu'ils traitent en pays conquis.

Le successeur de Jean le Bon, Charles V, a désigné son frère Louis d'Anjou comme gouverneur du Languedoc. Ce dernier, esprit aventureux mais capitaine habile, s'efforce de pacifier le pays. Après la reprise de la guerre, en 1369, il s'applique,



grâce aux généreux subsides votés par les États Généraux du Languedoc, de reconquérir de 1370 à 1376 par les armes ou à force d'argent les territoires perdus. Mais ces campagnes deviennent fort coûteuses et à mesure que le Languedoc s'épuise les exigences du duc d'Anjou s'accroissent. A la suite des plaintes parvenues jusqu'à lui, le roi rappelle son frère et fait gouverner le pays par quelques uns de ses conseillers.

Quelques mois après la mort de Charles V, un des oncles du nouveau roi Charles VI (alors mineur), le duc de Berry se fait attribuer le gouvernement du Languedoc, avec les pouvoirs d'un lieutenant-général. Dans le pays qui est dans un état lamentable, éclate, en 1382 la révolte des *Tuchins*. Elle a pris naissance dans les montagnes de la Haute-Auvergne, parmi les troupes de paysans misérables et exaspérés de leur état. Elle ensanglante les diocèses de Nîmes, de Maguelonne et quelques territoires voisins. Jusqu'en 1453, date d'expulsion définitive des Anglais de France, le Languedoc aura pris sa large part des maux dont aura souffert l'ensemble du pays. Il continue de surcroît à être ravagé par des bandes de brigands dont la plus célèbre et la plus redoutable est celle de l'aventurier espagnol Rodrigue de Villando.

LE LANGUEDOC DE LA RENAISSANCE

A partir de 1453 commence une ère de tranquillité relative qui va durer jusqu'au commencement des guerres de religion soit vers 1560. A dater du règne de Louis XI le gouvernement est confié aux princes de la maison de Bourbon, qui le conservent jusqu'au moment où, en 1523, le connétable de Bourbon passe à l'ennemi. Cette charge est alors attribuée au connétable Anne de Montmorency. Elle demeurera à cette famille, sans interruption, jusqu'en 1632. En réalité le gouverneur ne réside guère en Languedoc et son suppléant, le lieutenant-général, a peu de prestige. Aussi les notables locaux conservent-ils une grande influence dans la direction des affaires, lors de la réunion annuelle des États de la Province, les États de Languedoc, qui siègent tour à tour dans les grandes villes. Leurs représentants prennent d'ailleurs une part active aux délibérations des célèbres États Généraux de Tours, réunis en 1484, dans cette ville, au cours de la minorité de Charles VIII, fils de Louis XI. Jusque-là, afin de diminuer les frais et l'ampleur des déplacements, les États Généraux se dédoublent en États de «langue d'oïl» et États de «langue d'oc». A partir du XV^e siècle, il n'y aura plus que des assemblées communes à tout le royaume. Les États de langue d'oc, composés des trois sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, subsisteront à titre d'États provinciaux.

Par les édits de 1431 et 1443 un parlement est créé à Toulouse. Il juge en appel ou même directement. Il existera jusqu'à la Révolution. Mais il devient bientôt insuffisant pour juger toutes les affaires portées devant lui. C'est alors qu'en application d'un édit d'Henri II de 1552, sont institués des *présidiaux*, jugeant en dernier ressort si le montant du litige ne dépasse pas 250 livres tournois en capital ou 10 livres de rente, en appel au dessus. Le Fonctionnaire de ces juridictions n'ira pas sans porter atteinte à l'activité des justices seigneuriales et des tribunaux des

sénéchaux (1). A Montpellier se trouve une *Cour des Aides* (il n'y en a que trois autres dans le royaume, à Paris, Montauban, Clermont) chargée de juger souverainement les affaires relatives à la levée des impôts et une *Chambre des Comptes* (à la veille de la Révolution il en existera dix autres dont une à Paris). Cette juridiction va devenir bien vite archaïque ; ses opérations sont très lentes ; l'examen qu'elle fait des comptes des agents des finances, rigoureux en apparence, n'empêche pas beaucoup d'irrégularités ; très souvent ses arrêts ne sont même pas exécutés !...

LA RÉFORME ET LES GUERRES DE RELIGION

Ce ne sera qu'au début du mouvement réformiste que se manifesteront les doctrines luthériennes. Elles feront place bientôt au calvinisme, venu de Genève, qui dominera en Languedoc. En 1560, les protestants tiennent Montauban. Ils sont très nombreux dans le pays de Foix et le Vivarais, le Velay, le Gévaudan et le pays albigeois. Toulouse, la ville catholique par excellence, n'est pas épargnée. Dès avril, des troubles éclatent à Nîmes et se propagent un peu partout. En octobre 1561, les tenants de l'église réformée sont les maîtres de Montauban, de Nîmes, de Montpellier et d'autres places moins importantes. C'est alors que sont détruits quantité de monuments religieux, mis à sac et incendiés par fanatisme ou goût du pillage. En 1567, après la visite du Languedoc par Charles IX et sa mère Catherine de Médicis, la guerre civile reprend, conduite par l'amiral de Coligny et le prince de Condé. L'armée est défaite le 13 mars 1569 à Jarnac. Le prince est tué au cours de l'action. En 1570 la paix de Saint-Germain-en-Laye et l'apparente réconciliation de Coligny et de la cour met fin aux combats.

(1) Les sénéchaux sont l'équivalent dans l'Ouest et le Midi de la France, des Baillis dans le Nord. Il existe des tribunaux de baillage et de sénéchaussée, dont d'ailleurs baillis et sénéchaux ont été éliminés.



Henri II de Montmorency
(1595-1632)



Maréchal Henri de Schomberg
(1574-1632)

La guerre reprend cependant avec le massacre parisien de la Saint-Barthélemy (24 août 1572). En 1578, Catherine de Médicis signe la paix de Nérac. Elle séjourne plusieurs mois dans le Languedoc, qu'elle parcourt triomphalement, reçue partout avec honneur. Le pays se trouve dans un état misérable. Comme au XIVe siècle, des bandes de brigands commandées par des aventuriers (dont le plus célèbre est le capitaine Merle) pillent et ravagent, sans distinguer entre catholiques et protestants.

Une quatrième guerre civile commence au mois d'avril 1580. Elle est menée par le jeune roi de Navarre, le futur Henri IV. Elle dure presque sans interruption jusqu'en 1594. L'avènement au trône du Béarnais n'apaise pas les esprits. Les Etats du Languedoc, réunis à Lavaur, se déclarent hostiles et font appel au roi d'Espagne Philippe II ! L'édit de Nantes de 1598 accorde enfin aux protestants dix places de sûreté, dont Montpellier, Villemur, Clermont-de-Lodève et Sommières. La mort de Henri IV amène progressivement le renouvellement des troubles. Les guerres civiles ne finiront que lorsque Louis XIII et Richelieu accorderont leur grâce aux rebelles par l'édit d'Alais (28 juin 1629). Les fortifications de toutes les places du parti

protestant sont rasées, mais l'édit de Nantes est confirmé.

LA MONARCHIE ABSOLUE

Le duc Henri de Montmorency, filleul de Henri IV, gouverneur du Languedoc depuis 1614, âme faible et esprit assez borné, est entré dans la conspiration ourdie par le frère de Louis XIII, Gaston d'Orléans, ennemi juré du cardinal de Richelieu. Les rebelles qu'il commande s'opposent, devant Castelnaudary, aux troupes royales commandées par le maréchal de Schomberg. Montmorency est battu, blessé grièvement et fait prisonnier (1er septembre 1632), il est condamné à mort le samedi 30 octobre et est exécuté le même jour, à l'intérieur de l'Hôtel de ville de Toulouse, le Capitole. Ceci malgré les supplications de la cour et du peuple de la cité, qui criait en vain sa miséricorde sous les fenêtres de l'habitation où se trouvait Louis XIII.

Le gouvernement du Languedoc passe cette fois au maréchal de Schomberg. L'édit de Béziers (du 11 septembre 1632, qui enlevait à la province ses privilèges financiers) est rapporté en 1649. L'action

des Etats, secondée par ces administrateurs que sont les intendants envoyés par Richelieu, sera plutôt efficace. Les travaux publics sont poussés activement. Sans parler du célèbre canal du Midi, proposé par l'ingénieur Pierre-Paul de Riquet (1604-1680) né à Béziers et mort à Toulouse. Dix à douze mille ouvriers travaillèrent sous sa direction. L'ouvrage à cette époque, ne fut toutefois achevé que six mois après sa mort (1). Le Languedoc, à cette époque, est doté de nombreux ponts, jetées portuaires, routes bien entretenues et bien tracées. Sous le règne de Louis XIV, grâce à Colbert, les manufactures de drap sont des plus actives.

C'est sous le règne de Louis XIV que les protestants vont être de nouveau en butte à une persécution systématique, dirigée avec une égale persévérance par le clergé, les parlements et le pouvoir central. En 1685 est ordonnée la révocation de l'édit de Nantes. En 1702, éclate la guerre des *Camisards* (nom donné aux calvinistes révoltés). Réfugiés dans les Cévennes, ils demeurent insaisissables. En 1703, le roi envoie dans la région des troupes qui y font régner la terreur. La lutte se prolonge jusqu'en 1713. Le nombre des victimes peut être évalué à 12 000 !

Le XVIIIe siècle sera enfin un siècle de paix pour le Languedoc. La population augmente rapidement. De nouveaux procédés de cultures sont introduits, ainsi que des plantes importées d'Amérique, notamment les plantes tinctoriales. Mais déjà, dès 1780 la densité de population est trop forte sur une terre dont la production s'avère insuffisante.

Le Parlement de Toulouse (dont le ressort est le plus important après celui de Paris) se montre en toute occasion, comme celui de la capitale, hostile à la moindre réforme. D'une sévérité implacable, il contribue à entretenir cette agitation d'esprit qui prépare et rend inévitable la Révolution.

En 1789, à la veille de la division de la France en départements, le Languedoc

(1) En raison de l'insuffisance des crédits, Riquet usera de toute sa fortune en vue de l'achèvement de son ouvrage.

LES INTENDANTS DE L'ANCIEN RÉGIME

Les intendants chargés d'administrer la province seront : Miron (1636) - Machault, Vauquelin, Tause (1640) - Bosquet (1642) - Le Tonnelier de Breteuil (1646) - Bazin (1653) - Henri d'Aguesseau (1674) - Lamignon de Basville (1685) - Louis de Bernage de Saint-Maurice (1718) - Lenain d'Asfeldt (1743) - E. Guignard de Saint-Priest (1751) - M.J. Guignard de Saint-Priest (1764) - Bernard de Balinwilliers (1786 - 1789).

forme l'un des quarante gouvernements. La généralité du même nom est divisée en trois sénéchaussées. La première, celle de Toulouse, s'étend sur une partie des départements actuels de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne, du Gers, du Tarn et de l'Aude. La seconde, celle de Carcassonne, s'étend de son côté sur une partie des départements du Tarn, de l'Aude, de l'Ariège, de l'Hérault. La troisième, celle de Nîmes-Beaucaire, va de l'Hérault au Rhône et comprend en plus les diocèses de Viviers, du Puy et de Mende. La Sénéchaussée de Toulouse enfin est divisée en jugeries, celles de Carcassonne et de Nîmes-Beaucaire en vigueries.

Sciau et monnaie de Louis XVI



LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Contrairement à ce que l'on pense généralement, l'engagement révolutionnaire du Midi n'est pas unanime. Dans un premier temps, bourgeois et intellectuels parviennent à rallier les masses populaires à la cause républicaine.

La révolution réussit à briser la puissance du parlement de Toulouse et le vieux cadre provincial. Elle est accueillie avec enthousiasme par la bourgeoisie protestante du Bas-Languedoc et d'une manière plus générale par les citadins. En revanche, la noblesse, très riche et donc très influente dans le Haut-Languedoc, résiste avec l'aide des masses rurales, pauvres et ignorantes. Cela donne même lieu à de furieux affrontements dans le Comtat Venaissin, en Gironde, en Provence, en Lozère, dans le Languedoc, à Bordeaux, à Nîmes, à Marseille. À côté de la révolte girondine de la bourgeoisie méridionale, d'inspiration protestante, se manifeste une véritable contre-révolution occitane (1). D'origine paysanne et ouvrière, cette réaction se traduit, dès 1790, par le soulèvement des *cebets* (ouvriers catholiques de Nîmes ainsi nommés parce que l'oignon, *ceba*, constitue l'essentiel de leur nourriture). C'est à cette époque que se forment les maquis «blancs» de Lozère (Compagnons de Jéhu) et des Cévennes (troupes de Saint-Peur).

La chute de l'Empire est célébrée comme une victoire par les Méridionaux qui, dans bien des cas, accueillent les Anglais en libérateurs. Dès 1815, Bordeaux, Montpellier, Avignon, Arles, Aix, Marseille, Toulon, laissent éclater leurs sentiments royalistes. À Toulouse, au lendemain des Cent Jours, le duc d'Angoulême constitue même une sorte de gouvernement autonome destiné à

(1) Sur cette période, on lira avec profit le chapitre de la *Révolution au Midi blanc* de l'excellent livre de Robert Lafont, *La revendication occitane* (Flammarion, 1974).

préserver les acquis de la Contre-révolution.

Dans le Languedoc, *Tres talhons*, un ouvrier agricole, mène à la tête de ses troupes, un combat acharné contre les républicains. Toulouse, Nîmes, Montpellier, Uzès, Avignon sont le théâtre de massacres et d'exécutions sommaires. Le préfet du Gard en arrive même à solliciter l'aide des Autrichiens pour réduire le soulèvement des maquis blancs et rétablir l'ordre. Robert Lafont souligne fort justement le caractère populaire de cette «Terreur blanche» :

«... *Cebets, Tres Talhons, verdets, tous ces noms sont occitans. Si les Girondins méprisent le patois à l'égal des Jacobins, la «Vendée occitane» vit dans son langage intact. Comme pour le pays chouan, donnons raison à l'abbé Grégoire (1) qui pensait que la réaction ne parle pas français. Mais apprécions cette réaction comme populaire. Elle peut très bien se transformer en volonté révolutionnaire (...). Sans que le langage quotidien des masses occitanes se modifie, entre 1815 et 1851 celles-ci virent au rouge...» (2)*

Les raisons profondes qui déterminent l'évolution politique du Midi vers les idées de gauche ne sont pas clairement établies. La plupart des historiens s'accordent cependant à penser que l'origine de cette mutation remonte d'abord à l'industrialisation des provinces méridionales et à ses incidences économiques (exploitation de la houille, création d'usines nouvelles, essor des grands ports, expansion puis déclin des industries textiles, etc...). Pourtant, la prolétarisation de la population n'est pas seule en cause puisque ce phénomène touche aussi les masses rurales.

Quoiqu'il en soit, le Midi, fief *ultra* aux élections de 1816 et de 1827, passe dans le camp opposé dès la seconde

(1) Henri Grégoire (1750-1831) fut parmi les premiers à prêter serment à la Constitution civile du Clergé en 1790. Evêque constitutionnel du Loir-et-Cher, député à la Convention, il s'affirme comme l'un des plus fervents partisans de l'instauration de la République.

(2) *Lettre ouverte aux Français d'un Occidental* (Albin Michel, 1973).

moitié du XIX^e siècle. En dépit de quelques exceptions (la Lozère et la Haute-Loire, par exemple, resteront des bastions traditionalistes), cette orientation fondamentale du Midi se confirmera jusqu'à nos jours. Elle s'est notamment traduite par les excellents scores réalisés par François Mitterand dans les départements méridionaux, lors des élections présidentielles de 1965 et de 1974.

LUTTES OUVRIÈRES ET RÉVOLTES PAYSANNES

Quelques dates essentielles résument l'histoire sociale de l'Occitanie au siècle dernier.

■ 1851

Précédé des révoltes paysannes de 1848, dans la Creuse en particulier, le soulèvement du Midi contre le coup d'Etat du 2 décembre suscite un véritable climat de guerre civile, en Provence surtout. La répression qui s'abat sur les forces insurrectionnelles, principalement composées d'ouvriers et de paysans, marque profondément les esprits.

■ 1850-1870

Cette période se caractérise par la ruine définitive de l'industrie textile du Languedoc et du Limousin. La priorité est donnée de ce fait à l'exploitation de la vigne. C'est le début de la monoculture viticole qui supprime bientôt les cultures traditionnelles. De 1828 à 1870, le vignoble languedocien passe de 238 000 ha à 450 000 ha. Après un temps de régression dû aux attaques du phylloxéra dans les années 1880, la production ne cesse de croître (4,5 millions d'hl en 1828 contre 22 millions d'hl en 1900). Il s'ensuit un phénomène de surproduction qui laisse prévoir les premières crises de mévente.

■ 1871

Rappelant par bien des aspects l'explosion populaire de 1851, les Communes

occitanes se heurtent de front au gouvernement de Thiers. Essentiellement limitées à Toulouse, Narbonne et Marseille, elles seront assez rapidement brisées, mais contribueront toutefois à la diffusion des thèses socialistes.

■ 1880-1900

Ces années, caractérisées par la crise économique qui sévit dans le Midi (concurrence du Nord, restructuration des industries minières, phylloxéra, etc...), sont le cadre de violents conflits sociaux ; Decazville (1886), Carmaux (1896-1898), C'est à cette époque que Jaurès est élu député du Tarn et que la Provence devient un bastion socialiste.

■ 1907

L'effondrement des cours du vin et la ruine de centaine de milliers de petits propriétaires provoqués par les crises de surproduction et l'arrivée sur le marché de vins étrangers (1), sont à l'origine de la révolte des vigneron du Languedoc, amorcée dès février 1907. À Narbonne, Béziers, Perpignan, Carcassonne, Nîmes, d'imposantes manifestations rassemblent la population. Le 10 juin, ils sont près de 700 000 à descendre dans la rue. La solidarité est quasi totale et la plupart des maires de la région ont démissionné en signe de solidarité.

Mistral et les félibres apportent leur soutien au mouvement : «*Les Patriotes de Provence, réunis en Avignon aux fêtes du Palais des Papes, envoient à leurs compatriotes les vigneron du Languedoc, le réconfort chaleureux de leur fraternité et de leur pleine communion dans leurs revendications plus que justes*».

Clémenceau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, se résout à faire intervenir la troupe afin d'annihiler la révolte des vigneron. Cela ne va pas sans mal (mutineries dans certains régiments, le 17^e de ligne en particulier, violents affrontements à Narbonne et à Perpignan...).

(1) La loi du 28 janvier 1903 favorise la «chaptalisation» (addition de sucre au jus de raisin avant la fermentation) qui permet d'élever le degré alcoolique.



Frédéric Mistral
(1830-1914)

LE COMBAT POUR L'OCCITANIE

Intervenant après la répression, l'adoption par le Parlement de la loi du 29 Juin 1907 donne satisfaction à un grand nombre de viticulteurs. Réprimant les fraudes et rendant obligatoire la déclaration de récolte, le «Code du vin» interdit de plus les abus de sucrage et taxe le sucre destiné à la chaptalisation. Il constitue la première tentative d'organisation du marché et servira de base au Statut vinicole de Barthe vers 1930.

L'un des animateurs du sursaut de 1907, Ernest Ferroul, maire socialiste de Narbonne, est porté à la tête de la Confédération générale des vigneronns du Midi, ébauche d'un syndicalisme corporatiste virulent. Associant propriétaires et salariés, il entend donner une «signification occitane» à son action.

Le message de Mistral aux vigneronns de 1907 est significatif. Au-delà de la prudence d'un homme au soir de sa vie («Plus de politique»), il rend confusément compte d'un grand élan de solidarité qui gagne de larges couches de la population du Midi. Il ne faut pas oublier que Mistral et ses compagnons, s'ils ont veillé à ne pas se laisser entraîner sur le terrain politique, ont toujours affirmé avec force leurs convictions «régionalistes». N'ont-ils pas d'ailleurs, à ce sujet, effrayé grand nombre d'esprits éclairés de la gauche jacobine ? Mistral n'est-il pas ainsi accusé de rêver au démembrement de la France, d'être un mauvais Français et un fédéraliste latin ?

L'élément nouveau au début de ce siècle réside dans l'attitude de plus en plus compréhensive qu'adopte la gauche à l'égard des positions fédéralistes, surmontant non sans difficulté ses vieux préjugés. Ainsi, Jean Jaurès, jeune professeur au lycée d'Albi, est-il gagné aux thèses du Félibrige. Par la suite, il ne reniera jamais ses positions occitanes, soulignant même l'influence bénéfique de la Révolution française sur le Midi : «...En fait, c'est l'événement de France le plus central, le plus largement français (...), la Révolution française qui a suscité la renaissance littéraire du Midi. (...) C'est sous cette influence vivifiante qu'ont commencé les premières recherches d'érudition qui ont ranimé le passé littéraire de la Provence et du Languedoc et éveillé chez les jeunes hommes l'ambition de produire à leur tour dans le vieil idiome renouvelé.» (1)

Persévérant dans son analyse pour le moins paradoxale, il s'affirme confiant dans la propagation de la langue d'oc au sein de l'école publique :

«C'est l'école populaire française, élevée, ennoblie par l'effort, par l'ascension sociale du peuple ouvrier et paysan, qui sauvera du naufrage la littérature du Midi. Quand le peuple sera assez curieux de la langue française pour que l'instituteur puisse l'intéresser, dans notre Midi, par des comparaisons du français au patois...»

(1) Revue de l'Enseignement primaire (octobre 1911), cité par Robert Lafont dans *La Revendication occitane*.



Le grand poète provençal se plaisait à rapporter dans ses œuvres la vie des humbles, bergers, artisans, tâcherons. Pour lui, ces hommes illustraient une civilisation attachée à ses coutumes et à ses traditions.

alors, seulement, l'admirable effort de la renaissance méridionale sera préservé du naufrage...» (1)

FÉLIBRES ET OCCITANS

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les premières expériences d'enseignement de l'occitan sont tentées dans les lycées. Bien entendu, ces mesures sont exceptionnelles ; elles ne sont en fait qu'une piètre concession aux défenseurs des langues régionales. En Occitanie comme en Bretagne, les maîtres de l'école laïque s'efforcent de bannir les «patois» de leur classe. Pourtant, les positions généreuses de Jaurès ne restent pas sans échos dans la France de l'entre-deux-guerres. En 1928, la ligue pour la langue d'oc à l'École lance un manifeste dont voici les principaux termes :

«Nous réclamons qu'il soit interdit :

■ de punir les élèves pour avoir parlé «patois» à l'école ;

■ de leur inculquer le mépris de ce «patois», dénigré par ordre de gens mal avertis.

Nous demandons qu'il soit permis et conseillé :

■ de comparer le «patois» et le français dans l'enseignement de ce dernier comme le recommandent plusieurs inspecteurs (d'en faire autant pour le latin et pour les langues vivantes lorsqu'il y a lieu) ;

■ d'exposer aux écoliers la vérité sur ce prétendu «patois» qui est en réalité la survivance de la langue des troubadours, premiers maîtres de tous les écrivains du Moyen Age et de la Renaissance et la langue que Mistral et ses disciples ont rendue célèbre dans le monde entier ;

■ d'expliquer dans les manuels et dans les cours, à côté de la littérature de langue d'oïl (ou parisienne) celle de langue d'oc ou occitane (auvergnate, catalane, dauphinoise, gasconne, languedocienne, limousine, provençale, etc...) ;

■ de présenter la langue d'oc à tous les examens, comme déjà elle peut l'être au doctorat et à la licence libre.»

L'ensemble de ce programme, fort modéré, laisse entrevoir le chemin qui reste à parcourir pour parvenir à une politique plus respectueuse du droit des minorités.

OCCITANISTES CONTRE FÉLIBRES

A l'apogée du Félibrige, on emploie généralement pour désigner les régions méridionales les termes génériques de Midi, de pays d'Oc ou de Provence ; rares sont les auteurs qui utilisent le mot Occitanie (Louis-Xavier Ricard, du groupe de La Louseto, est parmi ceux-ci). Mais dès le début du siècle, les félibres voient leurs positions battues en brèche par de nouvelles écoles. L'une des premières causes de ce courant de contestation tient sans aucun doute aux problèmes de langue. La réforme linguistique mise au point pour le provençal par les disciples de Mistral ne convient assurément pas aux différents parlers occitans. Il s'ensuit de longs débats à l'issue desquels Joseph Roux, Prosper Estieu et Antonin Perbosc tentent d'unifier les différentes langues d'oc. Leurs travaux qui consistent notamment à privilégier le dialecte languedocien en s'inspirant de la graphie classique des troubadours, aboutissent à la fondation de l'*Escola Occitana* (Juillet 1919) et de la revue *Lo Gai Saber*. La rupture au sein du Félibrige est consommée. Désormais, «occitans» et «félibres», tout en œuvrant pour une cause identique, suivent des chemins séparés.

Certains estiment qu'à ces divergences «techniques» s'ajoute une opposition de nature politique. La plupart des militants occitanistes reprochent en effet aux félibres leurs conceptions réactionnaires tandis que ceux-ci dénoncent le caractère subversif et révolutionnaire du mouvement occitan. En dépit des positions adoptées par certains de ses membres (on pense à un Jaurès ou à un Daladier), le Félibrige est certes plutôt traditionaliste. N'oublions cependant pas l'existence d'une gauche félibréenne, inspirée des thèses fédéralistes de Proudhon : la Louseto, où Crousillat, Tavan, Ricard, Félix Gras rompent des lances avec le courant «droitiste» notamment représenté par Roumanille.



Joseph Roumanille (1818-1891) eut Mistral pour élève. Il fut un des créateurs du Félibrige en 1854.

Par ailleurs, les thèses «régionalistes» des jeunes félibres Maurras et Amouretti, qui revendiquent dès 1892 l'autonomie culturelle et politique, ne restent-ils pas d'une brûlante actualité ?

«... Nous avons entendu l'appel et maintenant nous allons dire, non pas comme autrefois devant des auditoires de frères et des assemblées de lettrés, mais dans les assemblées politiques et devant tout le peuple du Midi et du Nord, les réformes que nous voulons. Nous en avons assez de nous taire sur nos intentions fédéralistes quand les centralisateurs parisiens en profitent pour nous jeter leur méchante accusation de séparatisme. Enfantillage et ignorance ! Nous levons les épaules et nous passons.

«C'est pourquoi nous ne nous bornons pas à réclamer pour notre langue et pour nos écrivains les droits et les devoirs de la liberté : nous croyons que ces biens ne feront pas notre autonomie politique, ils en découleront.

«Voilà pourquoi, avant toute chose, nous réclamons la liberté de nos com-

munes ; nous voulons qu'elles deviennent maîtresses de leurs fonctionnaires et de leurs fonctions essentielles. Nous voulons qu'elles puissent remettre à leur place ces jolis messieurs qu'on appelle les sous-préfets. Et nos pauvres communes ne seront plus alors de simples circonscriptions administratives ; elles auront une vie profonde, elles seront de véritables personnes et, pour ainsi dire, des mères inspirant à leurs fils les vertus, les passions ardentes de la race et du sang.

«Il ne nous plaît guère non plus que nos communes soient reliées entre elles, au hasard, selon le caprice d'un soldat ou d'un rond-de-cuir. Non, nous voulons que leur union se fasse suivant leurs affinités historiques, économiques, naturelles, et, à bien les voir, éternelles.

«Point de détour. Nous voulons délivrer de leurs cages départementales les âmes des provinces dont les beaux noms sont encore portés partout et par tous, Gascons, Auvergnats, Limousins, Béarnais, Dauphinois, Roussillonnais, Provençaux, Languedociens.

«Nous sommes autonomistes, nous sommes fédéralistes, et si quelque part, dans la France du Nord, un peuple veut marcher avec nous, nous lui tendons la main. Un groupe de patriotes bretons vient de demander, pour leur illustre province, le rétablissement des anciens Etats. Nous sommes avec ces Bretons. Oui, nous voulons une assemblée souveraine à Bordeaux, à Toulouse, à Montpellier. Nous en voulons une à Marseille ou à Aix. Et ces Assemblées régiront notre administration, nos tribunaux, nos universités, nos écoles, nos travaux publics. Si l'on objecte qu'un peuple ne vient jamais sur la voie qu'il a parcourue, nous répondrons que c'est le cas : nous ne travaillons pas pour copier les institutions d'autrefois, mais pour les compléter et les perfectionner...»

Cette réaction, notable au sein d'un Félibrige déjà assoupi, traduit l'exaspération croissante d'une partie non négligeable des jeunes générations devant l'aliénation politique et économique des pays d'Oc.

LES NOUVEAUX COURANTS OCCITANS

La France, sous la II^e République, voit un grand nombre d'hommes politiques méridionaux accéder aux plus hautes responsabilités : Thiers, Gambetta, Loubet, Fallières, Jaurès, Doumergue, Daladier, etc... Dans le même temps, certaines personnalités influentes viennent se faire élire dans le Midi ; Clémenceau, dans le Var (1885, 1889) et Blum, à Narbonne (1929), en sont sans doute les exemples les plus célèbres.

Progressivement, les revendications populaires et la contestation des structures économiques perdent de leur force au profit d'un électoralisme omniprésent qui finit par engendrer un esprit de clientèle fort prononcé. Même si les dirigeants sont originaires d'Occitanie, la dépendance économique et culturelle du Midi à l'égard de la capitale s'en trouve renforcée d'autant.

Dénonçant cet état de fait, les occitanistes s'organisent au plan politique dès le début des années trente.

Charles Camproux, originaire de Marseille, fonde *Occitania*. Ce mouvement qui tente d'actualiser les thèses de Proudhon condamne l'Etat centralisateur et le marxisme «qui humilie l'individu devant la société pour en faire une sorte de serf de l'Etat» (1). Adoptant une position ambiguë en matière économique (Camproux se dit partisan d'une association des ouvriers et des petits patrons), *Occitania* dispose d'un champ d'action particulièrement réduit.

La revue *Oc*, fondée en 1923, représente une autre tendance des idées occitanes de cette époque. Renouant avec un principe cher à Mistral, les animateurs d'*Oc* s'efforcent de consolider les liens existant avec le catalanisme. Ce rapprochement

(1) Programme occitanista, in *Occitania* (1935), cité par R. Lafont dans la *Revendication occitane*.

intervient justement au moment du triomphe des mouvements catalans en Espagne (proclamation de la République catalane, 14 avril 1931).

La situation de ces différents groupes est particulièrement difficile au sein de la vie politique française. Si la plupart des militants occitans se classent résolument à gauche, il n'en reste pas moins que beaucoup d'entre eux restent encore méfiants à l'égard des grands partis nationaux. Parmi toutes ces positions, une constante se dégage : aucun courant ne s'affirme séparatiste et n'entend se dégager de l'ensemble que constitue la République Française. Tout au plus est-il question de « minorité nationale » et de l'affirmation d'une réalité occitane.

L'OCCASION MANQUÉE DU FRONT POPULAIRE

Malgré les sympathies que de nombreux hommes de gauche, élus du Front Populaire, éprouvent pour les objectifs concrets des mouvements occitans, en particulier dans le domaine linguistique, aucune mesure précise ne vient modifier le statu quo : pas d'enseignement des langues régionales à l'école ; pas de possibilité de présenter ces mêmes langues aux examens.

A une demande d'insertion des langues régionales dans les programmes scolaires, le ministre de l'Instruction publique, Jean Zay, répond que « les programmes sont déjà trop chargés pour qu'il paraisse possible d'y introduire l'enseignement des langues et littératures dialectales, d'autant plus que cet enseignement ne pourrait être donné qu'au détriment des enseignements réglementaires indispensables à tous les enfants de France ». (1)

C'est sous l'occupation et le gouvernement de Vichy que sont tentées les premières expériences d'enseignement des parlers régionaux dans le cadre scolaire. Partisan résolu d'un retour aux anciennes provinces, le maréchal Pétain, dont Maur-

(1) Occitania (7 décembre 1936).

L'ÉTAT FRANÇAIS

ras et Mistral (1) sont les principaux maîtres à penser, entend mener une politique décentralisatrice. Même si, dans ce domaine, le Maréchal en reste au stade des bonnes intentions, plusieurs mesures d'ordre pratique sont adoptées.

Dès 1941, une circulaire émanant du secrétariat général à l'Instruction publique et à la Jeunesse, autorise les instituteurs à organiser dans les classes, en dehors des heures de cours, l'enseignement des langues dialectales. Il est surtout créé à la même époque une épreuve facultative de breton au Certificat d'études. Du fait de cette politique, le Félibrige reprend une nouvelle vigueur et recommande la généralisation de l'enseignement du provençal.

Robert Lafont constate : «... C'est ainsi que commence sous l'occupation un enseignement de l'occitan (les textes ministériels disent « du provençal ») dans les écoles primaires. Dans les lycées, les autorisations de cours sont accordées sans réticences. Les maurrassiens ont obtenu ce que la descendance de Jaurès s'était vu refuser... » (2)

D'abord bien accueilli par de nombreux secteurs de l'opinion (il faut se souvenir à ce propos des visites du maréchal Pétain à Clermont-Ferrand, Toulouse, Marseille), l'Etat français voit bientôt décroître son prestige, l'occupation de la « zone libre », en novembre 1942, portant un coup décisif à son autorité. Pourtant, ainsi que le souligne Paul Sérant « la population du Midi ne constatait pas sans quelque satisfaction que les limites de la France "non occupée" coïncidaient avec celles de son propre domaine. » (3)

(1) L'un des premiers timbres émis par l'administration postale de l'Etat français est à l'effigie du poète provençal.

(2) *La revendication occitane.*

(3) *La France des minorités.*



Spectacle présenté dans les arènes d'Arles

L'INSTITUT D'ÉTUDES OCCITANES

C'est aussi dans le Midi que la Résistance est la plus virulente. De même, la Libération s'accompagne de massacres et d'exactions sans équivalent dans le nord du pays. A Bordeaux, Limoges, Montpellier, Toulouse, Marseille, les militants F.T.P. contrôlent la situation.

En 1945, la plupart des textes de loi du gouvernement de Vichy sont abrogés. Parmi ceux-ci figurent les mesures concernant l'enseignement des langues régionales et l'épreuve de breton au Certificat d'études. Il faut attendre cinq ans pour qu'avec la « loi Deixonne » (1), votée le 20

(1) Du nom du député socialiste du Tarn.

décembre 1950, soit enfin reconnu le droit de recourir aux langues régionales dans les écoles primaires. Vingt ans plus tard, les langues régionales, devenues « langues de France », sont admises à l'épreuve du baccalauréat, étant ainsi considérées de la même façon que les langues vivantes étrangères (1).

Ce combat pour la langue est mené, dans le Midi, par de nouvelles générations de militants occitanistes, dont beaucoup sont issus de la Résistance. Dépasant le cadre linguistique et culturel, ils s'efforcent d'orienter le débat dans un sens politique.

L'Institut d'Études occitanes, fondé dans la clandestinité, marque un tournant

(1) Décret du 10 octobre 1970.

fondamental dans l'histoire du mouvement occitaniste. Pour la première fois, les intellectuels regroupés au sein de ce mouvement entendent rompre résolument avec le régionalisme traditionnel. Ils l'affirment sans aucune équivoque : «... Pour nous, l'ancien régionalisme est mort... Insoucieux d'objectivité théorique, réactionnaire dans la pratique, conventionnel et plat dans la littérature et dans les arts, particulariste dans son principe même et prenant pour l'éternel ce qui simplement est révolu, il allait obstinément, aveuglément à contresens de l'histoire...» (1)

POUR UN NATIONALISME OCCITAN

A aucun moment pourtant, les responsables de l'I.E.O. n'envisagent de solution franchement séparatiste ou même autonomiste. Au début des années cinquante, l'Occitanie est considérée comme partie intégrante de la République française par la totalité des mouvements concernés. Les travaux de l'I.E.O., qui cherche d'ailleurs à se démarquer des positions politiques traditionnelles, sont surtout théoriques et correspondent à un besoin d'approfondissement du fait occitan. Ils n'en sont pas pour autant dénués d'utilité pratique à plus ou moins long terme. C'est en effet dès cette époque que sont mises en place les structures d'accueil d'un appareil beaucoup plus «représentatif». Ces conceptions sont, sans nul doute, à l'origine de la stratégie appliquée aujourd'hui par les responsables du courant occitaniste, et qui consiste à appuyer les luttes quotidiennes de telle ou telle classe sociale (ouvriers, agriculteurs, vignerons, commerçants), afin de susciter une prise de conscience collective.

En marge de l'I.E.O., le Parti nationaliste occitan (P.N.O) fondé par François Fontan en 1959, se prononce, quant à lui, pour la création d'une nation occitane

(1) *Annales de l'I.E.O.* (1950). Texte cité par Robert Lafont.

indépendante. Estimant en effet que l'Occitanie, possède toutes les caractéristiques d'une nation victime d'un génocide culturel, le P.N.O. a pour objectif «la réalisation de l'indépendance politique, économique et culturelle de ce pays, dans ses limites ethno-linguistiques, de Bayonne à Menton et Fénéstrelle, des Pyrénées et de Leucate à Libourne, Montluçon et La Mure.»

De cette position, adoptée sans le moindre souci de réalisme politique, découle tout un ensemble de mesures théoriques et pratiques, élaboré avec minutie par François Fontan.

«...L'Occitanie est un pays qui meurt démographiquement, économiquement, culturellement. Cette situation, plus grave d'année en année, est directement conditionnée par l'état de dépendance politique qui est le sien...»

«Notre objectif est de sortir notre pays de la dépendance, du dépeuplement, de la misère, de l'assimilation et du découragement, qui est son sort actuel, en d'autres termes de promouvoir une renaissance occitane dans tous les domaines.»

Afin de réaliser ce programme, le P.N.O. préconise, dans un premier temps, la décentralisation administrative, la refonte des limites des départements mixtes en fonction des limites linguistiques et l'affectation des fonctionnaires en conformité avec leur appartenance ethnique. Dans un second temps, il opte pour la transformation de l'Etat français en une fédération qui grouperait France, Occitanie, Bretagne et cinq territoires autonomes (Pays Basque, Roussillon, Corse, Alsace-Moselle, Flandre).

Ce point de vue «nationaliste» sur les problèmes qui se posent dans le Midi de la France n'est pas partagé par l'ensemble des mouvements occitanistes. En dépit de sa phraséologie révolutionnaire et de ses prises de position contre le «colonialisme intérieur», le P.N.O. se voit reprocher par ses adversaires son caractère «peut-être bourgeois», voire «poujadiste».

De nouveaux courants, plus ou moins issus des travaux de l'I.E.O., apparaissent dans les années soixante. Le Comité occi-

tan d'études et d'action (C.O.E.A.), fondé au début de 1962, lors de la grève des mineurs de Decazeville, marque très nettement son hostilité aux thèses du P.N.O. dans un texte de 1963.

VERS UNE OCCITANIE RÉVOLUTIONNAIRE

«Le nationalisme tend à donner au fait national la prééminence sur le fait social. Il s'ensuit que le nationalisme doit aujourd'hui passer par le filtre d'une phraséologie socialisante. Le terme de socialisme national est le fruit de cette ambiguïté ; il résonne aussi bien comme la voie nationale du socialisme que comme un national socialisme...»

«Il tend surtout à voiler le phénomène essentiel du colonialisme intérieur... Si nous disons aux Occitans de lutter pour leur libération dans un cadre français ou européen ou mondial, nous sommes dans la vérité politique et nous ne les trompons pas. Si nous leur proposons l'autarcie comme libération, nous nous servons de leur malaise comme d'un outil pour la construction d'un Etat...» (1)

L'analyse des dirigeants du C.O.E.A. démontre l'étendue des divergences qui séparent les différentes tendances occitanistes. Elle est aussi caractéristique de l'évolution du mouvement occitan et de sa mouvance idéologique, car la subordination des positions «nationales» ou régionales aux principes socialistes, implicitement reconnue dans ce texte, sous-entend à plus ou moins brève échéance, l'éclatement du C.O.E.A., dépassé par son propre dynamisme. Dans une large mesure, la lutte spécifiquement régionaliste contre la forme centralisée de l'Etat passe désormais en priorité par la remise en question globale des mécanismes socio-économiques. On le voit bien lors de la réforme régionale de 1972 qui, en dépit de ses aspects positifs, est unanimement condamnée par l'ensemble des groupes régionalistes et autonomistes.

(1) Rapport du secrétariat général du C.O.E.A. cité par R. Lafont (*La Revendication occitane*).

PRODUCTION VITICOLE DANS LE MONDE (en milliers d'hl) 1973

France	82 400
Italie	77 000
Espagne	39 000
U.R.S.S.	31 400
Argentine	20 000
Etats-Unis	16 270
Portugal	10 300
Allemagne	9 800
Algérie	8 700
Yougoslavie	7 700
Roumanie	6 860
Hongrie	6 000
Afrique du Sud	5 350
Grèce	5 000

PAYS EXPORTATEURS (en milliers d'hl) 1973

Italie	10 468
France	9 494
Algérie	6 900
Espagne	4 000
Bulgarie	1 950
Portugal	1 900

PAYS IMPORTATEURS (en milliers d'hl) 1973

France	9 050
Allemagne	7 700
U.R.S.S.	6 700
Grande-Bretagne	3 570
Suisse	2 400
Etats-Unis	2 100
Belgique	1 500
Pays-Bas	1 200

C'est de ce courant « radical » que naît Lutte occitane. Devant bientôt le point de ralliement des différentes familles de la gauche révolutionnaire, ce nouveau mouvement entreprend d'abord une vaste campagne d'information sur l'Occitanie et tente de sensibiliser l'opinion aux thèmes qu'il développe. En dépit d'une réelle volonté d'insérer son action dans le cadre des luttes syndicales, Lutte occitane ne parvient pas plus que ses prédécesseurs à se dégager d'une influence universitaire certaine et à susciter un courant populaire en faveur des thèses occitanistes. Certes, les manifestations de Montségur ou la campagne pour le Larzac sont autant d'occasions d'affirmer un potentiel militant notable mais, en dehors de quelques actions ponctuelles qui peuvent emporter l'adhésion quasi-générale, la très grande majorité des Méridionaux restent fermés, sinon hostiles, aux conceptions occitanistes. Même si dans le domaine culturel la réalité est toute autre, il faut bien constater qu'au plan politique, le courant autonomiste demeure peu représentatif, à la différence de ce qui se passe en Bretagne ou en Alsace par exemple. Cette remarque est valable pour Lutte occitane ; elle l'est aussi pour le P.N.O. ou d'autres groupements comme Poble d'Oc.

UNE VITICULTURE EN CRISE

Deux facteurs contribuent pourtant à modifier cet état de fait : l'exaspération des vignerons languedociens et l'adoption par les mouvements occitanistes d'une stratégie plus réaliste.

Les premières difficultés qui affectent le vignoble du Languedoc-Roussillon remontent, nous l'avons vu, à la fin du XIXe siècle, au moment où s'impose la monoculture. Cependant, les mesures adoptées après les tragiques événements de 1907 et l'élan donné à la consommation de vin par la guerre de 1914-1918 permettent une stabilisation du marché viticole méridional. Mais dès les années trente, l'expansion du vignoble algérien (celui-ci s'étend sur près de 400 000 ha

LE LARZAC

Situé entre Millau et Lodève, en Aveyron, le plateau du Larzac est l'enjeu d'une véritable bataille juridique et politique depuis 1971. C'est en effet à cette époque que sont connus les projets d'extension, de 30 à 170 Km², du camp militaire situé sur le plateau. La résolution des autorités et l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1972 qui déclare « d'utilité publique l'acquisition par l'Etat, au besoin par voie d'expropriation, d'une superficie de 13 700 hectares répartis sur le territoire de quatorze communes, en vue de l'extension du camp militaire », suscite l'hostilité des paysans de la région, menacés d'expropriation.

L'affaire du Larzac, prenant une dimension nationale, devient le symbole de la lutte des minorités contre l'Etat (autonomistes occitans, basques, militants d'extrême gauche, anarchistes, pacifistes, etc...). Le point culminant de cette effervescence se situe en 1973 lors de la grande marche sur Paris des agriculteurs et des manifestations estivales qui rassemblent au Larzac des dizaines de milliers de personnes sur le thème « Gardarem lo Larzac ». Depuis lors, le mouvement s'est essouffé en dépit des démarches administratives et des recours juridiques entrepris par certains propriétaires. De plus, près de 1 500 hectares ont déjà été acquis à l'amiable par l'Etat.

en 1936) et l'arrivée massive de ces vins en métropole provoquent une nouvelle crise. Aussi, les responsables politiques, conscients du problème, s'efforcent d'enrayer le phénomène de mévente en faisant adopter toute une série de mesures. Le Statut viticole, mis au point de 1930 à 1935, établit un certain nombre de règles précises :

- réduire la production (interdiction de nouvelles plantations, distillation des excédents) ;
- mettre en œuvre une politique qualitative (taxation des hauts rendements) ;
- garantir aux producteurs un prix minimum fixé chaque année par le gou-



La vie rude des bergers du Causse du Larzac.

vernement après concertation avec les intéressés. Le système visant à adapter l'offre à la demande s'appuie sur le blocage des stocks lorsque les cours descendent trop bas et l'échelonnement des sorties de chais quand la demande se fait sentir et que les prix remontent.

Ce Statut viticole, venant compléter le Code du vin de 1907, institue une politique protectionniste à l'égard des viticulteurs. Encore renforcée par les dispositions de 1953 (création de l'Institut des vins de consommation courante), cette orientation ne sera remise en cause que par l'application du Marché commun vitivinicole, en 1970. Dès lors, la libre circulation des produits, la suppression des droits de douane, l'abandon des mesures protectionnistes et l'effort italien en vue d'augmenter sa production vinicole (Depuis 1963, le volume des exportations de vins italiens a doublé), devait inévitablement entraîner l'aggravation de la crise économique languedocienne. Afin d'y remédier, un certain nombre de solutions ont été envisagées.

Dès la fin des années cinquante, la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc, pour lutter contre les méfaits de la monoculture, engage une vaste politique d'irrigation destinée à hâter la reconversion du vignoble en vergers et en cultures maraîchères. Mais ce projet, qui intéresse près de 200 000 ha, n'est pas toujours réalisé avec la diligence voulue (aujourd'hui, moins de la moitié des superficies prévues sont équipées).

Par ailleurs, l'aménagement du littoral en zone touristique est amorcé à partir de 1963.

Ce plan prévoit la création de plusieurs villes balnéaires capables d'accueillir des dizaines de milliers de touristes. A travers ce choix, il semble bien que la priorité soit donnée à l'équipement touristique, supposé occuper la main-d'œuvre inemployée. Mais cette politique suscite l'hostilité grandissante des autochtones qui redoutent le déferlement des estivants (un million prévu chaque année) et la transformation du littoral en usines à touristes. Pierre Bosc, journaliste à F.R.3, rend



l'arrière-pays, on fait monter les prix bien au-dessus de mes moyens. Je n'ai rien, personnellement, contre les Hollandais qui sont venus s'installer dans notre coin. Mais écoutez ce qu'ils ont fait : ils ont acheté plusieurs baraques du village qu'ils ont restaurées, clôturées et grillagées ; ils ont installé une piscine et l'ont branchée sur la réserve d'eau communale qui a bientôt été épuisée (...) Et nous, il fallait qu'on se tape des kilomètres pour aller chercher de l'eau ailleurs !

Il se forme ainsi peu à peu une mentalité propice à toutes les explosions de mécontentement. Les vigneron, poussés à abandonner leurs terres, émigrent ou viennent grossir les effectifs des chômeurs. Confrontée aux spéculations du négoce et à l'incohérence de la politique des pouvoirs publics, la viticulture languedocienne a choisi de faire front.

LA GUERRE DU VIN

Revêtant des formes particulièrement suggestives et combatives (on se souvient des barrages de route, des contrôles de camions, du blocus du port de Sète, de l'opération anti-touristes de l'été 1975, des actions de commandos contre certains négociants...) cette nouvelle «révolte des gueux» traduit le désespoir de centaines de milliers de vigneron, ardemment attachés à leur labeur. A ceux qui ne voient dans ce mouvement qu'une sombre machination politique, inspirée par on ne sait quels extrémistes, conseillons une étude plus sérieuse du dossier. Sans pouvoir ici entrer dans les détails, il est important d'analyser les raisons profondes de ce mécontentement. Un viticulteur au nom prédestiné, Tallavignes, président du syndicat des vigneron de Carcassonne-Limoux, explique ce pourquoi il lutte :

«Ce que nous défendons, ce n'est pas notre pauvreté, mais une richesse. Une richesse de vie qui rend possible tous les combats. Ailleurs il est des gens, que je respecte, qui se battent pour un standing de vie. Pour nous il ne s'agit pas d'un

standing, mais d'une manière de vivre, qui nous paraît la plus belle qui soit...»

«Nous savons maintenant que nous ne partirons pas. Des jeunes se lèvent, ils viennent les yeux ouverts ; lucides, durs, comme nous ne l'avons jamais été. Le slogan «Volem viure al país» prend en eux une résonance formidable, ils entraînent derrière eux tout le Midi. Je sais que je ne céderai jamais parce que je sais maintenant que mes fils prendront la suite : mon travail n'aura pas été vain (...) Voilà qu'une génération arrive qui ne veut plus partir. Elle est assez forte pour que tout renaisse, pour que nous inventions ensemble de nouvelles raisons de vivre. Et elle le prouve : c'est tout le Midi aujourd'hui qui commence à se rassembler. Nous ne partirons plus.» (1)

Importation massive de vins italiens, absence de concertation, promesses non tenues, trafics et fraudes en tous genres ; 1975 marque le point de rupture. Dès janvier, manifestations et opérations de «contôle» des importations prennent une ampleur nouvelle. Devant le piétinement des négociations de Bruxelles, l'agitation s'amplifie. Me Maffre-Beaugé, président de la Fédération des vins de table, affirme que «le monde occitan est en prérévolte» et s'adressant aux vigneron, déclare, à Sète, : «Peuple d'Oc, peuple méditerranéen, mon peuple ! Si nous sommes toujours les perdants de l'histoire, alors nous revendiquerons un jour un parlement languedocien pour gérer nous-mêmes nos propres affaires».

Malgré certains résultats positifs (loi sur l'interprofession adoptée en juillet 1975 ; décision du gouvernement de taxer les vins italiens ; annonce de la création d'un Office du vin,...), les négociations entamées entre le gouvernement et les viticulteurs sont interrompues en janvier 1976. Peu après, la journée ville-morte démontre la cohésion et l'ampleur du mouvement de protestation. C'est le raid contre les entrepôts d'un négociant importateur de vin italien qui relance l'agitation. A la suite de l'arrestation de quatre membres du com-

(1) Comités d'action viticoles : *La Révolte du Midi* (1976).

FRANCE PRODUCTION ANNUELLE DE VIN (En milliers d'hl)

Midi	42 000
Garonne	8 800
Charentes	8 200
Bourgogne, Vallée du Rhône	4 200
Vallée de la Loire	4 450
Champagne	1 380
Alsace	670

ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS FRANÇAISES D'ITALIE ET DU MAGHREB (En millions d'hl)

	Italie	Maghreb
1969	0,03	5,70
1970	1,90	7,70
1971	4,68	0,12
1972	7,68	0,54
1973	4,23	4,10
1974	3,70	1,1

LA VITICULTURE MÉRIDIONALE

* De 85 000 à 100 000 exploitations (dont une très grande majorité de petites et moyennes).

* De 25 000 à 30 000 salariés agricoles.

* 70 % du produit agricole brut régional.

* Près de 65 % de la production viticole française.

mando, les départements viticoles du Midi connaissent une effervescence sans précédent, qui dépasse en violence les journées de 1907. Et le 4 mars 1976, à Montredon-Corbières, près de Narbonne, le drame éclate. Au cours d'un affrontement entre C.R.S. et viticulteurs, deux hommes tombent, tués par balle : le commandant Le Gall et Emile Pouytes, vigneron. En dépit des apaisements et des concessions, d'autres Montredon peuvent se déclencher ici et là. Sans excuser les responsables de la fusillade, encore faut-il tenter de comprendre pourquoi des hommes, qui ne

compte de ce témoignage dans son livre *Le vin de la colère* :

«... Salarié agricole, j'avais l'intention de m'acheter une petite maison pour y vivre ma retraite. Les touristes, dans

sont ni des irresponsables ni des terroristes, ont pu en arriver à une telle extrémité, et, au-delà de la « guerre du vin » saisir l'ampleur du malaise qui gagne le pays d'Oc.

VOLEM VIURE AL PAIS

Un des faits les plus caractéristiques de la révolte des vigneronnes tient, depuis 1975, à sa coloration occitaniste. La démarche est spontanée, instinctive ; elle correspond aussi à une certaine évolution du mouvement occitan. Avec *Volem viure al país*, les militants de comités d'action viticoles, peuvent parler le même langage, celui des réalités quotidiennes, de la terre, du travail. L'occitanisme sort du ghetto culturel. L'un des principaux dirigeants des comités d'action viticoles, Jean Viade, en est particulièrement conscient, lorsqu'il mesure le chemin parcouru, depuis l'époque où les vigneronnes étaient considérés comme des poujadistes.

Alors, quelle Occitanie ? Un Etat occitan intégré au sein d'une grande fédération européenne ? Une République des peuples d'Oc ? Michel Le Bris expose dans *La révolte du Midi* des idées beaucoup plus concrètes :

« A moyen terme, même pas un Languedoc, îlot de socialisme autogestionnaire dans l'océan du capitalisme, mais un ensemble de revendications précises, réalistes, pour arrêter l'exode, créer des emplois dans le cadre d'un développement maîtrisé, et la revendication politique, liée, des moyens de contrôle de ce développement... »

A partir de cette ébauche de programme, ne devrait-il pas être possible d'engager un dialogue direct avec les différentes parties intéressées ?

Il semble en effet bien difficile d'assimiler le mouvement de renouveau de l'occitanisme, qui éclate actuellement un peu partout dans le Midi, à un simple mécanisme de subversion politique. D'autant plus qu'aux revendications venues d'Occitanie répondent celles de Bretagne, d'Alsace, de Corse, du Pays Basque, voire de Normandie révélant ainsi l'ampleur de ce courant.

LES RÉGIONS ACTUELLES

A la suite de la réforme régionale de juillet 1972 entreprise par le président Pompidou, la France est divisée en 22 régions (*circonscriptions d'actions régionale*).

La réforme implique notamment l'organisation de chacune de ses régions en *établissement public* et non pas en *collectivité locale* (comme le prévoyait le projet référendaire du général de Gaulle en 1969).

- Alsace (Strasbourg)
- Aquitaine (Bordeaux)
- Auvergne (Clermont-Ferrand)
- Basse-Normandie (Caen)
- Bourgogne (Dijon)
- Bretagne (Rennes)
- Centre (Orléans)
- Champagne-Ardenne (Châlons-sur-Marne)
- Corse (Ajaccio)
- Franche-Comté (Besançon)
- Haute-Normandie (Rouen)
- Languedoc-Roussillon (Montpellier)
- Limousin (Limoges)
- Lorraine (Metz)
- Midi-Pyrénées (Toulouse)
- Nord (Lille)
- Pays de la Loire (Nantes)
- Région parisienne (Paris)
- Picardie (Amiens)
- Poitou-Charentes (Poitiers)
- Provence-Côte d'Azur (Marseille)
- Rhône-Alpes (Lyon)

LE RÉVEIL DES IDÉES RÉGIONALISTES

Dans un pays comme le nôtre, à forte tradition centralisatrice, il n'est pas très étonnant de constater que les thèses régionalistes ont longtemps été considérées comme marginales ou même folkloriques. Maintenir les traditions locales, préserver un cadre de vie, défendre les vieilles civilisations et les parlers historiques, lutter pour la reconnaissance des particularismes et de la spécificité de telle ou telle région : autant de conceptions qui jusqu'à ces

dernières années, étaient tenues, de la capitale, pour d'aimables vues de l'esprit, par ailleurs des plus réactionnaires.

Dès le début des années soixante, diverses forces politiques, notamment de gauche (1), ont fait leur la plupart de ces revendications, redonnant ainsi au débat régional une vie nouvelle. Depuis, il ne se passe guère de semaines sans qu'un fait nouveau vienne rappeler aux Français l'existence de mouvements régionalistes et autonomistes dans de nombreuses provinces françaises. Les événements d'Alsace, en Corse, et l'évolution occitaniste des vigneronnes du Languedoc procèdent de cet état d'esprit. A ces attitudes impulsives et quelquefois maladroites, correspond de plus en plus une volonté de notre peu-

(1) Depuis quelques années, le Parti socialiste a inscrit à son programme la mise en place d'un « comité régional élu au suffrage universel ».

ple qui, inconsciemment désireux de renouer avec une partie de son histoire, entend se dégager de l'emprise excessive du pouvoir centralisateur parisien.

La France est faite de minorités. Il serait temps que nos gouvernements en prennent réellement conscience afin de mettre en œuvre une véritable politique de régionalisation.

Sans conférer à l'Occitanie on ne sait quelle unité mythique ni adopter les options séparatistes de quelques groupuscules, il convient de résoudre les problèmes cruciaux, à la fois économiques, sociaux, culturels, humains, qui se posent non seulement dans le Midi, mais aussi en Bretagne, dans l'Est, en Corse... Le débat concernant le *pouvoir régional* doit être poursuivi, amplifié même, car il sera l'une des questions fondamentales de ces vingt prochaines années.



Paris n'a pas l'exclusivité des grandes manifestations de masse. Les provinciaux savent aussi descendre dans la rue pour exprimer leur mécontentement. A Montpellier, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui ont défilé dans les rues dans le cadre d'une opération « Région morte » décidée par les organisations syndicales. Avec les revendications du moment, ils entendaient ainsi protester contre l'incarcération d'un viticulteur, André Teisseyre, le tireur du Pont de Montredon. Voici la foule massée sur l'esplanade de la comédie.

L'OCCITANIE PAR RÉGIONS



Armes de Guyenne.

AQUITAINE

S'étend entre le Massif central au Nord-Est et les Pyrénées au Sud. (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques)

Superficie : 41 407 km²

Population : 2 530 400 h.

AUVERGNE

Portion centrale du Massif central. (Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire)

Superficie : 25 988 km²

Population : 1 311 943 h.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Regroupe l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales.

Superficie : 27 447,77 km²

Population : 1 802 000 h.

LIMOUSIN

S'étend sur la partie Ouest du Massif Central. (Corrèze, Haute-Vienne, Creuse)

Superficie : 16 932 km²

Population : 747 000 h.

MIDI-PYRÉNÉES

Regroupe les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Superficie : 45 382 km²

Population : 2 250 000 h.

PROVENCE-COTE D'AZUR

Réunit les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse.

Superficie : 31 745 km²

Population : 3 548 672 h.

RHONE-ALPES

Seuls les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère peuvent être considérés comme pays d'oc.

. Ardèche	5 556 km ²	256 927 h.
. Drôme	6 525,13 km ²	342 891 h.
. Isère	7 467,18 km ²	768 450 h.

Soit au total une superficie de 208 449 km² et une population de 13 558 000 habitants.

Principales productions :

. **Agricoles** : céréales, vins, fruits, cultures maraîchères, élevage, volailles, fleurs de culture.
 . **Industrielles** : gaz naturel, électricité, aluminium, constructions navales, aéronautique, pêche, conserveries, bois, électrometallurgie, parfums, tourisme.

BIBLIOGRAPHIE

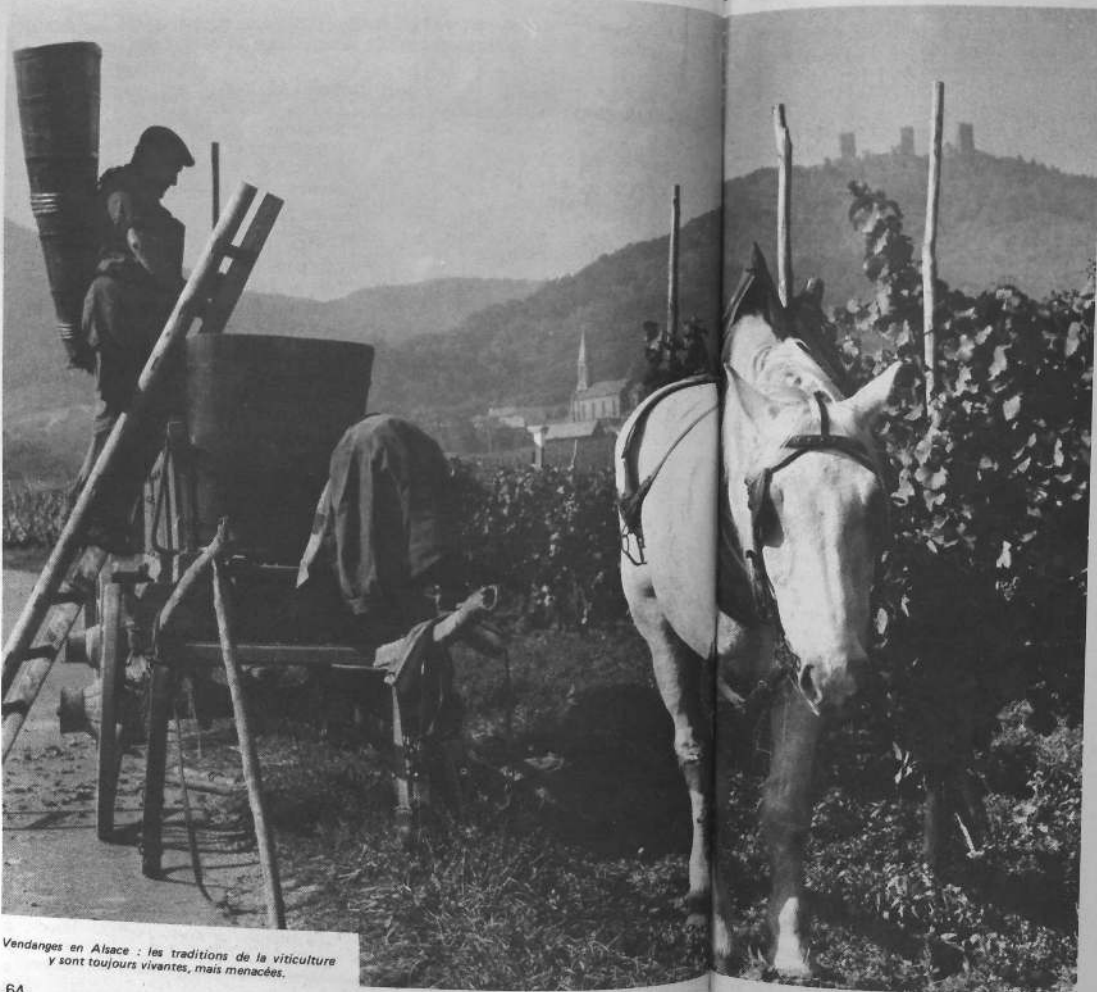
Nous signalons à nos lecteurs un certain nombre d'ouvrages traitant de l'Occitanie, des problèmes du Midi, notamment ceux de la viticulture et de la régionalisation.

- Jaime BARDINA :
Cent ans de guerre du vin (1975)
- Pierre BEC :
La langue occitane (1967)
- Arno BORST :
Les cathares (1974)
- Pierre BOSCH :
Le vin de la colère (1976)
- D. BRELINGARD :
Histoire du Limousin et de la Marche (1950)
- R. BUSQUET :
Histoire de la Provence des origines à la Révolution (1962)
- Club Jean MOULIN :
Quelle réforme, quelle région (1969)
- Comités d'action viticoles (avec A. Cazes, A. Castéra, J. Mestre, M. Romain, Tallagnies, J. Vialade, C. Marti, J.P. Laval, M. Le Bris) :
La révolte du Midi (1976)
- H. ESPIEU :
Histoire de l'Occitanie (1970)
- François FONTAN :
Ethnisme, vers un nationalisme humaniste (1961)
- Yann FOUERE :
L'Europe aux Cent drapeaux (1966)
- H. de GRANDMAISON :
La Provence trahie (1975)
- J.-F. GRAVIER :
La question régionale (1970)
- Guy HERAUD :
L'Europe des ethnies (1963)
- C. JOUVEAU :
Histoire du Félibrige (1970)
- Jean LACOUTURE :
L'année Saint-Louis en pays d'oc (*Le Monde*, 20-21 septembre 1970)
- Robert LAFONT :
La Phrase occitane (1967)
Renaissance du Sud (1970)
Décoloniser la France (1971)
Le Sud et le Nord, dialectique de la France (avec C. Anatole, P. Bonnaud, M. Grosclaude, G. Martin, J. Rouquette, J.-B. Séguy, J. Vedel) (1971)
Clef pour l'Occitanie (1971)
Lettre ouverte aux Français d'un Occitan (1973)
La Revendication occitane (1974)
- Michel LE BRIS :
Occitanie ; Volem viure (1974)
Les Fous du Larzac (1975)
- E. LE ROY LADURIE :
Histoire du Languedoc (1962)
- Claude MARTI :
Homme d'Oc (1975)
- Joseph MARTRAY :
La Région. Pour un Etat moderne (1971)
- Félix NAPO :
La révolte des vigneron, 1907 (1971)
- Régine PÉRONOUD :
Réalités occitanes (*Le Monde*, 25 août 1970)
- E. RIPERT :
Mistral et son message spirituel (1946)
Le Félibrige (1948)
- SAINT-LOUP :
Nouveaux cathares à Montségur (1969)
- Paul SERANT :
La France des minorités (1965)
- Pierre VIANSSON-PONTE :
L'Occitanie (*Le Monde*, 16-17 septembre 1973)
Les enfants de papa d'oc (*Le Monde*, 24-25 août 1975).

LES PROBLEMES DE L'ALSACE D'AUJOURD'HUI

par

Jean-Jacques MOURREAU



Vendanges en Alsace : les traditions de la viticulture y sont toujours vivantes, mais menacées.

L'ALSACE. Ce seul nom évoque une série de clichés : bonne humeur, bonne chère, bonne bière. Pourtant, derrière les plats de choucroute, le vin doré, les chopes mousseuses, les coiffes noires et les cigognes, se cachent d'autres réalités. L'Alsace d'aujourd'hui ressemble peu aux images idylliques popularisées par l'Oncle Hansi. En 1976, l'Ami Fritz a beaucoup perdu de sa prospérité. Le Hans im Schnokeloch (Jean du trou de moustique) commence à savoir ce qu'il veut.

Distante du cœur hexagonal de plus de 450 kilomètres, l'Alsace comporte deux départements : le Bas-Rhin et le Haut-Rhin qui correspondent plus ou moins à la Basse-Alsace et à la Haute-Alsace de jadis. Pour les Hexagonaux, elle incarne le visage rieur de l'Est lointain, mais aussi une population jugée « peu sympathique » s'il faut en croire le sondage réalisé par un grand hebdomadaire parisien.

Pour les Alsaciens, l'Alsace est un ensemble de pays variés qui, du Wasgau au Sundgau, en passant par l'Ackerland, le Kochersberg ou le Ried, forment une longue bande étroite entre Vosges et Rhin. Du Nord au Sud : 205 km. De l'Est à l'Ouest : 35 à 40 km. Un « corridor », comme l'a dit le chansonnier Germain Muller.

Si les crêtes vosgiennes constituent toujours une limite naturelle et marquent une rupture entre habitants du plateau lorrain et ceux de la plaine alsacienne, le Rhin n'est jamais un obstacle de Saint-Louis à Lauterbourg. Par lui, Alsaciens, Badois et Bâlois entretiennent des relations de famille.

L'ALSACE EN CHIFFRES

Population : 1 517 200

L'Alsace compte parmi les régions les plus peuplées de France. Elle arrive en troisième position avec 180 habitants au km², densité moyenne nettement supérieure à la moyenne nationale qui n'est que de 96. Par contre, la comparaison aux autres régions rhénanes lui est défavorable. Pour une densité alsacienne de 170 habitants au km² en 1968, le Bade Sud était à 182, le Palatinat à 239, les cantons suisses situés à proximité de l'Alsace à 352.

Les mouvements récents de sa démographie sont marqués par une forte baisse de la natalité et un apport migratoire plus important que dans les autres régions (0,5 % contre 0,21 % en taux annuel moyen). Les immigrés représentent un total de 120 000, soit 11 % de sa population.

Superficie : 8 310 km²

Altitude maximum : Grand-Ballon (1424 m)

Climat : semi-continental avec précipitations faibles (6 à 700 mm par an). Hivers froids (60 à 70 jours de gelée par an) et étés chauds et secs. Variations d'une partie à l'autre du pays, en fonction de l'altitude ou de l'importance de la barrière constituée par le massif vosgien. Les vents dominants sont de Nord et de Sud.

Principales villes alsaciennes :

(Chiffres de 1968)

Strasbourg	334 688	Guebwiller	20 642
Mulhouse	199 037	Sélestat	14 635
Colmar	75 529	Bischwiller	11 129
Saint-Louis	26 901	Schirmeck	10 878
Thann-Cernay	26 034	Niederbronn	10 605
Haguenau	22 944	Munster	10 063

Le tissu urbain de l'Alsace est très dense. Au dernier recensement général de la population on comptait 109 communes de plus de 2 000 habitants et 133 entre 1 000 et 2 000.

Kehl, reliée à la métropole alsacienne par les bus de la CTS (Compagnie des transports strasbourgeois), fait figure de faubourg strasbourgeois. Lorsque le cours du change le permet, les ménagères alsaciennes viennent y faire leurs emplettes. Les fluctuations du franc français s'y opposent actuellement, mais ne peuvent empêcher que le dialecte de l'Ortenau continue de ressembler à celui de Strasbourg, de même que celui de Saint-Louis continue à s'apparenter au Schwytzerdtisch des Bâlois.

Les Vosges apparaissent comme une frontière non écrite. Les Alsaciens se rendent moins facilement à Epinal qu'à Bâle, Fribourg-en-Brigau, Baden-Baden, Francfort, Karlsruhe ou Munich ou Stuttgart. L'Alsace appartient à l'univers rhénan et à l'espace alémanique.

Terre de passages, comme le soulignent généralement tous les auteurs, l'Alsace prédispose aux contacts, aux échanges et aux confrontations. Ces dernières n'ont pas toujours été pacifiques. En moins d'un siècle, son sol et son peuple ont été l'enjeu plus ou moins direct de trois conflits successifs. Et si elle a cessé d'être la pomme de discorde entre l'Allemagne et la France, elle n'en a pas, pour autant, résolu ses problèmes propres. Deux raisons l'expliquent : son particularisme ethnique et culturel et sa situation géographique.

L'ALSACE ET SES VOISINS

Vue de Paris, l'Alsace apparaît comme une région périphérique relativement prospère comparée à la Bretagne, au Limousin ou à la Creuse. Mais pour les Alsaciens dont les fenêtres et les portes donnent directement sur une des zones européennes les plus dynamiques et les plus riches, l'optique diffère considérablement.

Confrontés aux réalités économiques de leurs voisins, les Alsaciens comprennent mal que leur situation privilégiée sur l'axe rhénan soit aussi mal exploitée. «Nous subissons les conséquences d'une politique qui n'est jamais que la version

économique des glacis militaires d'autrefois» affirme Pierre Pflimlin, maire de Strasbourg et ancien président du Conseil de la IV^e République.

«L'Alsace n'appartient pas, par nature, à l'espace économique français, constatait Philippe Pujas dans les colonnes du «Nouvel Journal» (9.10.73). Elle est d'abord une région européenne dont le développement est entravé par l'appartenance, à laquelle elle tient cependant, à l'espace politique français». Tout le problème est là.

«Vitrine française sur le Rhin» ou «tête de pont» : depuis vingt ans, ces expressions en vigueur dans le vocabulaire officiel définissent les orientations de l'économie alsacienne. Faute d'avoir su saisir ses chances dans le hinterland rhénan, comme le proposait le professeur Etienne Juillard qui, dès 1953, dénonçait le sous-développement alsacien, l'Alsace se condamne à perpétuer une ligne Maginot.

Son taux d'actifs industriels n'a pas varié de 1956 à 1973 : 44 %. Entre elle et ses voisins, le fossé se creuse. La supériorité du mark allemand et du franc suisse accélère le processus. Pour trouver des salaires nettement supérieurs et souvent des conditions de travail meilleures, 30 000 Alsaciens passent journalièrement en Allemagne fédérale ou en Suisse. Le canton de Huningue voit plus de 30 % de sa population active attirée par la Suisse. Dans le Palatinat, les établissements Daimler-Benz emploient plus de 800 Alsaciens. Le ramassage est fait par cars. L'Alsace fait figure de réservoir de main-d'œuvre.

Autre conséquence : les voisins suisses ou allemands s'installent en Alsace pour créer des usines (de 1954 à 1973, 43 % des emplois ont été créés par des entreprises étrangères), acheter des terrains et des résidences secondaires ou faire une concurrence grandissante aux commerçants alsaciens avec des centres commerciaux géants et des services de vente par correspondance.

LE MALAISE ALSACIEN

Eclipsant Strasbourg et Mulhouse, Bâle et Karlsruhe s'affirment comme deux grands pôles d'attraction. Ces deux métropoles bénéficient de deux atouts décisifs : une réelle décentralisation des décisions et d'authentiques pouvoirs régionaux. Pour le professeur Juillard, dure est la réalité : l'Alsace n'est que la partie la plus faible de l'épine dorsale d'une Europe constituée autour de l'axe Rotterdam-Francfort-Zurich-Milan. Cette constatation donne à l'Alsace l'amère impression d'être une cendrillon délaissée.

La publication récente des statistiques de l'Insee n'a rien fait pour estomper le malaise. En effet, les Alsaciens ont appris avec désagrément qu'ils payaient dix fois plus d'impôts qu'ils ne reçoivent de subventions. Le débat s'est naturellement avivé sur ce point, car Bas-Rhinois ou Haut-Rhinois n'ignorent pas, que chez leurs voisins, 60 % des contributions restent à la région en Allemagne fédérale et 80 % en Suisse.

Depuis 1974, ils ont aussi mesuré les inquiétants progrès du chômage, inconnu depuis 1945 : 2,5 % de réduction des effectifs à la fin 1975, en particulier dans le textile, la conserverie, la confiserie et la transformation des matières plastiques. Dans le même temps, ils ont assisté à la lente disparition de la population agricole. Celle-ci représentait encore 14,3 % de la population active en 1962, 11,2 % en 1968. En 1974, elle n'était plus que de 9 % contre 20 % dans les autres régions françaises. Et ils ont vu aussi les concentrations de l'industrie brassicole aboutir à la prise de contrôle de plusieurs brasseries par le groupe néerlandais Heineken et à la disparition de certaines d'entre elles. De même ils ont enregistré les signes annonciateurs de bouleversements graves dans la viticulture traditionnelle.

L'Alsace se porte mal. Aux inquiétudes nées de la situation économique s'ajoutent celles que provoquent l'industrialisation à outrance et les menaces qu'elle fait peser sur le patrimoine écologique. Sur ce point, les Alsaciens paraissent particulièrement sensibles.

LE COMBAT ÉCOLOGIQUE

Au cours des deux années passées, l'affaire de Marckolsheim, que certains observateurs avaient pris pour un simple thème d'agitation gauchiste, a rapidement pris les proportions d'une bataille symbolique.

Catalysant l'opposition de la population à l'installation d'une usine allemande de stéréates de plomb, elle va marquer la fin d'une certaine passivité, mais aussi une rupture entre l'opinion alsacienne et les notables.

Tout commence en 1960. En vue d'étendre la zone industrielle, le Port autonome de Strasbourg réalise l'acquisition des terrains du Ried. Des hectares de forêts sont ainsi rasés sans aucune considération pour les trésors écologiques qu'ils représentent.

A Marckolsheim, 884 hectares sont ainsi transformés en un vaste terrain vague. Quatorze ans plus tard, en mars 1974, les autorités régionales annoncent un projet d'implantation pour la «zone industrielle portuaire» restée déserte.

Dans une étude succincte, l'ADIRA (Association de développement et d'industrialisation de la région Alsace) indique qu'il s'agit d'une «usine propre». Peu de temps après, le conseil municipal de Marckolsheim se rend à Munich pour visiter les installations des CWM (Chemische-werke München) dont on annonce l'implantation prochaine sur le territoire de la commune. Il revient satisfait.

Courant avril, un bruit se répand comme une traînée de poudre : la future usine est dangereuse, son implantation a été refusée en Allemagne fédérale, mais aussi par la population de Saint-Avold en Moselle.

Tandis que s'ouvre l'enquête d'utilité publique, le GISEM (Groupe d'information et de sauvegarde de l'environnement de Marckolsheim) se constitue. Son rôle sera prépondérant. Sur la base du dossier technique de la future usine, il va recueillir les avis de scientifiques et pouvoir informer la population.

Le mystère entourant les activités des CWM se dissipe progressivement. Le 7 mai 1974, deux jours avant la clôture de l'enquête d'utilité publique, une réunion rassemble sept cents personnes. Les dangers des stéréates de plomb sont largement évoqués. Une pétition recueille trois mille signatures. L'hostilité des habitants de Marckolsheim s'affirme. Par onze voix contre neuf, le conseil municipal se prononce contre l'implantation et donne un avis défavorable à la demande de permis de construire.

Mais un mois plus tard, le 26 juin, Jean Sicurani, alors préfet de la région Alsace, passe outre et donne son feu vert. Les CWM reçoivent donc l'autorisation officielle de construire leur usine.

MOBILISATION POUR MARCKOLSHEIM

A Marckolsheim, la colère gronde. On parle de l'arbitraire préfectoral et de pressions politiques. Pour protester contre la décision du préfet, les onze élus défavorables à l'implantation donnent leur démission.

Le 28 juillet, deux mille personnes défilent dans les rues de Marckolsheim. Les slogans et les banderoles donnent le ton : «La démocratie a du plomb dans l'aile», «Non au plomb qui tue». Pour exprimer leur résolution, les manifestants décident de se rendre sur le terrain où les premiers engins de terrassement viennent d'entrer en action. Dans la terre fraîchement remuée par les bulldozers, ils plantent un arbre «symbole de liberté et de vie».

Durant tout le mois d'août, la campagne d'information du GISEM se poursuit. Au ministre de la Qualité de la Vie, André Jarrot, qui n'a pas encore été



Marckolsheim : L'occupation du terrain des CWM

remercié, fait la sourde oreille. A Strasbourg, le préfet se fait rassurant : «Nous fermerons l'usine si les normes sont dépassées».

Début septembre, le docteur Rosenthal, président des CWM, fait installer une clôture autour du terrain destiné à la future usine. Pour la population, il s'agit d'une véritable provocation. Un comité international de défense est mis sur pied. Avec lui, le 20 septembre, vingt et une organisations décident l'occupation du terrain «jusqu'à ce que les gouvernements reviennent à plus de raison».

Quelques jours plus tard, le maire de Marckolsheim adresse un télégramme au préfet de région. Le texte en sera affiché sur la porte de la mairie : «Très inquiet, vous demande instamment de revoir la situation en vue d'éviter incidents et violences. Revenir sur décision implan-

tation CWM - Eviter intervention forces de l'ordre».

Au cours d'une réunion à laquelle il convie les dirigeants de l'Association fédérale régionale pour la protection de la nature, les représentants du service des Mines, du Port autonome de Strasbourg, le directeur de l'Action sanitaire et sociale, ainsi que le président des CWM, Jean Sicurani s'engage à renforcer les mesures anti-pollution, mais se refuse à revenir sur sa décision.

A Marckolsheim, l'occupation du terrain se poursuit. Aux représentants de la population locale, se joignent voisins de l'autre rive, étudiants strasbourgeois et militants écologiques de tous horizons.

Le 13 octobre, comme le notera la presse, l'affaire de Marckolsheim marque un tournant décisif. Aux élections municipales partielles, rendues nécessaires par

les démissions de juillet, la liste «Défense des intérêts de Marckolsheim» remporte la totalité des sièges vacants avec 70 % des suffrages exprimés.

Le succès de cette liste, la seule sur quatre à avoir pris position clairement contre l'implantation des CWM, provoque la démission du maire. Elle met aussi un terme aux spéculations de certains sur l'opinion réelle des habitants de Marckolsheim.

Pour remplacer le maire démissionnaire, le nouveau conseil municipal va désigner, quelques jours plus tard, un jeune vétérinaire, Léon Siegel. Ses premières paroles de maire seront pour dire :

«Nous affirmons solennellement notre opposition ferme à l'implantation des CWM à Marckolsheim. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que cette usine ne s'installe pas ici». Pour marquer sa détermination, le nouveau maire se rend aussitôt sur le terrain d'occupation.

Resté sourd jusqu'ici aux appels des habitants de Marckolsheim, André Jarrot, de passage en Alsace courant octobre, se livre à des déclarations contradictoires. Affirmant un jour que Marckolsheim est «une affaire qui relève d'une décision au niveau national», il proclamera le lendemain qu'il ne saurait être question de mettre en cause les implantations décidées. Rentré à Paris, il promettra un complément d'enquête.

Le 19 novembre, s'adressant à la presse, le ministre déclarera : «Je ne souhaite pas du tout que cette usine s'implante à Marckolsheim. Mais cela ne veut pas dire qu'il y ait eu des erreurs dans le projet. Refusant de trancher le débat sur la toxicité, il se borne à constater l'opinion de la population : «Il y a une opposition des habitants à l'implantation de cette usine. Personnellement, je crois que personne n'imposera une usine là où la population s'y oppose à 100 %».

Le dossier est alors pris en main par le ministre de l'Équipement. A la fin du mois de février 1975, celui-ci fait connaître sa position dans une lettre adressée à Pierre Pflimlin, président du Port autonome. Evoquant l'hostilité de certaines

communes, il indique : «Leur position pourrait les conduire à un refus pur et simple de prendre les mesures d'accompagnement qui leur incombent au niveau de l'urbanisation et des structures d'accueil. Ceci ayant pour conséquence d'entraver les perspectives immédiates et futures d'industrialisation dans la zone, se traduirait pour le Port autonome de Strasbourg par des difficultés financières importantes, puisqu'il serait ainsi mis dans l'incapacité de récupérer les sommes investies dans les aménagements qu'il aurait réalisés.»

Coïncidence curieuse : deux jours après que la décision du ministre de l'Équipement ait été rendue publique, la presse allemande annoncera que le ministre bavarois de l'Environnement, en application d'une loi fédérale, venait de transmettre au bourgmestre de Munich l'injonction de fermer trois halles de production des usines Otto Barlocher Gmba - Chemische Werken München. Motif : émission de fumées nocives.

La victoire obtenue à Marckolsheim, qui a permis aux Alsaciens de redécouvrir l'importance des affaires municipales, a redonné espoir à ceux qui craignent que l'Alsace ne se transforme «en un couloir de béton et en poubelle de l'Europe». Les luttes écologistes mobilisent.

UN CLIMAT DE FRONDE

Pour essayer d'enrayer l'implantation massive de centrales nucléaires, qui inquiètent non seulement pour leurs radiations, mais aussi pour leurs conséquences sur le réchauffement du Rhin et le tarissement de la nappe phréatique, le CSFR (Comité pour la sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin) a multiplié les manifestations.

Badois et Bâlois ont décidé de prêter main forte. Des démonstrations communes ont été organisées notamment à Kaiseraugst, en Suisse. Car tandis que l'EDF annonce pouvoir retenir les sites de Lauterbourg, Gertsheim, Sundhouse et Marckolsheim, des projets d'implantation allemands, suisses et luxembour-

geois grossissent les inquiétudes nées d'une éventuelle concentration d'installations nucléaires sur le Rhin.

En mai 1974, un attentat perpétré contre la centrale de Fessenheim remet à l'ordre du jour les problèmes de sécurité. Quelques jours après, 10 000 personnes participent à la troisième marche anti-nucléaire et exigent un moratoire.

En septembre dernier, les conseils municipaux de Mothern et Sundhouse, appuyés par quatre comités de défense d'autres localités concernées par les projets de l'EDF prêtent un serment de solidarité anti-nucléaire et demandent aux élus de se prononcer «contre la réalisation de toute nouvelle tranche nucléaire en Alsace».

Longtemps caractérisée par son attachement au gaullisme, l'Alsace cesse lentement d'être le bastion de l'inconditionnalité. Aux dernières élections législatives, elle a donné plusieurs sièges aux Réformateurs. L'un d'entre eux, Adrien Zeller, 36 ans, député de Saverne, vient de rompre avec leur formation pour protester contre leur sujétion à l'UDR. Au printemps dernier, il a décidé de lancer un groupement d'initiatives. Son but : «promouvoir une forme originale de démocratie régionale et dégager une voie alsacienne». Certains souhaitent que ses efforts puissent déboucher sur un parti populaire alsacien qui renouerait avec les traditions alsaciennes de centrisme et de régionalisme.

Dans ce climat de fronde s'est développée une presse parallèle : «Uss'm Follik», «Klapperstei 68», «De Budderflade», «La cigogne plumée», «Elsa» et «Rot und Wiss». La presse quotidienne, elle-même, hausse le ton. Créé en 1885, «Le Nouvel Alsacien», journal d'inspiration chrétienne et régionaliste comptant 30 000 abonnés et paraissant en une seule édition bilingue, a trouvé une nouvelle jeunesse en participant au réveil politique et culturel.

Trente ans après les traumatismes de la guerre, les Alsaciens semblent avoir retrouvé le goût de leur identité. Ce changement de climat est dû principalement à la montée des jeunes générations. Nées pen-

dant ou après la guerre, elles n'ont pas repris à leur compte les tabous anciens que, vers les années cinquante, l'avocat strasbourgeois Frédéric Hoffet pouvait décrire dans sa «Psychanalyse de l'Alsace». Depuis 1968, elles parlent d'autogestion, d'autonomie, de régionalisme, de fédéralisme et d'écologie.



Roger Siffer

1968 : un tournant dans la situation politique alsacienne. Cette année voit la création du Cercle René Schickele qui fait du bilinguisme franco-allemand son cheval de bataille. Quelques mois plus tard, en novembre 1969, paraît «Elsa», un journal «régionaliste et fédéraliste», fortement influencé par les idées du professeur Guy Héraud, lancé par une équipe de moins de trente ans où figurent Bernard Wittmann, Jean Dentinger, Charles Stirnweiss et Hans Zorn. Un an après, c'est la création du Mouvement régionaliste d'Alsace-Lorraine qui se donne pour but la «constitution, dans le cadre de la France, dans celui d'une fédération européenne des régions ensuite, d'une entité territoriale Alsace-Lorraine».

A la même époque, entre en scène le chanteur Roger Siffer. Il se lance en reprenant des comptines alsaciennes d'un

répertoire oublié. Surprise : ces chansons en dialectes, que seuls les milieux populaires osaient encore fredonner, passent sur toutes les lèvres. Un miracle s'accomplit : les Alsaciens retrouvent des racines perdues.

Comprenant que la «langue est le véhicule de toute une culture et qu'il y a quelque chose de plus important derrière les mots qui chantent dans une langue», Roger Siffer décide de produire lui-même son premier trente-trois tours : 40 000 exemplaires seront vendus en quelques mois. Le phénomène Siffer prend de la consistance et bientôt le Minnesänger du Val de Villé fait figure de vedette nationale. Les trente-trois tours se multiplient. Ils seront bientôt sept sur le marché.

On s'arrache Roger Siffer pour les soirées populaires, les kermesses et les meetings politiques. Chaque famille alsacienne tient à posséder ses disques. Lors des repas dominicaux, le dessert et le café-schnaps se ponctuent des vigoureux refrains siffériens.

Par ces chansons triviales ou tendres, les Alsaciens retrouvent le goût du dialecte et cessent un peu plus d'avoir honte d'eux-mêmes. Encouragé par les succès de ses homologues bretons ou occitans, Siffer hausse le ton et s'engage un peu plus. Le public suit et partage son ironique tristesse de voir l'Alsace disparaître sous le béton, la pollution ou la bêtise du «kandiratong» (les on-dit). Les Alsaciens applaudissent lorsque Roger Siffer affirme «Ihr sin net d'Letschde» (vous n'êtes plus les derniers, sous-entendu à parler le dialecte).

Dans le sillage de Siffer, d'autres chanteurs ont fait leur apparition. Epris des Minnesänger de jadis, Jean Dentinger, poète et écrivain, est entré dans la danse parmi les premiers. Mais il y a aussi Sylvie Reff, François Brumbt, Gérard Keck, Hervé Chevalier, d'Luschtige Malcker et Gérardium, un groupe au langage dur qui s'inspire des luttes paysannes. Ces trouvères alémaniques ont remis à l'honneur des instruments oubliés qui s'accordent pour des sonorités anciennes ou des rythmes contemporains. Ensemble, ils prouvent que la musique alsacienne n'est pas

seulement faite de flons-flons et de cuivres.

Significatif de ce renouveau dialectal : la sortie prochaine d'un film alsacien intitulé «d'Goda» (la marraine). L'initiative est due à Louis Schittly, un médecin, Georges Reitzer, un conseiller juridique, et Daniel Schlosser, un cinéaste. Le tournage a eu lieu l'été dernier dans un village du Sundgau. Parmi les acteurs : Roger Siffer et la mère de l'écrivain René Ehni.

Ce dernier est en première ligne. Sa dernière pièce en dialecte alsacien «Jocaste», présentée au printemps à Paris, est un pied-de-nez au français fictif. Pour Ehni, comme pour André Weckmann, dont le roman paru récemment «Fonse ou l'éducation alsacienne» connaît actuellement un grand succès dans les librairies alsaciennes, la grande question est celle de l'aliénation par l'assimilation linguistique.



René Ehni

POUR LE BILINGUISME

Pour y remédier, le Cercle René Schickele qui compte dans ses rangs de nombreux intellectuels et enseignants, dont Alfred Kastler, prix Nobel de physique, et Adrien Zeller, député de Saverne, a lancé plusieurs campagnes pour le bilinguisme. Fort de plus de 1400 membres organisés en près de six cents cercles, il est à l'origine de nombreuses initiatives pour la promotion de l'allemand, notamment des cours sauvages organisés par des bénévoles. Ses résultats sont loin d'être maigres.

Le plus important, explique l'abbé Jean Keppi, président du Cercle, est la description de l'opinion publique. Mais sur le plan de l'enseignement, nous devons nous contenter de l'introduction de la méthode Holerith

Celle-ci consiste à enseigner l'allemand à partir de neuf ans. Cette méthode n'est cependant pratiquée que par la moitié des classes, davantage dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin, pas du tout en Moselle. Pourtant, depuis plusieurs années, les conseils généraux d'Alsace votent régulièrement des motions en faveur de l'enseignement obligatoire de l'allemand. Tout récemment, sur l'initiative du Cercle Schickele, appuyé par le député Zeller, plus de deux cents conseils municipaux, dont celui de Sélestat, ont pris position en faveur de l'enseignement de l'allemand en bas âge.

Pour les partisans du bilinguisme, le développement des échanges européens sur le plan économique, le phénomène des frontaliers, comme l'implantation de firmes allemandes sur le sol alsacien sont autant de facteurs militant en faveur de l'allemand. Cet enseignement donnerait, selon eux, de doubles chances aux Alsaciens : tant au niveau de l'emploi que de l'épanouissement culturel.

LA SITUATION LINGUISTIQUE

La Prusse n'existait pas encore que l'Alsace parlait déjà l'allemand. Depuis quinze siècles, elle s'inscrit dans l'aire des parlers germaniques qui comprend, outre l'Alsace, la Suisse alémanique, le Bade et le Wurtemberg, ainsi que des parties septentrionales de l'Autriche.

Contrairement à une opinion assez répandue, les dialectes alsaciens ne sont pas une déformation du haut-allemand. Jusqu'au XIII^e siècle, l'alémanique d'Alsace ou elsasserdtitsch est resté relativement uniforme. Il jouit alors du prestige d'une langue de culture. Mais l'unification de la langue allemande va se faire à ses dépens. La traduction de la Bible par Luther orientera cette évolution. L'alémanique cède le pas au haut-allemand et demeure figé à l'usage oral et populaire (comme le schweizerdtitsch en Suisse). Au XVI^e siècle, le hochdeutsch s'est imposé et entraîne la diversification de l'alémanique.

De nos jours, l'elsasserdtitsch reste la langue maternelle et vernaculaire d'une large majorité des Alsaciens. Sa survie est cependant menacée par la francisation (scolarisation et unitarisme linguistique). Le dialecte régresse chez les plus jeunes (scolarisation précoce) et perd de sa substance. Cette évolution aboutit au «frangermal» (mélange d'expressions françaises et de phrases dialectales), mais aussi à l'alinguisme et à l'aculturation. Significatif : le pourcentage des bacheliers délivrés est relativement faible (54,6 %) en Alsace et place celle-ci en seizième position.

La survie du dialecte dépend de l'enseignement de la haute langue. Celui-ci ne se fait actuellement qu'à partir de l'âge de neuf ans, alors qu'il pourrait se faire dès les premières classes à partir des connaissances dialectales.

Support indispensable du dialecte tant du point de vue des structures grammaticales que de l'enrichissement lexical, le haut-allemand est la langue des grands écrivains et poètes alsaciens de la Réforme et du début du XX^e siècle, mais aussi celle de cent millions d'Européens d'aujourd'hui.

Les recommandations les moins suspects soutiennent ce plaidoyer. Mais l'allemand continue d'être considéré comme une langue étrangère. Amers, les Alsaciens constatent que les expériences de classes bilingues ont lieu à Bordeaux et non chez eux. Ils s'étonnent que la récente loi sur les langues régionales n'ait pas retenu l'allemand et s'inquiètent des récentes dispositions visant à réglementer l'usage des langues étrangères qui pourraient les menacer un jour ou l'autre en Alsace.

La mauvaise volonté parisienne est interprétée comme une «tactique d'usure». Elle aboutira, estiment les partisans du bilinguisme, «à transformer l'Alsace d'une condition germanophone presque pure à une attitude francophone pure». Dans ce contexte, la méthode Holderith est loin d'apparaître comme une solution miracle : «C'est toujours mieux que rien, dit un membre du Cercle Schickele, mais ce n'est pas ce qui sauvera notre spécificité linguistique».

LES MOUVEMENTS AUTONOMISTES

Les différents mouvements alsaciens sont de plus en plus conscients d'avoir à réclamer au moins «une égalité de droit entre la langue minoritaire (l'allemand) et la langue de l'Etat (le français)» et, au plus, «une priorité de droit pour la langue régionale».

Pour les jeunes militants entrés dans la lutte alsacienne au lendemain de mai 1968, la satisfaction de ces revendications fondamentales passe par une solution politique : l'autonomie. Hans Zorn, membre du directeur d'El-Front autonomiste de libération, s'en explique :

■ Aux lamentations alsaciennes, Paris ne répondra jamais que par des formules creuses et habiles. Sur le plan culturel, comme sur le plan économique, il faut cesser de mendier. Le régionalisme est dans l'impasse. L'idéologie jacobine est plus forte que jamais. Il faut imposer une solution et un langage politiques. Nous sommes majeurs et voulons disposer de notre destin. Il n'y a qu'une seule issue : l'autonomie.

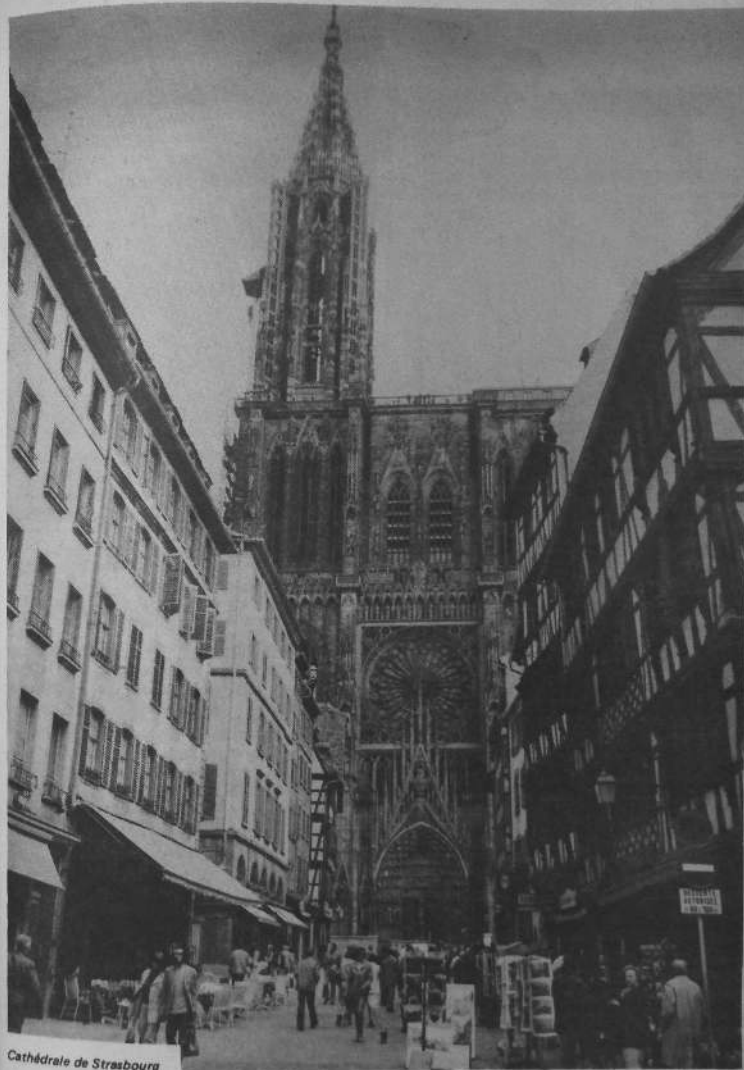
Longtemps maudit, car chargé d'un contenu qu'il n'a pas (pan-germanisme et séparatisme), le mot autonomie n'impressionne guère les jeunes générations. Celles-ci ont suivi l'évolution des Corses et sont passées du régionalisme à l'autonomisme. «Par nécessité vitale» affirme Hans Zorn. «Pour dépasser au plus vite le cadre hexagonal et aller vers une Europe des ethnies» précise Bernard Wittmann, directeur du journal «Rot und Wiss».

■ L'autonomisme est une conséquence du fédéralisme, ajoute Wittmann. Dans le cas alsacien, c'est une radicalisation indispensable. Il faut sauver les meubles. Dans une trentaine d'années, nous n'existerons plus en tant qu'entité culturelle, linguistique et ethnique».

■ L'autonomie appartient à nos plus anciennes traditions, commente Ferdinand Moschenross, membre du directeur d'El-Front autonomiste alsacien. C'est la tradition de nos villes libres et de nos républiques. C'est la seule voie qui puisse assurer à l'Alsace un destin rhénan et européen».

Si l'accord semble se faire sur la philosophie de l'autonomie, sa concrétisation est encore loin de faire l'unanimité. Aucune organisation ne revendique un éventuel rattachement à l'Allemagne. Certains rêvent cependant d'une Alsace libre qui prolongerait la Suisse et reconstituerait l'Alémanie. D'autres, comme le docteur Iffrig, directeur du journal «Elsa», souhaitent l'instauration d'un Etat indépendant d'Alsace-Lorraine. Tandis que les militants du Front culturel alsacien songent à une France socialiste et autogestionnaire, ceux du Front autonomiste de libération considèrent qu'une Alsace autonome bénéficiant d'un statut spécial au sein du cadre français serait une étape réaliste vers «L'Europe aux cent drapeaux».

Affirmant l'existence d'une nation alsacienne, ils ont repris symboliquement le vieux slogan des protestataires alsaciens de 1871 : «L'Alsace aux Alsaciens». Ils réclament «un parlement élu au suffrage universel et un exécutif issu de cette instance». Ils veulent «un pouvoir alsacien» et «la reconnaissance de la spécificité alsacienne».



Cathédrale de Strasbourg



De gauche à droite :
Hans Zorn et Ferdinand Moschenross, membres du directoire d'EL-Front Autonomiste de Libération.

S'ils s'en tiennent rigoureusement à une action non-violente, leur agitation se développe avec agressivité. Visitant l'Alsace au lendemain des dernières élections cantonales, Valéry Giscard d'Estaing s'en est rendu compte. A Sainte-Marie aux-Mines, des affiches proclamant «une seule issue, l'autonomie» couvraient les murs de la contrée et sur les ruines des châteaux-forts du Haut-Rhin, le rouge et le blanc, des couleurs alsaciennes, claquaient au vent.

Sur le plan électoral, ils peuvent faire état d'une certaine représentativité et dépassent largement les pourcentages réalisés par des mouvements similaires dans d'autres parties de l'Hexagone. Ainsi, aux dernières cantonales, Ferdinand Moschenross, candidat du Front autonomiste de libération, faisait un score de 11 % dans une circonscription de Strasbourg. Score non négligeable que Martin Johann, un droguiste se réclamant lui aussi de l'autono-

misme sans appartenir à la même organisation, dépassait en récoltant 16 % des suffrages dans le canton de Habsheim (Haut-Rhin).

Présents dans les luttes écologiques et linguistiques, les autonomistes alsaciens disposent d'une base électorale élastique. Située entre 10 et 30 %, elle correspond au réveil de l'alsacianité dans son expression intransigeante. Parviendront-ils à élargir leur audience ?

Dans une Alsace qui se considère comme la victime du centralisme jacobin, leurs chances résident dans l'exploitation des problèmes non résolus. Or, depuis le discours de Dijon, la régionalisation est dans l'impasse. Et depuis vingt ans, Paris fait la sourde oreille. Alors ?

EL-FRONT AUTONOMISTE DE LIBÉRATION

Issu du Mouvement régionaliste d'Alsace-Lorraine qui a pris le nom de mouvement EL (Elsass-Lothringen), EL-Front autonomiste de libération a été créé le 18 mai 1975 sur l'initiative de Ferdinand Moschenross, Robert Joachim, Michel Clo et Hans Zorn.

Le jour même de sa fondation, le Front autonomiste de libération se manifeste par une proclamation solennelle marquant le 450^e anniversaire du Bundschuh. Celle-ci marque le nouveau départ de la lutte autonomiste et en souligne les idées maîtresses : restauration des libertés et fiertés alsaciennes.

En juin, à Bruxelles, Ferdinand Moschenross et Hans Zorn participent à la mise en place du Bureau permanent des nations européennes sans Etat, ouvert avec la participation de délégués gallois, basques et bretons.

En juillet, à Turckheim, EL-Front autonomiste de libération manifeste sa présence en diffusant un tract commentant la célébration de l'anniversaire de la mort de Turenne, bourreau et incendiaire de cette ville.

La veille, des inconnus ont badigeonné le monument élevé à la mémoire du maréchal français aux couleurs alsaciennes, rouges et blanches, et signé leur acte par une inscription proclamant «Freiheit» (liberté).

Tout au long de l'été, EL-Front auto-

miste de libération multiplie les campagnes d'affichage, les réunions publiques et sa participation aux meetings écologiques contre les centrales nucléaires.

En octobre, l'arrestation du leader breton Yann Fouéré déclenche la création d'un comité de soutien alsacien. EL-Front autonomiste de libération recueillera de nombreuses signatures alsaciennes pour réclamer la libération de l'auteur de «L'Europe aux cent drapeaux».

En février dernier, EL-Front autonomiste de libération déclenche une opération «plaques de rues bilingues» à Strasbourg. Celle-ci donne lieu à de vives polémiques dans la presse alsacienne et à l'intervention de la municipalité qui fera décrocher les plaques litigieuses.

En mars, candidat du Front autonomiste de libération, Ferdinand Moschenross fait campagne pour les cantonales sur le thème «il faut libérer l'Alsace». Il obtient 11 % des voix.

En mai, une campagne d'intimidation est lancée contre le Front autonomiste de libération. Des pavés brisent les vitrines de la galerie d'art strasbourgeoise tenue par Ferdinand Moschenross. Le Front autonomiste de libération réplique en dénonçant ceux qui orchestrent de tels agissements destinés «à récupérer un électoral qui s'éloigne». Il déclare qu'il «ne cédera pas aux provocations et poursuivra son action fidèle à ses principes de non-violence».



Le pont du Corbeau et l'ancienne douane à Strasbourg.

CHRONOLOGIE ALSACIENNE

Vers - 300.

- 58.

232.

352.

357.

405.

496.

842.

870.

962.

1152.

1220.

1262.

1354.

1439-1445.

Conséquence de l'expansion celtique : la Basse-Alsace voit l'installation des Séquanes, la Haute-Alsace celles des Médiomatriques.

A l'appel des Séquanes, Arioviste, chef des tribus germaniques des Suèves, franchit le Rhin et s'installe en Alsace. Ennemis des Séquanes, les Eduens obtiennent l'intervention de Jules César qui vient de battre les Helvètes. Au cours d'une bataille qui se déroule probablement à Pfstadt, au sud de l'Alsace, le général romain repousse Arioviste. L'Alsace passe sous la domination romaine.

Les Alamans s'emparent du Limes et parviennent bientôt au Rhin.

Les Alamans franchissent le fleuve et commencent à s'établir en Alsace.

Contre-offensive romaine : à Strasbourg, Julien l'Apostat défait les Alamans commandés par Chodomar. Mais la poussée germanique ne pourra plus être contenue longtemps.

Stilicon retire les légions du Rhin pour protéger l'Italie. Un an plus tard, la «grande invasion» voit déferler les Francs au nord de la Gaule, les Burgondes, les Alains et les Vandales sur le Rhin moyen, et les Alamans qui s'installent définitivement en Alsace.

Francs et Alamans s'affrontent à Tolbiac, que certains auteurs situent près de Wissembourg, à l'extrême nord de l'Alsace.

Les premiers s'installent au nord de la forêt de Haguenau (qui constitue toujours la limite) entre les dialectes alémaniques et franciques) et assurent leur suprématie sur l'ensemble de l'Alsace qu'ils organiseront en deux comtés : le Nordgau et le Sundgau.

Les serments de Strasbourg. Louis le Germanique s'adresse en langue romane aux troupes de son frère Charles le Chauve. Celui-ci répond en langue tudesque. La séparation linguistique entre les deux peuples est devenue réalité.

Traité de Mersen : Charles le Chauve doit reconnaître à Louis le Germanique la possession des deux comtés d'Alsace. L'Alsace appartient au royaume de Germanie.

Othon le Grand fonde le Saint-Empire romain germanique. L'Alsace en restera partie intégrante jusqu'en 1648.

Frédéric Barberousse est élu empereur. Il s'installe à Haguenau. Sous les Hohenstaufen, l'Alsace devient le cœur de l'empire et les villes s'y développent (XIIe et XIIIe siècles).

Les travaux de construction de la cathédrale de Strasbourg débutent. Ils prendront fin en 1439.

Bataille de Hausbergen : Strasbourg se libère de la tutelle épiscopale. Progressivement, elle s'élève au rang de ville libre et en véritable république autonome et démocratique.

Constitution de la Décapole, ligue des dix villes libres et impériales d'Alsace. Le pouvoir municipal ne prendra fin qu'en 1648.

Conséquence des troubles de la Guerre de Cent ans qui opposent Français et Anglais : les Armagnacs sèment la désolation en Alsace.

Placé à la tête de ces bandes armées, le futur Louis XI formule les premières prétentions françaises visant à constituer le royaume de France dans ses frontières naturelles «jusqu'au Rhin».

1468.

1477.

1493.

1515.

1525.

1618-1648.

1648.

1672.

1673.

1675.

1677.

1681.

1684.

1750.

En écho aux cantons suisses qui s'affranchissent des tutelles impériale et féodale, des paysans alsaciens forment le Bundschuh. Cette ligue prend pour symbole le «soulier à lacet» par opposition à la botte seigneuriale. Objectifs : abolir les tribunaux épiscopal et impérial, chasser les usuriers et supprimer les impôts et les redevances injustes.

Battu par les Suisses à Grandson et à Morat, Charles le Téméraire, qui avait pu acquérir des possessions en Haute-Alsace et instaurer un régime autoritaire, est finalement défait à la bataille de Nancy où combattront des contingents alsaciens.

Hans Ulmann de Sélestat réunit une trentaine d'hommes sur l'Ungersberg. Il déploie le drapeau de la révolte et demande l'aide de Berne et de Zurich. Le mouvement est décapité, mais surgira ailleurs.

Mulhouse adhère à la Confédération helvétique qu'elle ne quittera qu'en 1798.

Comme toute une partie de l'Allemagne méridionale et la Suisse, l'Alsace est secouée par la révolte des paysans. Le Bundschuh est réprimé brutalement par l'intervention du duc Antoine de Lorraine. Après la bataille de Lupstein, 20 000 paysans sont massacrés à Saverne alors qu'ils venaient de se rendre.

Guerre de Trente Ans. Suédois, Croates, Polonais, Autrichiens et Espagnols dévastent l'Alsace. Celle-ci perd les deux tiers de sa population.

Traité de Westphalie : une partie de la Haute-Alsace passe sous l'obédience du roi de France. Les villes de la Décapole restent membres du Saint-Empire à condition de reconnaître le «droit de suprême seigneurie» du roi de France. Strasbourg conserve son statut de ville libre et république autonome.

Pour paralyser le commerce strasbourgeois, les troupes françaises détruisent les ponts entre Strasbourg et Kehl.

Pour briser la résistance des villes impériales, Louvois fait démanteler les remparts de Colmar, Sélestat, Haguenau, Wissembourg, Munster et Rosheim.

Turenne parvient à défaire les Impériaux et s'empare de Turckheim qu'il met à feu et à sang. Il entre dans Colmar.

Labrosse fait incendier et démolir Haguenau. Wissembourg subit le même sort. Saverne et Bouxwiller perdent leurs murs et leurs portes fortifiées. La plupart des vieux châteaux féodaux des Vosges du Nord sont détruits. L'Alsace souffre du pillage, des incendies et des exactions.

Pour réduire définitivement son indépendance, une armée de 30 000 hommes, commandée par Montclar et Louvois encercle Strasbourg. N'ayant pu recevoir les secours de l'empereur Léopold, les Strasbourgeois se rendent la mort dans l'âme.

Un armistice de vingt ans est conclu à Ratisbonne. L'empereur Léopold inquiet de la menace turque accepte que l'Alsace, avec Strasbourg et Kehl, reste à la France.

Revenue à la paix, l'Alsace retrouve lentement sa prospérité. Dans cette «province réputée étrangère», la monarchie française a adopté pour ligne de conduite de «ne pas toucher aux affaires de l'Alsace». Pourtant, des plaintes s'élèvent : «Les pieux désirs d'un Alsacien», œuvre anonyme, souhaitent des fonctionnaires alsaciens et la restauration des «Etats du Pays». Ce programme régionaliste ne recevra aucune suite. La colère monte. A Munster, dix-neuf ans plus tard, le gouvernement royal devra recourir à la force.

1789. Les troubles révolutionnaires agitent l'Alsace. D'abord séduits par le retour de la démocratie, les Alsaciens abandonnent leur enthousiasme en devenant vrant le jacobinisme. L'allemand devient la «langue de l'ennemi» et le français est proclamé «langue de la nation».

1793. Après l'échec du général Wurmser (appartenant à une famille d'origine alsacienne), 40 000 à 50 000 Alsaciens du Nord suivent l'armée autrichienne pour trouver refuge dans le Palatinat ou en Bade. C'est la «grande fuite».

1797. A l'instar de l'enclave de Salm, la ville libre de Mulhouse est amenée à demander sa réunion à la France pour éviter l'asphyxie économique que lui impose le blocus.

1801. Napoléon en favorisant la réintégration des fugitifs et en rétablissant la paix religieuse décroche la sympathie des Alsaciens. Ceux-ci fournissent plusieurs généraux (Rapp, Kellermann, Schramm, Kléber) et vouent longtemps un véritable culte à celui qu'ils appellent «Napi».

1871. L'empire allemand annexe l'Alsace et la Lorraine germanophone. Celles-ci deviennent terre d'empire (Reichsland) et constituent l'entité Alsace-Lorraine. 50 000 Alsaciens et Lorrains quittent leurs pays pour s'établir en France et en Algérie.

1911. Après une période de fermeté, Guillaume II inaugure une politique de libéralisation. Répondant aux revendications autonomistes, il concède une constitution à l'Alsace-Lorraine qui cesse d'être terre d'empire. Une assemblée, le Landtag, s'installe à Strasbourg. Elle comprend deux chambres.

1914-1918. Dictature militaire en Alsace. Mobilisation dans l'armée allemande de 250 000 Alsaciens et Lorrains généralement appelés à se battre sur le front oriental. La guerre fera 30 000 tués.

1918. Les troupes françaises font leur entrée en Alsace où des comités de soldats et le drapeau rouge avaient fait leur apparition.

1919. Commissions de triage : plusieurs milliers d'Allemands résidant dans les deux provinces et d'Alsaciens et Lorrains jugés indésirables sont expulsés. Les Alsaciens font l'objet d'un classement en quatre catégories suivant leurs origines ethniques.

1926. Réagissant à la politique d'assimilation et aux maladresses de l'administration française, une centaine d'Alsaciens et Lorrains constituent le Heimatsbund (ligue de la patrie). Dans un manifeste, ils réclament l'autonomie dans le cadre français et le bilinguisme franco-allemand.

1927. Perquisitions et arrestations dans les milieux autonomistes. Plusieurs journaux sont interdits.

1928. Procès de Colmar : 22 responsables autonomistes, inculpés de «séparatisme» sont traduits en justice. Quelques semaines plus tôt, deux d'entre eux avaient été élus aux législatives. Le verdict, quatre condamnations fait monter la colère et marque le sommet de l'agitation autonomiste. Mais la situation internationale et l'arrivée au pouvoir des nationaux-socialistes mettent les autonomistes dans l'impasse.

1939. 746 000 Alsaciens et Mosellans sont évacués dans le Sud-Ouest et le Centre.

1940. Karl Roos, un des chefs autonomistes, est exécuté à Nancy le 7 février pour «espionnage, complicité d'espionnage, provocation à l'espionnage, relations non déclarées avec des agents d'un service de renseignements étrangers».

Quelques mois plus tard, de mai à juin, plusieurs autonomistes alsaciens et lorrains sont internés dans les camps de Saint-Dié et d'Arches. Ils seront libérés par les troupes allemandes, comme le seront les co-détenus de Karl Roos à Nancy.

1942. Le 19 juin, le drapeau hitlérien flotte sur la cathédrale de Strasbourg. L'Alsace est rattachée au pays de Bade et placée sous l'autorité d'un gauleiter. Les Alsaciens, annexés de fait, deviennent «Volksdeutsche».

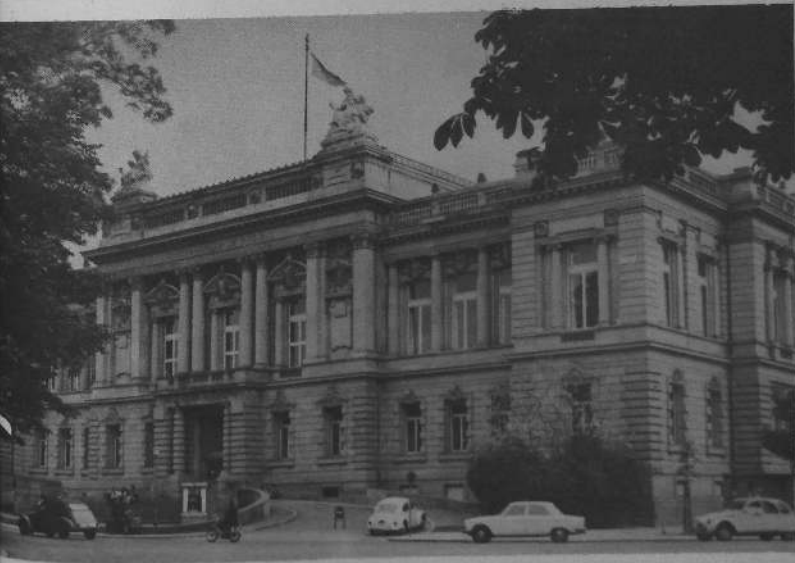
Une ordonnance décrétant le service obligatoire pour les «Volksdeutsche» entraînera la mobilisation de dix neuf classes en Alsace. 130 000 Alsaciens et Lorrains sont incorporés dans la Wehrmacht et appelés à rejoindre les fronts orientaux.

1944-1945. Campagne de libération. La 2ème D.B. délivre Strasbourg (23 novembre). La 1ère armée française libère Mulhouse (19 novembre), Colmar (2 février), Wissembourg et Lauterbourg (18 mars).

1945. Pour plusieurs milliers d'Alsaciens, la libération se traduit par l'épuration. 45 000 d'entre eux sont internés dans les camps de concentration ouverts par les nationaux-socialistes (Schirmeck et Struthof). La déportation de deux villages alsaciens est évitée de justesse. L'enseignement de l'allemand est supprimé à l'école primaire.

1951. Joseph Rossé, une des têtes de l'autonomisme de l'avant-guerre, meurt en détention. Condamné pour collaboration, il avait pourtant participé au complot contre Hitler monté par le colonel von Stauffenberg.

1953. Procès de Bordeaux. L'Alsace unanime proteste et obtient que le cas des Alsaciens et Mosellans soit disjoint de celui des militaires allemands impliqués dans le massacre d'Oradour-sur-Glane.



L'ancien siège du Landtag d'Alsace-Lorraine (actuellement Conservatoire de musique).

BRETAGNE: UN TROP LONG SOUS DEVELOPPEMENT



Saint-Pol-de-Léon (Finistère) après une manifestation paysanne. Les artichauts constellent les rues.

par
Jean-Christophe CASSARD
et
et P.-Y. LE RHUN

L'ACTUALITÉ provinciale n'a plus jamais fait la «une» des journaux après la crise vinicole et la révolte des vignerons occitans en 1907, jusqu'aux grandes manifestations paysannes en Bretagne au début des années soixante : l'épisode le plus célèbre en est la prise de la sous-préfecture de Morlaix par des commandos nocturnes. Puis la Bretagne est restée sous les projecteurs de l'actualité ; les attentats perpétrés par le FLB, la grève des producteurs de lait, la grève des ouvriers du Joint Français de Saint-Brieuc...

UN PEUPLE DE PAYSANS

Tout cela démontre la profondeur du «malaise breton» qui trouve son origine dans le retard et le sous-développement économique de la Bretagne. Et même si aujourd'hui les vignerons languedociens ou les autonomistes corses ont franchi un nouveau seuil dans l'escalade de la violence, le malaise breton persiste car aucun des maux dont souffre la Bretagne n'a vraiment été guéri malgré les efforts des gouvernements et des collectivités locales.

On ne peut pas comprendre les malheurs de la Bretagne en oubliant ce fait : les

LA BRETAGNE EN QUELQUES CHIFFRES

Superficie : cinq départements français, dont quatre forment la région Bretagne, capitale Rennes (Ille-et-Vilaine : 35, Morbihan : 56, Côtes du Nord : 22, Finistère : 29) tandis que la Loire-Atlantique (44) est rattachée à la région administrative des Pays de Loire, préfecture régionale à Nantes.

Population au recensement de 1975 : 3.533.500 habitants, dont 935.000 en Loire-Atlantique.

Progression de 1968 à 1975 : plus 1,6 % pour la Bretagne à quatre départements, plus 2,7 % en Loire-Atlantique.

Principales villes (dans l'ordre d'importance) :

Nantes : 257.000 (agglomération d'environ 400.000)

Rennes : 195.000

Brest : 167.000

Lorient : 80.000 environ pour l'agglomération

Quimper : 55.000 (préfecture du Finistère)

Saint-Brieuc : 52.000 (préfecture des Côtes du Nord)

Vannes : 39.500 (préfecture du Morbihan)

Agriculture : très diversifiée. Des zones légumières (Saint-Pol-de-Léon et Saint Malo) et primeuristes (Nantes), un vignoble (le muscadet et le gros plan nantais), céréalicul-ture, élevage bovin pour la viande et le lait, aviculture...

Diminution très rapide du nombre des exploitants agricoles : 243.420 fermes en 1955, 182.300 en 1970, soit une perte de 26 % en 15 ans.

Superficie Agricole Utile : 2.565.000 hectares, soit une moyenne de 14 hectares par exploitation en 1970.

Industries : faibles, sauf dans le pôle de la Basse-Loire. 29 % de la population active employée dans le secteur secondaire en 1970, (37 % en Loire-Atlantique), dont environ la moitié dans le secteur du bâtiment et des Travaux Publics.

Pêche : 17.000 marins-pêcheurs, pour l'essentiel sur la côte sud. Concarneau et Lorient se disputent le titre de deuxième port de pêche français, derrière Boulogne.

Bretons ont été pendant des siècles des paysans dans leur immense majorité ; la ville est d'abord un gros marché qui s'anime lors des foires et fournit les quelques services indispensables aux campagnes environnantes. La part de la population urbaine est longtemps restée insignifiante, ou bien les citadins étaient complètement étrangers à la vie profonde du pays.

UN PAYS SURPEUPLÉ

Les grandes villes actuelles sont toutes de création relativement récente : Lorient, fondée par la Compagnie des Indes sous Louis XIV, vit de son arsenal militaire, Brest est d'abord un arsenal et une base navale : au milieu du XIX^{ème} siècle, elle est une « colonie française », un corps étranger surimposé sur les campagnes bretonnantes du Léon, pour un professeur d'université qui l'a étudiée (1). Saint-Nazaire enfin est une création artificielle du siècle dernier : quand les bateaux aux tonnages sans cesse croissant ne peuvent remonter la Loire jusqu'à Nantes, la Compagnie Générale Transatlantique fit le choix d'un site favorable et désert pour implanter ses cales de construction et le terminus de la ligne de New York.

Les paysans bretons ont pu vivre longtemps dans un certain isolement, à l'abri des haies et des fossés d'un bocage plus dense qu'aujourd'hui, car les ressources agricoles sont variées en Bretagne et permettent de faire un peu de tout, assez au moins pour vivre sans avoir trop à acheter sur les marchés étrangers. La *polyculture vivrière* permet une récolte suffisante de céréales, froment sur les côtes riches ou « sarrasin » dans l'Argoat ou Bretagne intérieure, quelques légumes dans les jardins, un élevage bovin sur les prairies naturelles abondantes dans ce pays humide, l'élevage du porc familial enfin.

A condition d'accepter un faible niveau de vie et de pratiquer l'autoconsommation, les communautés rurales bretonnes ont pu traverser le XIX^{ème} siècle

sans connaître de crises graves, mettant en cause ce fragile équilibre économique. Et du fait d'une natalité importante qui se maintient à des taux très élevés par rapport à la moyenne française jusqu'à la seconde guerre mondiale, la population augmente très vite en Bretagne, qui est dès lors un *pays surpeuplé*.

Une grande partie des paysans n'a pas de travail pendant une partie de l'année, le chômage rural sévit. Les plus pauvres, et d'abord les ouvriers agricoles sans terre, doivent prendre le chemin de l'exil dès le second empire pour émigrer vers Paris et les villes portuaires où se rassemblent des communautés bretonnes, vivant dans des quartiers spécifiques comme au Havre ou à la Rochelle, demandant même des prêtres bretonnants.

SEULE ÉCHAPPATOIRE : L'ÉMIGRATION...

L'émigration sert de soupape de sécurité ; elle est incapable de résoudre les problèmes d'une agriculture de plus en plus archaïque, malgré les essais de réformes tentés par des notables, à la tête de la Coopérative de Landerneau par exemple (2). Et cet archaïsme sort même renforcé par les premiers effets de la révolution agricole : le « chaulage » des terres, c'est-à-dire l'apport d'engrais calcaires dans des sols granitiques trop riches en silice, est rendu possible par le développement d'un réseau de chemin de fer à voie métrique prévu par le plan Freycinet dans les premières années de la III^{ème} République. La productivité des terres augmente, permettant à une population plus nombreuse de vivre. La Bretagne n'a jamais été plus peuplée qu'en 1914, tandis que l'émigration s'accélérait sans entamer les réserves inépuisables du vivier breton.

Les vingt dernières années ont vu un complet bouleversement de ce système agricole. Et d'abord l'abandon de la polyculture, remplacée par une spécialisation sans cesse plus poussée et plus exigeante.



Tourisme : activité strictement estivale, concentrée sur les côtes. Quelques grandes stations : La Baule, Dinard. Deux parcs naturels régionaux : dans les Monts d'Arrée (Argoat finistérien) et dans les marais de la Grande Brière, près de Saint Nazaire).

Langue bretonne : aucun recensement sérieux des bretonnants. Les estimations tournent autour de 500.000 à un million d'usagers.

UN TROP LOURD ENDETTEMENT POUR L'AGRICULTURE

Aujourd'hui l'agriculture bretonne est sans doute la plus intensive de France et la valeur des productions à l'hectare la plus élevée. Mais le poids social de ces brillants résultats économiques est très lourd : en se spécialisant les agriculteurs se sont endettés auprès du Crédit Agricole, et la menace de la faillite plane en cas d'échec d'une spéculation ou si les cours s'effondrent brusquement.

D'autre part, le nombre des exploitants a diminué de façon vertigineuse, ce qui pose maintenant des problèmes pour l'avenir. Les petits et moyens exploitants (en dessous de vingt hectares) sont dans une situation difficile ; seuls quelques gros ont réussi à s'intégrer avec succès au marché agricole ouvert sur l'Europe. Les vieux sont éliminés (allocation d'une Indemnité Viagère de Départ), les paysans les plus dynamiques pénalisés par un endettement croissant.

Cette évolution récente du monde rural explique les grandes poussées de colère qui ont troublé la quiétude de la Bretagne. Et d'abord dans les années soixante, le mécontentement des producteurs de la zone légumière de Saint Pol de Léon, qui barrent les routes et affrontent les CRS. Puis ce sera la grève du lait en 1972 quand les éleveurs bloquent les camions de ramassage des laiteries pendant plusieurs jours. Mais ces mouvements sont aussi révélateurs des *différences de destin* de la paysannerie bretonne. Quand les amis d'Alexis Gourvenec luttèrent en 1962 contre les abus dont ils étaient les victimes, ils ne demandaient qu'à s'intégrer pleinement au système économique : ils y ont d'ailleurs réussi, n'hésitant pas à créer une ligne de car-ferry pour pénétrer plus profondément le marché anglais. Tandis que les grévistes du lait étaient les victimes du système : endettés pour se spécialiser dans cette spéculation laitière, ils constataient que le prix du lait à la production baisse au point de leur être acheté moins cher que le coût de revient réel...

Ce profond malaise lié à l'introduction des formes modernes de production dans l'agriculture bretonne explique la place importante tenue dans le combat syndical par les « paysans travailleurs », dont le chef de file est Bernard Lambert, ancien député MRP de Chateaubriant, passé à l'extrême gauche comme beaucoup de jeunes chrétiens formés à la JRC. Dénonçant le système capitaliste qui exploite les paysans en ne rémunérant pas leur travail à sa juste valeur, les « paysans travailleurs » bretons donnent au mouvement paysan régional un contenu assez différent des syndicats nationaux, comme la FDSEA ou le CNJA.

UNE INDUSTRIALISATION IMPOSSIBLE

Les surplus de travailleurs dégagés par une agriculture familiale pléthorique n'ont trouvé de solution que dans l'émigration lointaine. C'est que l'industrie en Bretagne ne s'est pas solidement implantée, à l'exception de la Basse Loire avec Nantes et Saint-Nazaire. Sans être un désert industriel, la Bretagne est largement sous-industrialisée.

Pourtant il existait en Bretagne quelques industries éparses dès la fin de l'Ancien Régime : des forges sur les gisements de fer naturel, et surtout une industrie textile très prospère au XVII^e siècle (c'est à elle que sont dus les magnifiques « enclos paroissiaux » du Léon par exemple) qui disparaît peu à peu, tuée par la concurrence d'autres régions qui possèdent un patronat moderniste qui sait adopter les techniques nouvelles et répondre aux désirs de la clientèle. Aujourd'hui, il ne reste plus rien de ce passé industriel révolu.

La litanie de la fermeture des usines au XX^e siècle est telle que l'on peut parler de *désindustrialisation* contemporaine, dans un pays pourtant à dominante rurale et paysanne ! Le secteur des conserveries est sans doute le seul à s'être développé avec succès à la fin du siècle dernier : parfaitement intégré à la vie de la région, disposant d'usines nombreuses

FOUGERES, CAPITALE DU CHOMAGE BRETON

Avec environ 27.000 habitants, Fougères compte 11.000 personnes actives dont une proportion très forte de femmes : 43 %. Leur répartition socio-professionnelle révèle l'état de *mono-industrie* dont souffre actuellement la ville : 3.000 salariés dans le secteur de la chaussure, soit 35 % des emplois. Le textile n'emploie que 15 % des actifs, et une seule nouvelle industrie s'est installée en 1969 : 750 personnes travaillent sur les chaînes de montage de composants électroniques.

Aujourd'hui la chaussure fougèraise est en perte, touchée par la concurrence étrangère qui profite de la chute de certaines devises européennes et du bas prix de la main-d'œuvre dans les pays sous-développés.

Cette crise, la plus grave de toute l'histoire fougèraise, dont on ne voit guère la fin dans la conjoncture monétaire actuelle (un quart de la production française est exporté) est la suite de toute une période de stagnation et de recul industriel. Au début du siècle, les « chaussonniers » étaient 140 et employaient 11.000 salariés environ ; aujourd'hui, ils ne sont plus que dix « maîtres de maison », avec 3.000 employés.

et réparties dans tous les ports de pêche, il est démantelé depuis 1945 par concentration des unités de production (les fermetures de conserveries se comptent par dizaines, rien qu'en Cornouaille) et par le passage sous contrôle d'un capital étranger.

L'aspect le plus spectaculaire de cette crise a été la fermeture des forges d'Hennebont, la seule usine métallurgique spécialisée bretonne, spécialisée dans la fourniture de fer blanc servant à fabriquer les boîtes de conserves. Malgré de grandes manifestations et la solidarité active de

tout le Morbihan et de la Bretagne, l'usine a été définitivement fermée en 1968, l'Etat lui ayant refusé les crédits nécessaires à sa modernisation. Ce cas n'est pas isolé : les vieux quartiers de Chantenay à Nantes sont aussi un peu des cimetières d'usines, à proximité de quais déserts.

Pourquoi cet échec de toute greffe industrielle en Bretagne ? On invoque souvent le manque de matières premières : mais sait-on que la Bretagne renferme l'un des plus grands gisements de fer (Chateaubriant-Segré), qui est « gelé » par les industriels lorrains ? Et les recherches géologiques ont révélé que le sous-sol breton était riche d'une gamme étendue de métaux rares, dont certains sont exploités comme le kaolin, l'étain ou l'uranium. Il faut dire que ces découvertes sont récentes : jusqu'alors, les sols granitiques étaient tenus pour pauvres en minerais, à tort.

Deuxième cause prétendue du sous-développement industriel de la Bretagne : sa situation géographique, son isolement dans un *finistère* rural et pauvre. Mais que vaut le déterminisme géographique lorsqu'on se tourne vers la mer : la Bretagne n'est-elle pas aussi le point du territoire national le plus proche de l'Amérique, par exemple ?

Aussi faut-il plutôt rechercher dans la société bretonne elle-même les raisons de ce ratage industriel ; dans le manque d'envergure et d'audace d'une bourgeoisie timorée, dans l'incompréhension d'une noblesse terrienne attachée à des conceptions sociales surannées, peu désireuse de voir les esprits se corrompre dans les usines et les villes où des ouvriers mécréants blasphèment le nom du Christ et votent pour les Rouges... Seule exception de taille, la région nantaise qui reste le seul pôle industriel intégré en Bretagne.

L'action de l'Etat n'a fait que cautionner cette évolution : par sa politique douanière, par exemple, il a pénalisé les transporteurs maritimes bretons qui introduisaient le charbon gallois bon marché, redoutable concurrent pour un charbon du Nord trop cher, mais éliminé au nom du protectionnisme. L'Etat a

toujours soutenu les industriels français aux dépens des régions restées rurales, dont la Bretagne, qui s'enfonçait dans son archaïsme. Théodore Botrel chante ce pays de folklore qui semble vivre à un autre rythme, où le progrès pénètre lentement, qui ignorera longtemps au fond des campagnes l'eau et l'électricité... La Bretagne des cartes postales, le contraire de la France décrite par Emile Zola qui lui sert de repoussoir.

LE RENOUVEAU INDUSTRIEL EST-IL AMORCÉ ??

A première vue, il peut sembler que oui. Les villes grandissent rapidement et même des villes moyennes comme Morlaix dans le Finistère ou Redon en Ille-et-Vilaine ont accueilli des industries notables. Pour la première fois depuis un demi siècle, le recensement indique que la population bretonne augmente légèrement ; l'exode des jeunes s'est ralenti. Cette amélioration incontestable de la situation économique de la Bretagne s'explique par deux séries de facteurs.

D'une part la révolution agricole qui est étroitement liée au développement de l'industrie. En amont de l'agriculture, le secteur secondaire doit lui procurer de l'outillage et des matières premières comme, par exemple, des aliments conditionnés pour le bétail. Le seul groupe breton de taille nationale est justement spécialisé dans ces produits pour l'élevage et garde son siège social à Vannes et la plupart de ses usines en Bretagne.

En aval, c'est le secteur de l'agro-alimentaire qui a connu un développement spectaculaire : conserves alimentaires traditionnelles ou nouvelles (Olida à Loudéac, Géo à Morlaix...), conditionnement des poulets dans de nombreuses firmes, laiteries aux produits diversifiés, incluant même du camembert breton... On peut encore attendre une certaine croissance de ces activités, la Bretagne ne transformant pas toutes les matières premières agricoles qu'elle produit.

Le malaise profond révélé par les

manifestations paysannes à d'autre part poussé l'Etat à développer, sous la Vème République, sa politique d'aménagement du territoire, en incitant les industriels par des primes et des avantages divers à décentraliser leurs usines en province, et particulièrement en Bretagne. Les plus grands ensembles industriels actuels sont issus de ce mouvement qui semble un peu essoufflé depuis 1970. L'Etat a décentralisé ses propres services de recherches dans les télécommunications à Lannion dans les Côtes du Nord (CNET) et à Rennes ; la régie Renault a établi une de ses filiales à Lorient.

Des industriels ont également décentralisé leurs chaînes de montage en Bretagne : Citroën à Rennes, Michelin à Vannes, l'électronique à Brest et à Rennes, des usines de matériel téléphonique à Guingamp, Lannion et Morlaix... S'il est incontestable que les bas salaires bretons et l'attrait des primes ou l'exonération de la patente pendant plusieurs années ont joué un rôle dans ce mouvement, ses conséquences sont largement positives : une partie des chômeurs a pu être employée sur place et les économies urbaines se sont rapidement étoffées.

LES REACTIONS DES BRETONS : LES ELECTIONS

En 1976, la Bretagne est un pays où les citadins sont plus nombreux que les ruraux et où existe une jeune classe ouvrière qui garde des liens étroits avec les campagnes dont elle est originaire. C'est un phénomène social important et inédit dans l'histoire bretonne.

Mais cette évolution récente n'a pas résolu tous les problèmes : outre les abus de certains industriels qui ont contribué à populariser le slogan des « usines pirates » (affaire Transocéan à Brest), le problème de l'emploi demeure et tend à s'aggraver avec la crise qui compromet les projets les plus intéressants, comme la réparation navale à Brest, où l'on construit une troisième forme de radoub pour les super-tankers, alors que le marasme



Trop longtemps la Bretagne fut considérée comme le pays des pêcheurs et des organisations folkloriques. Effectivement, celles-ci sont nombreuses, dynamiques et fort représentatives d'un terroir au riche passé. Cependant, derrière ces sourires se cachent les réalités d'une existence quotidienne exigeant beaucoup de courage et de sacrifice.

s'accroît dans le milieu des armateurs internationaux... De toute façon, il y a actuellement environ 45 000 chômeurs reconnus par les services officiels dans la seule Bretagne administrative à quatre départements (Loire Atlantique exclue).

Le niveau de vie reste plus bas en Bretagne que dans le reste de la France. C'est déjà le cas pour les salaires des personnes actives qui sont de 10 à 20 % inférieurs en moyenne aux salaires versés dans la région parisienne à qualification égale : les retraités ont souvent des ressources insuffisantes ; un retraité sur trois relevant de la Caisse Régionale d'assurance maladie

perçoit l'allocation du Fonds national de solidarité. Et que dire de la détresse des vieux travailleurs émigrés qui ne peuvent rentrer au pays faute de moyens ? Le coût de la vie, malgré la différence des salaires, n'est pas sensiblement plus bas en Bretagne. On pourrait s'attendre de la part de cette population défavorisée à un vote de « gauche ». Il n'en est rien.

Ou plutôt, les zones qui accordent leurs voix aux partis communiste et socialiste ne sont pas majoritaires. Même dans les régions nazairienne et nantaise, ces partis n'ont qu'une audience limitée. En fait, ce sont les paysans de Basse Bretagne qui

sont le plus attirés par un vote antigouvernemental : le Trégor, de Morlaix à Saint-Brieuc, donne depuis les dernières élections cantonales une majorité socialiste au Conseil Général des Côtes du Nord ; la Cornouaille finistérienne élit un député socialiste et de nombreux maires communistes.

La Haute Bretagne est plus conservatrice, ainsi que d'autres parties de la Basse Bretagne bretonnante : le Morbihan sauf les villes de Lorient et d'Hennebont, le Léon marqué par l'influence cléricale : Mr Giscard d'Estaing recueillit par exemple 88,5 % des suffrages exprimés dans la commune de Kerlouan ou 75,6 % à Lesneven, petite ville proche de Brest (3).

LES RÉACTIONS DES BRETONS : LA DÉFENSE DE L'EMPLOI

Il est très difficile et souvent parfaitement vain d'analyser la géographie électorale. Notons seulement que la Bretagne est un pays de tradition chrétienne (mais les Chouans n'ont existé que dans le Morbihan avec Georges Cadoudal, et dans la région de Fougères) : mais il y a aussi beaucoup de socialistes chrétiens... Sans doute le notable joue-t-il un grand rôle social dans ce peuple timide devant les exigences de l'administration et qui attend du maire ou du député des petites faveurs ou tout simplement la solution de petits problèmes, ou des conseils de procédure.

Les partis spécifiquement bretons n'ont pas une audience électorale très grande : seule l'Union Démocratique Bretonne enregistre des progrès encourageants, avec quelques percées remarquables à Brest, à Lorient ou lors des dernières élections cantonales au Huelgoat : dans ce vieux fief communiste, sa représentante obtint plus de 11 % des voix avec 18 % dans la seule ville du Huelgoat et 20 % à Locmaria-Berrien.

LA COMPRÉHENSION DU MOUVEMENT BRETON

Les militants ne sont plus vus comme de dangereux autonomistes ou comme des fous par une majorité de Bretons : 54 % «ont de la sympathie pour les mouvements bretons qui luttent pour que les choses changent en Bretagne». (4)

Interrogés sur l'avenir politique qu'elles souhaitent, 3 % des personnes se déclarent indépendantistes, la Bretagne devenant un Etat souverain comme les autres. 12 % autonomistes, dans le cadre de la République Française, mais avec de larges libertés et un exécutif élu au suffrage universel. Les autres ne voient pas de développement différent de celui des autres régions françaises, ce qui signifie aussi que la Bretagne rattrape son retard sur la moyenne française.

La tradition syndicale est récente en Bretagne, sauf dans les arsenaux de Brest et de Lorient qui travaillent surtout pour la marine nationale et dans la région de la Basse Loire où l'industrie est ancienne. Avant la guerre de 1914 le syndicalisme breton est fortement marqué par les tendances anarchistes de la CGT d'alors : l'anarcho-syndicalisme est animé par l'avocat brestois Gustave Hervé, à l'antimilitarisme virulent, et par le Nantais Aristide Briand pour lequel l'électorat ouvrier de Saint-Nazaire sert de tremplin à la brillante carrière politique que l'on sait.

Aujourd'hui même, ces tendances n'ont pas entièrement disparu : le syndicat CGT/FO de la métallurgie nantaise est toujours animé par les héritiers directs de l'anarcho-syndicalisme, pénétrés de quelques influences trotskistes, qui lui donnent une sensibilité bien différente du reste de la centrale de Mr Bergeron. En mai 1968 ce syndicat fut l'un des plus actifs dans le déclenchement des grèves de Sud Aviation, prélude à la grève générale qui paralysa la France.

La création d'industries nouvelles dans

les années 1960 a entraîné l'apparition d'une classe ouvrière jeune, moins sensible que ses aînés au style d'action des organisations les plus classiques comme la CGT qui est surtout importante dans les arsenaux et dans la fonction publique. La CFDT, grâce à ses origines chrétiennes et à la diversité des courants de pensée qu'elle accueille de façon libérale, enregistre de rapides progrès en Bretagne et est à la pointe de la plupart des conflits sociaux.

Il reste que le taux de syndicalisation n'est pas plus élevé que dans le reste de la France et l'on a noté depuis longtemps que le prolétariat nantais et brestois, comme celui du reste de la région, s'il est très prompt à défendre ses conditions de vie et de travail dans des grèves souvent très dures comme celles des chantiers navals dans les années 1950, ne traduit guère son mécontentement par un vote politique pour les partis dits «ouvriers» lors des élections.

Comme partout ailleurs en France, les conditions de rémunération fournissent le motif de nombreuses grèves : elles expliquent par exemple la longue durée de la célèbre grève du Joint Français de Saint-Brieuc qui mobilisa la solidarité bretonne, de nombreux paysans des Côtes du Nord apportant des secours concrets aux ouvriers. Le problème de l'emploi donne aussi à l'action syndicale une tonalité particulière en Bretagne : quelques jours avant les événements de mai, une grève générale sur ce thème avait eu un profond retentissement dans tout le pays.

Le 27 novembre 1975, des milliers de travailleurs cessent aussi le travail pour réclamer des créations d'emplois et l'industrialisation de la Bretagne : ils sont de 10 000 à 15 000 à défilé dans les rues de Brest et des manifestations importantes se déroulent le même jour dans les principales villes de Bretagne. Un slogan revient de plus en plus souvent peint sur les murs ou sur les banderoles des syndicats : «Labour e Breiz evid ar Vretoned» (du travail en Bretagne pour les Bretons). Refus de la fatalité de l'émigration chez les jeunes et défense des avantages acquis vont de pair.

SUR LA CONSCIENCE QU'ONT LES BRETONS DE LEUR IDENTITÉ PROPRE

«Certains se sentent Bretons avant de se sentir Français, d'autres pensent le contraire. Vous même,

■ est-ce que vous vous sentez breton avant de vous sentir français ?

22 %

■ est-ce que vous vous sentez français avant de vous sentir breton ?

26 %

■ ou bien, est-ce que vous vous sentez également français et breton ?

50 %

■ non réponse :

2 %.

Tous les Bretons à des degrés divers s'estiment bretons. La référence à la Bretagne n'est pas une mode temporaire, ni un snobisme : c'est un fait relativement stable (81 % des «sondés» ne se sentent ni plus ni moins bretons qu'il y a cinq ans). Ainsi on n'adhère pas à un peuple, on ne le quitte pas : on en fait partie, quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur sa culture ou sur le combat des militants qui prétendent défendre les droits de ce peuple.

Et contrairement à un cliché largement répandu, la référence bretonne n'est pas le fait des intellectuels et des petits bourgeois. Au contraire, ce sont les urbains qui fournissent le plus faible pourcentage de «Bretons d'abord», tandis que les bretonnants (37 %) et les paysans de Haute ou de Basse-Bretagne (33 %) fournissent les plus forts contingents de ceux qui s'affirment Bretons avant tout. Ce sont les plus pauvres et les plus défavorisés qui ont le plus conscience de leur appartenance à la Bretagne, appartenance qu'ils vivent dans les difficultés de la vie quotidienne.



La basilique Sainte-Anne d'Auray, dans le Morbihan, est célèbre pour son pèlerinage annuel, qui remonte à l'année 1623. Le Grand Pardon se déroule le 26 juillet. L'édifice a été érigé de 1856 à 1878 en Style Renaissance.

NOTES

- (1) (Page 84) Yves La Gallo : *Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de juillet*.
- (2) (Page 85) Suzanne Berger : *Les paysans contre la politique*, Paris, 1975.
- (3) (Page 90) Pour une étude plus complète des résultats électoraux en Bretagne, se reporter à l'article de Jean Guiffan, dans *Ar Falz* n° 5, 6, 7 et 8 (avril 74 - janvier 75).
- (4) (Page 90) Sondage SOFRES/Nouvel Observateur.
- (5) (Page 93) Cf article de Yann Ber Piriou : *Usages spontanés et usages littéraires du breton*, dans numéro spécial des *Temps Modernes*, été 1973.

La Bretagne a même vu récemment la multiplication des occupations d'usines et des tentatives de remise en marche par les ouvriers, sans le patron, sur le modèle de LIP : les ouvriers des chantiers navals de la SICCA occupent un chalutier à Saint Malo pour défendre leur entreprise menacée de fermeture faute de crédits bancaires. On réveille même sur ce thonier le jour de l'an I et depuis l'occupation continue. Les employés d'un abattoir de volailles organisent des tueries clandestines avec la complicité des paysans : la *solidarité paysans/ouvriers* est sans doute plus fréquente qu'ailleurs, la CFDT et les Paysans Travailleurs unissant leurs luttes dans un effort commun contre le capitalisme.

LES RÉACTIONS DES BRETONS DEVANT LEUR LANGUE ET LEUR CULTURE

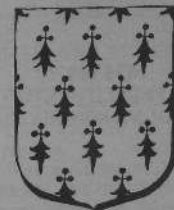
Les habitants de la moitié bretonnante, ou Basse Bretagne, ont longtemps été pénalisés par l'emploi de leur langue maternelle qui n'est reconnue ni par l'administration ni par l'enseignement. L'école primaire doit d'abord enseigner la langue française aux jeunes ruraux qui avant 1914 l'ignorent dans leur quasi totalité : pour cela, elle a parfois recours à des méthodes pédagogiques peu libérales.

Le «symbole», par exemple : les élèves surpris à parler breton, ou seulement à dire un mot dans cette langue, sont punis par le port d'un petit sabot autour du cou. Pour se débarrasser de ce bonnet d'âne, l'élève doit dénoncer au maître un de ses petits camarades coupable du même péché : le dernier doit balayer la classe et laver les latrines... Le «symbole» était encore employé dans une école privée du Morbihan en 1951.

Dans ces conditions, les Bretonnants étaient honteux de leur langue inutile : ils négligent de l'apprendre à leurs enfants, ou leur interdisent de parler breton. Plus que les instituteurs, partisans sincères des lumières dont la «langue des poules et des cochons» est par nature l'ennemie, les artisans les plus actifs du recul accéléré de la langue bretonne sont les Bretons eux-mêmes, pour qui la promotion sociale passe par l'acquisition d'une pratique courante et si possible correcte du français.

Les Bretonnants sont enfermés dans une ghetto social : ils deviennent les «ploucs», isolés par la barrière linguistique de l'évolution du monde moderne. C'est ce qu'avaient très bien compris les seuls défenseurs du breton au siècle dernier, les nobles et les recteurs qui créent l'association catholique Bleun Brug. «Ar brezoneg hag ar Feiz a zo evel breur ha c'hoar e Breiz» : le breton et la Foi sont comme frère et sœur en Bretagne. On ne peut être plus clair...

Inversement, les républicains et les socialistes dénoncent dans le breton la langue des curés : habitants des villes francophones ou bretonnantes heureux d'avoir oublié leur langue, ils témoignent de réactions jacobines et d'une confiance naïve dans le progrès qui rappelle l'idéal de Victor Hugo. Une telle attitude d'esprit est encore assez courante parmi les éléments les plus âgés. Une seule exception de taille : Emile Masson, professeur à Pontivy avant 1914, qui retourne l'argument des cléricaux et pense que le breton est l'instrument nécessaire pour introduire les idées socialistes dans les campagnes. Cet argument de bon sens ne sera pas entendu.



Écusson de Bretagne

En 1976, la situation linguistique en Bretagne a terriblement évolué : le breton n'est plus la langue quotidienne de la majorité des habitants de la Basse Bretagne.

Le français a pénétré dans tous les foyers par le véhicule de la radio et de la télévision qui n'émettent qu'en français, avec une heure d'émission hebdomadaire dans la langue régionale. Malgré l'existence d'une presse en breton, la lecture et l'information quotidiennes sont en français. Les progrès de la mécanisation et le développement de l'administration obligent à recourir au français (4). Le breton ne reparait parfois que dans la publicité : un fabricant de postes de télévision en couleur, japonais, lance une campagne de promotion de ses articles en breton...

Le recul de la langue bretonne est tel que le touriste peut parcourir la Bretagne des grands itinéraires sans entendre un mot dans l'idiome local, ni voir une coiffe authentique. Mais la victoire du français est de façon paradoxale un point positif pour la survie du breton : en effet, comme tout le monde manie la langue nationale, il n'y a plus de raison de chasser l'autre langue. Si elle ne sert toujours à rien, au moins peut-on avoir du plaisir à la comprendre et à la parler : dans les classes populaires, l'hostilité est devenue presque sympathie, les instituteurs introduisent souvent à la demande des parents quelques minutes d'enseignement en breton dans leurs classes. Les enfants parlant couramment le français, cela ne peut faire de mal à personne...

1675 - 1975
LE PEUPLE BRETON
RETROUVE SON HISTOIRE

Le règne de Louis XIV marque pour la Bretagne le retournement de la conjoncture économique qui reste maussade pendant tout le XVIII^e siècle. La levée de nouveaux impôts pour financer la guerre de Hollande provoque des révoltes à Rennes puis à Nantes au début de 1675 et bientôt ce sont les campagnes de toute la Basse Bretagne qui s'embrasent. Le mouvement dépasse le simple prétexte fiscal : les paysans se dressent contre leurs seigneurs auxquels ils tentent d'imposer des « codes » qui réduisent sensiblement le poids des redevances féodales. Des châteaux brûlent, la noblesse s'enferme dans les villes à l'abri de fortes murailles. L'arrivée du gouverneur de Bretagne, le duc de Chaulnes, mettra fin aux désordres : dans ses lettres, la marquise de Sévigné parle de cette armée qui pend à en faire ployer les arbres des chemins...

Cette révolte, passée sous silence ou violemment condamnée par les historiens, a été célébrée en 1975 avec un certain éclat. Le P.C.F. a édité un livre d'Yvon Garlan et Claude Nières (Ed. Sociales) qui contient les principaux documents d'époque et a organisé une fête commémorative à Carhaix, haut lieu de la sédition. Pendant l'été, divers groupes de gauche ont fait de même dans le Morbihan. Il revenait à l'UDB de populariser vraiment cet épisode important de la résistance à l'oppression en montant dans les principales villes de Bretagne la pièce de Paol Keing *Le printemps des Bonnets Rouges* où elle connut un vif succès grâce aux comédiens du Théâtre de la Tempête de Dominique Serreau.

Depuis longtemps déjà, des militants se battent pour introduire le breton dans l'enseignement à parité avec les langues étrangères. Depuis la loi Deixonne, le breton est toléré dans les lycées. Malgré des conditions matérielles difficiles, plus d'un millier de candidats choisissent l'épreuve de langue régionale au bac ; des milliers d'autres apprennent leur langue dans des cours par correspondance ou avec des professeurs bénévoles dans les écoles et dans les maisons de jeunes. Le mouvement *ar Falz a*, depuis sa création en 1933, assuré un très gros effort dans ce sens, essayant de former des maîtres compétents et éditant des manuels pour l'étude de la langue ou de l'histoire.

L'aspect le plus spectaculaire de l'actualité bretonne dans les dix dernières années, c'est la renaissance de toute une culture musicale que l'on croyait oubliée. Préparé par l'action tenace des cercles de danseurs et des bagadou (formation de binious), ce mouvement est marqué par la résurrection des fêtes traditionnelles (les festou noz) qui tendent à remplacer les bals du samedi soir et au cours desquelles se produisent d'innombrables groupes musicaux qui s'inspirent du répertoire traditionnel : des chanteurs de pur Kan ha Diskan aux tenants de la Pop Celtic, la diversité est extrême, mais tous se retrouvent autour de certains thèmes communs, interprétés de façon plus ou moins moderniste.

Dans le sillage de Glenmor le précurseur, une nouvelle chanson bretonne est née : ses têtes d'affiches sont Gilles Servat, le Nantais, Gweltas ar Fur, un Morbihannais un peu gauchiste, et bien sûr le plus connu d'entre tous : Alan Stivell, dont la renommée est devenue mondiale. Et tous les autres moins célèbres, et parfois pas moins talentueux. Aussi l'industrie du disque breton est-elle prospère : la vogue de ces chanteurs et de ces groupes s'étend à l'ensemble de la Bretagne, et au delà. D'un point de vue sociologique, ce trait est inédit : le « folklore » breton était demeuré très cloisonné géographiquement, les « modes » ne franchissant pas certaines limites strictes bien connues des ethnographes.

Or en 1976 les Festou Noz sont orga-



LA BRETAGNE ET LE GWENN
HA DU

Symbole interdit de l'entre-deux-guerres, marqué du sceau de l'automatisme, il est maintenant devenu un emblème indiscuté que de nombreuses municipalités sont fières de faire flotter sur leurs villes. Les macarons BZH (pour Breizh, Bretagne) de toutes dimensions et de graphismes variés décorent de nombreuses voitures. Aujourd'hui, les Bretons n'ont plus honte de l'être et ils le disent de plus en plus fort.

Depuis 1968, le Gwenn ha du est aussi devenu le symbole d'une revendication à plus de justice sociale : aux côtés du drapeau rouge, il flotte souvent sur les usines occupées et défile dans les cortèges de protestation. Rares sont les organisations qui le rejettent systématiquement.

Cette prise de conscience de la spécificité « du problème breton », parfois bien romantique et superficielle, permet aux militants du mouvement culturel et politique de s'affirmer comme tels et de descendre dans la rue : il y a quelques années, *Galv*, Comité d'Action Progressiste pour la langue Bretonne, a pu organiser plusieurs marches en faveur du breton.

En général, la population a accueilli avec sympathie les manifestants-marcheurs. Depuis des meetings ont rassemblé à Pontivy et à Guingamp plusieurs milliers de personnes, qui ont défilé dans le calme. L'organisation annuelle d'une « Gouel ar Brezoneg » (fête du breton) est devenue aussi un temps fort de l'action bretonne.

De telles manifestations de masse étaient impensables, ne serait-ce qu'il y a une dizaine d'années. Enfin, le 25 avril 1976, à l'issue d'un gigantesque spectacle dans la cour du château des Ducs, ce sont cinq mille Bretons qui ont marché longuement dans les rues de Nantes pour affirmer la volonté de la capitale historique de rester en Bretagne, malgré son rattachement officiel à la région économique des Pays de Loire.



MOUVEMENTS ET ORGANISMES BRETONS



EMSAV OU MOUVEMENT BRETON

Sous ce nom, on regroupe traditionnellement toutes les organisations qui militent pour la reconnaissance des droits du peuple breton à sa culture et à sa langue :

● **ar Falz** (la faucille) : association des professeurs et instituteurs laïcs bretons, créée en 1933 par Yann Sohier, instituteur, membre du PCF. Elle regroupe plusieurs centaines d'enseignants autour de trois thèmes : Bretagne, socialisme, laïcité. Ar Falz joue un rôle important en Bretagne comme lieu de rencontre dans ses sections locales et lors de son stage annuel d'été d'hommes venus de tous les courants de la gauche, sans exclusive. Elle publie en outre une revue bilingue, *Ar Falz*, et des cahiers plus strictement pédagogiques, *Skol Vreiz* : l'école bretonne. (Secrétariat commun auprès de Per Honoré, Run Avel, 29210 Plourin-Morlaix). Ces dernières années, ar Falz a été à la pointe de l'action pour le breton à l'école (organisation de cours, édition de matériel pédagogique, formation des maîtres) et dans la vie publique. En juillet 1973 son assemblée générale a adopté un certain nombre de définitions (nationalité, minorité nationale, régionalisme, région...) qui sont reproduites dans un numéro spécial des *Temps Modernes*, Août-Septembre 1973, P 234-237. Utiles pour clarifier le vocabulaire.

● **Le Bleun Brug** (fleur de Bruyère) : de tendance catholique depuis sa fondation avant la guerre de 1914 par un prêtre, l'abbé Jean-Marie Perrot. Depuis le concile de Vatican II, deux courants se sont affrontés et finalement le Bleun Brug a éclaté en deux branches : les traditionalistes éditent la revue *Bleun-Brug, Feiz ha Breiz* (Foi et Bretagne), chanoine Mévellec, La Salette, 29 Morlaix. Les éléments les plus jeunes et les plus dy-

namiques se réunissent autour des *Cahiers du Bleun Brug*, 5 rue Francis Jammes, 29 Brest. Ces derniers placent leur engagement nettement à gauche dans une optique humaniste : «la culture est l'arme nécessaire du développement». Ils organisent, outre de nombreux cours de breton dans les écoles chrétiennes, des manifestations importantes : université bretonne d'été, vaste forum de discussions autour d'un thème choisi chaque année ; fêtes populaires pendant plusieurs jours dans une ville ; prises de parti sur tous les grands sujets de l'actualité bretonne et lors des conflits sociaux.

● **L'U.D.B.** (Union Démocratique bretonne, ou Unvaniez Demokratel Breiz) : «le seul parti de gauche breton». Avec plus de 700 militants organisés en cellules, c'est une composante importante de la gauche en Bretagne ; même si l'U.D.B. a émis de graves réserves sur le Programme Commun PC/PS, elle se déclare partisan d'une politique d'union des forces de gauche, à l'exclusion des gauchistes. Après 11 ans d'existence, ce parti est parvenu à intégrer l'évolution économique et sociale de la Bretagne dans une analyse cohérente : le pillage des matières premières non transformées sur place (lait, kaolin...), les plus bas salaires à travail égal qu'à Paris («surprofits» pour les patrons), la spéculation foncière liée au tourisme de luxe sur les côtes, le gel d'immenses étendues par l'armée dans l'intérieur du pays... caractérisent la situation coloniale de la Bretagne. Bretagne = Colonie, lisait-on sur les murs dès 1964. Aujourd'hui l'U.D.B. a enrichi ses analyses par le recours à la problématique marxiste du Capitalisme Monopoliste d'Etat. 2 journaux mensuels : *le Peuple breton* en français, et *Pobl Vreiz* en breton (il ne s'agit pas d'une traduction : les 2 journaux ont des équipes rédactionnelles différentes). BP 304 29273 Brest-Cedex.

● **Le M.O.B.** (Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne) est né proche du CELIB de la contestation, dont il s'est détaché peu à peu pour devenir «nationaliste breton et fédéraliste européen». Puis le MOB s'est dissous pour laisser place au SAV (Strollad ar Vro : le parti du pays) qui présente plusieurs dizaines de candidats aux dernières législatives, sans grand succès. Ces deux partis se sont exprimés dans le même mensuel, *L'avenir de la Bretagne*, dont le principal animateur est Yann Fouéré : issu d'une famille de notables finistériens et de hauts fonctionnaires, Yann Fouéré milite avant guerre pour «ar brezoneg er skol» (le breton à l'école) qui fait adopter par une majorité de conseils municipaux un vœu demandant cet enseignement. Sous-préfet de Morlaix en 1940, il devient vite rédacteur en chef d'un quotidien : *la Bretagne*. Il est aujourd'hui mareyeur en Irlande et reste l'un des rares hommes politiques de talent de l'Emsav, sachant louvoyer au fil des événements et des modes.

Le SAV a subi lui-même une évolution : nettement à droite à l'origine, il s'est séparé de certaines personnalités trop marquées (dont Olier Mordrel, le chef du Parti National Breton d'avant guerre, adepte des théories nationales socialistes...) pour adopter une phraséologie gauchiste et autogestionnaire qui lui a permis de se fédérer avec certains groupuscules d'extrême gauche (revue *Sav Breiz*, Parti Communiste Breton, Stourm Breiz de tendance anarchiste...) pour former la FASAB (Fédération Autogestionnaire et Socialiste pour l'Autonomie de la Bretagne). Or il semble qu'aujourd'hui le Fasab, miné par de graves dissensions entre les participants et le manque de substance de certains d'entre eux, connaisse une crise et soit plus ou moins entré en léthargie.

Les reclassements de l'ultra gauche bretonne sont difficiles à suivre pour l'observateur extérieur, les querelles de personnes y jouent un grand rôle : mais sa presse, *Bre-*

tagne Révolutionnaire organe du PCB maoïste ou *le Combat Breton*, proche du Fasab, n'a guère conquis d'audience en dehors du cercle de leurs militants.

● **L'Emsav** a enfin connu ces dernières années deux évolutions intéressantes. La première dans la multiplication des comités de soutien aux grèves qui intègrent de plus en plus souvent des organisations bretonnes «responsables» aux côtés des syndicats et des partis de gauche «français». Ainsi peu à peu les militants bretons sortent de leur ghetto d'une revendication purement culturelle et le «problème breton» est reçu par les organisations classiques : la CFDT insiste de plus en plus sur le côté breton de son action, même si cela ne va pas sans tiraillement dans la centrale, surtout en Loire-Atlantique où existe un courant favorable à la région officielle des Pays de Loire (le transfert du secrétariat régional de Nantes à Angers peut laisser une plus grande autonomie de la fédération de la Basse Loire sur ce problème). Le PCF lui-même a essayé de tirer profit du tricentenaire de la révolte des Bonnets Rouges en organisant une fête-meeting à Carhaix, et depuis plusieurs années il organise des fêtes traditionnelles, les Festou Noz, pour renflouer ses finances locales. Les arrestations récentes de personnes accusées d'appartenir au FLB ont entraîné la constitution de «comités bretons anti-répression», dans lesquels le PS a joué un certain rôle.

L'Emsav s'est également tourné vers les autres minorités nationales de France et d'Europe : à l'initiative de l'UdB une charte internationale, dite charte de Brest, a été signée par plusieurs partis, dont le Sinn Féin Irlandais branche officielle, les Gallois de Cymru Goch (Pays de Galles rouge), des basques et catalans français...

**LE FRONT DE LIBÉRATION
DE LA BRETAGNE :
AU SINGULIER
OU AU PLURIEL ?**

La tentation de recourir à la violence pour faire triompher les revendications bretonnes est ancienne : dès avant guerre, la société secrète Gwenn ha Du (blanc et noir, les couleurs traditionnelles de la Bretagne) avait dynamité le monument de la réunion de la Bretagne à la France au Palais de Justice de Rennes (que personne n'a osé reconstruire depuis...) et arrêté le train du président, du conseil Edouard Herriot en sabotant la voie à Ingrandes, à la frontière entre l'Anjou et la Bretagne...

Le FLB est né vers 1965 : un sculpteur exilé en Irlande, Yann Goulet, en était alors le porte-parole, mais son importance réelle est sujette à controverses. Depuis, des courants divers ont traversé le FLB : ses premiers objectifs étaient les symboles visibles de la présence de l'Etat français en Bretagne (perceptions, casernes de gendarmerie, CRS de Saint-Brieuc dont le garage fut entièrement détruit par une explosion revendiquée). Par la suite s'y sont ajoutés des objectifs plus sociaux : villa d'un promoteur et industriel parisien à Saint Malo, ordinateur d'un patron finistérien dont les ouvriers étaient en grève, et peut-être des attentats contre le domicile particulier de certains députés (dont Raymond Marcellin, ancien ministre de l'intérieur, maire de Vannes et président du Conseil Général du Morbihan). Dans tout cela, il est bien difficile de dire ce qui relève de la provocation et de l'activisme politique sincère...

Dans ses communiqués à la presse ou sur les tracts laissés sur le lieu des attentats, le FLB se présente comme étant la branche politique de l'ARB : Armée Républicaine (sur le modèle de l'IRA irlandaise) ou Révolutionnaire Bretonne. Le vocabulaire employé se fait de plus en plus « gauchiste » et les objectifs visés prouvent une évolution certaine du nationalisme au socialisme, même si ce der-

nier terme reste bien vague. Il ne semble pas qu'il y ait dorénavant une ligne précise des différents groupes qui se réclament du sigle commun.

Plusieurs coups de filet de la police ont tenté de démanteler le FLB en 1972 ; certains de ses membres ont comparu devant la Cour de Sécurité de l'Etat à Paris : fait très révélateur des divergences d'analyses à l'intérieur du mouvement, la Défense n'était pas commune entre tous les accusés. Une sentence modérée permit de libérer tout le monde. Mais à l'automne 1975 se produisirent d'autres arrestations dans toute la Bretagne et certains prévenus sont toujours à la Santé, début juin. L'un d'entre eux, Pierre Loquet, est dans une situation dramatique du point de vue matériel (artisan, il est dépourvu de ressources) et sur tout médical.

Comment réagit la population bretonne face à ces vagues d'attentats ? Le fait le plus marquant, c'est l'absence de toutes réactions contre. En comparaison des violentes campagnes de presse lors des premiers attentats de Gwenn ha Du (seule *L'humanité* prit alors la défense des autonomistes bretons) et des réactions unanimes de la population bretonne et de ses représentants, les explosions actuelles suscitent peu de vagues. Certaines destructions particulièrement injustifiables comme le plastiquage d'un avion d'Air Inter sur l'aérodrome de Quimper, sont largement condamnées mais dans l'ensemble c'est l'indifférence qui domine.

Certes depuis la guerre d'Algérie et les attentats en métropole de l'OAS, les actions violentes sont malheureusement devenues un trait constant de la vie française auquel les citoyens sont de plus en plus habitués. Mais il faut noter aussi qu'une partie des Bretons en arrive aujourd'hui à comprendre les motivations des activistes s'ils ne les approuvent pas : selon un sondage récent Sofres/Nouvel Observateur, 1 % des Bretons approuvent, 7 % pensent que ces actions peuvent être utiles et 23 % comprennent que l'on puisse en arriver à recourir à la violence devant le blocage apparent de l'Etat sourd aux revendications et au malaise bretons. Les « fellaghas bretons » ne se battent plus dans un milieu totalement hostile...

BIBLIOGRAPHIE

Maurice LE LANNOU :
Géographie de la Bretagne, 2 volumes, Rennes, 1950 et 1952.

Le second tome consacré à l'économie et à la population reste la meilleure introduction à la Bretagne d'avant les grands bouleversements des années 1960. Remarquable par la finesse et la profondeur de ses analyses.

Yann BRÉKILIEU :
La vie quotidienne des paysans bretons aux XIX^e siècle.

René-Yves CRESTON :
Le costume breton, Paris 1974.
Remarquable enquête d'un précurseur sur la genèse au début du XIX^e siècle et l'évolution des types du costume breton jusqu'en 1950.

André BURGUIÈRE :
Bretons de Plozévet, Paris, 1975.
Des spécialistes de toutes les sciences humaines se penchent sur le devenir d'une commune du pays bigouden, dans le Finistère.

Les Editions AL LIAMM, 2, venelle Poulbriekenn, Brest.

(Le catalogue du plus ancien des éditeurs bretons comprend tous les grands titres de la littérature contemporaine).

Les éditions OSWALD :
ont publié des poèmes de Paol Kaineg bilingues et même une anthologie des poèmes de Yann-Ber Piriou entièrement en breton.

GALV :
Livre blanc et noir, Brest 1969.

GWEGUEN (Jorj) :
La langue bretonne face à ses oppresseurs, Quimper, 1975.

LEBESQUE (Morvan) :
Comment peut-on être breton ?
Essai sur la démocratie française, Paris, 1970.

FLB 72 :
Procès de la Bretagne, Ed. Kellenn, Saint-Brieuc, 1973.

Jean-Pierre LE DANTEC :
Bretagne, renaissance d'un peuple, Paris, 1974.

Alain DENIEL :
Le mouvement breton, Paris, 1976.



SUISSE: LE 23^e CANTON SERA JURASSIEN



LE Lundi 12 Avril 1976, les cinquante députés à l'Assemblée constituante jurassienne prêtent serment en l'Eglise Saint-Marcel de Delémont. La même église où, en 1818, les fonctionnaires du Jura ont dû prêter serment à Leurs Excellences de Berne. Retour du balancier de l'Histoire : dans ces territoires de l'ancien Evêché de Bâle accordés à Berne par le Congrès de Vienne en compensation de la perte du Pays de Vaud et du baillage commun d'Argovie, un nouveau canton suisse est en train de naître.

Les prochaines étapes ? Elaboration et adoption par les Jurassiens d'une Constitution, octroi de la garantie des Chambres fédérales (le Parlement helvétique) et vote ultime du peuple et des cantons suisses sur la modification de la Constitution fédérale imposée par la création du nouveau canton. Le Jura pourrait acquérir son statut de canton souverain, vingt-troisième de la Confédération, entre 1978 et 1980. Selon le rythme de travail de la Constituante, très soutenu au cours de ce printemps, la durée des débats aux Chambres et le délai fixé pour le vote fédéral.

par Daniel CORNU

LE PEUPLE JURASSIEN VA CONNAITRE UN DESTIN SÉPARÉ

Ce nouveau canton est issu d'une série de plébiscites qui se sont déroulés en 1974 et 1975. Il ne couvre pas la totalité du territoire francophone rattaché en 1815 au grand canton alémanique. Seuls les trois districts du Nord (Les Franches-Montagnes, Delémont et Porrentruy) ont accep-

té de former un Etat séparé. Ceux du Sud (La Neuveville, Courtelary et Moutier) ont préféré rester bernois. Tout comme le district germanophone de Laufen, qui peut encore, lui, rejoindre un autre canton voisin de son choix : Bâle ou Soleure. Reconnu comme peuple dans la Constitution cantonale bernoise depuis 1950, les Jurassiens vont donc pour une période indéterminée connaître un destin séparé.

Un savant alliage de fédéralisme et de démocratie a permis, en Suisse, la création de nouveaux cantons. Une performance, sans doute, pour d'autres Etats européens confrontés à des problèmes de minorités. Mais le système a aussi démontré ses limites : l'avènement d'un canton du Jura au territoire limité ne résoudra probablement pas la question jurassienne.

DES PLÉBISCITES « EN CASCADE »

Les scrutins d'autodétermination ont été organisés « en cascade ». La formule a été mise au point par une Commission confédérée de bons offices pour le Jura, sous l'autorité d'un ancien président de la Confédération, M. Max Petitpierre. Elle a été adoptée le 1er mars 1970, sous la forme d'un additif constitutionnel, par les citoyens de Berne et du Jura. Cette procédure compliquée et subtile à la fois a permis la composition d'un Jura « à la carte ».

Trois phases ont été nécessaires. Le 23 juin 1974, premier vote dans l'ensemble du Jura : la majorité (36 802 oui contre 34 057 non). Un an plus tard, un deuxième scrutin est organisé dans les districts mis en minorité : le 16 mars 1975, les trois districts francophones du Sud choisissent de se détacher du Jura en formation, suivis plus tard par celui de Laufen. Troisième étape, enfin, les deux premiers dimanches de septembre 1975 : quelques communes situées à la frontière de l'ancien et du nouveau canton changent de camp.

Cette procédure présente deux avantages. Le premier, de respecter la démocratie jusque dans ses plus minuscules rouages

23 Juin 1974 et lors des votes partiels qui ont suivi, de très nombreux Bernois ou Suisses - allemands plus ou moins assimilés se sont donc prononcés sur le principe et les frontières d'un Etat jurassien.

LA FORTE IMPLANTATION BERNOISE

Ce phénomène a rendu plus évidents encore deux autres aspects discutables de la procédure plébiscitaire. L'un a été signalé par l'historien Herbert Lüthy, dans une petite brochure intitulée *Une Proposition pour le Jura* : la solution «à la Petite Pierre» (les séparatistes disent «à la Bernoise») imposait un vote sur un canton encore non défini. Or un plébiscite de cette nature ne pouvait porter que sur un territoire dont les frontières avaient déjà été fixées. Lüthy rappelait justement qu'«aucun canton, aucun Etat n'est jamais né du néant, par le simple effet d'une votation populaire». Cet aspect de la procédure était important. Mais il n'a guère fait l'objet de débats : Lüthy a été surpris par la rapidité des événements, il est arrivé trop tard.

L'autre, en revanche, a suscité de vives controverses : il s'agit de la définition du corps électoral appelé à se prononcer sur la création d'un canton du Jura. Les «sages» de la commission Petitpierre s'en sont tenus à une définition conforme à la Constitution fédérale. Respect automatique des institutions ? Défaut d'imagination ? Ils ont estimé que la consultation décisive devait s'adresser, pour reprendre les termes du constitutionnaliste neuchâtois Jean-François Aubert, «à toutes les personnes qui exercent les droits politiques dans les limites du futur canton, et à elles seulement». C'est en effet la règle commune en Suisse : les droits politiques s'exercent au domicile.

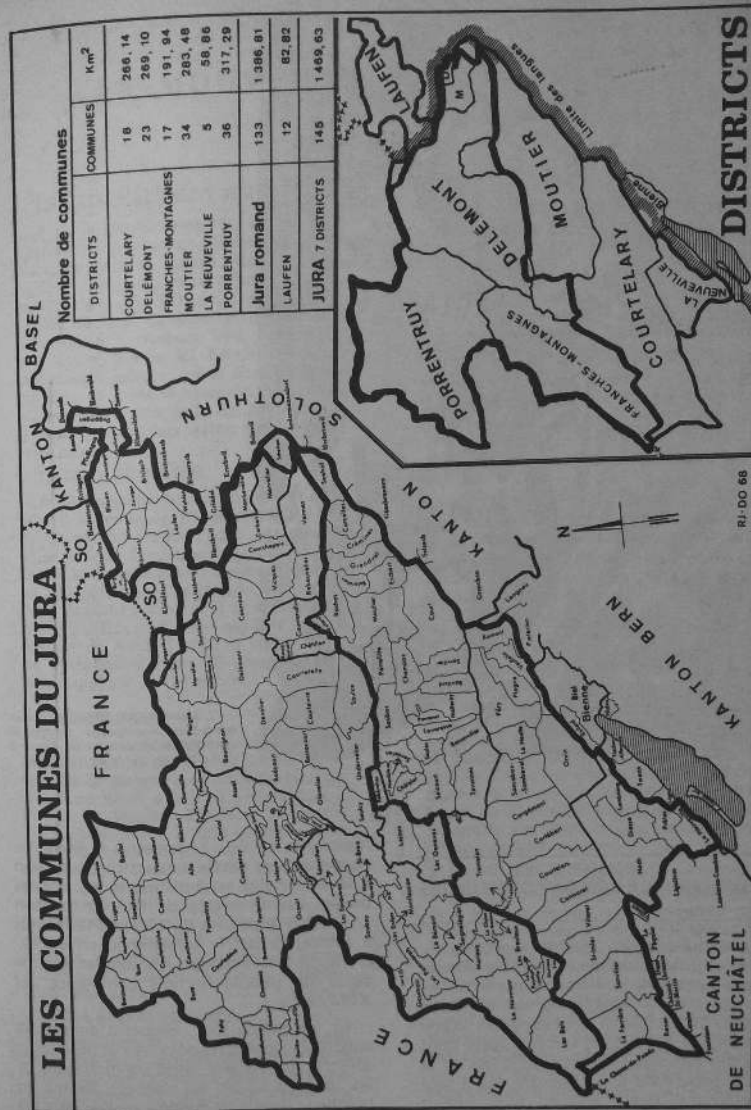
Le Rassemblement jurassien a toujours émis les plus extrêmes réserves à ce propos. Même s'il avait recommandé aux Jurassiens d'accepter le 1er mars 1970 l'additif constitutionnel fixant le principe et les modalités d'une procédure d'autodé-

termination. Il a suscité des expertises des professeurs autrichiens Theodor Veiter et Felix Ermacora, qu'il a présentés comme des spécialistes du droit des gens. Et sans faire de propositions précises, il n'a cessé de réclamer des règles exceptionnelles pour ce scrutin d'exception. Les fondateurs du régime helvétique n'avaient prévu ni expansions ni remaniements territoriaux : pourquoi s'en tenir alors aux règles habituelles du droit ? Et pourquoi ne pas accorder un privilège aux Jurassiens d'origine, même vivant hors du Jura, qui se voyaient préterités par rapport aux Bernois établis ?

LA CRITIQUE DES SÉPARATISTES

Le mouvement séparatiste a surtout déclenché cette polémique dans l'hypothèse d'une défaite lors du premier scrutin d'autodétermination, organisé dans l'ensemble du Jura. Défaite qui aurait été conforme au résultat du vote consultatif de 1959 sur le principe d'un plébiscite. La surprenante Victoire du 23 juin ne l'a pourtant pas incité à mettre cet argument en veilleuse. Au contraire. L'implantation allemande a pris tout son sens lors des votes négatifs des districts du Sud, en particulier ceux du district et de la ville de Moutier, charnière entre le Nord et le Sud.

La critique du Rassemblement jurassien porte toutefois aujourd'hui bien davantage sur l'inévitable division du Jura connue dès ses origines par la procédure plébiscitaire. Cette modification de la ligne de tir s'explique aisément. Avant d'être engagée, la procédure représentait, malgré ses défauts, une chance pour les séparatistes de promouvoir un canton au territoire limité. Une défaite dans l'ensemble du Jura n'interdisait pas une séparation des districts du Nord. Mais le résultat du 23 juin 1974 a transformé cette sortie de secours en impasse. Virtuellement formé par la majorité de ses habitants (ressortissants bernois compris), le canton du Jura a été contraint, avant même d'exister, de subir l'amputation des districts du Sud.





L'organisation jurassienne Jeunesse-Sud manifestant contre le centralisme du canton de Berne à La Neuveville le 15 mai 1976.

BÉGUELIN : « LE COMBAT CONTINUE »

Roland Béguelin, secrétaire général du R.J., l'a déclaré lors de la dernière fête du Peuple jurassien, le 14 septembre 1975 : « Par un additif constitutionnel taillé sur mesure, on a violé le principe selon lequel le droit de libre disposition n'appartient qu'à des peuples « entiers », le choix de la région prise dans son ensemble étant seul déterminant. Cette entorse à la justice

n'avait qu'un but : permettre à Berne de conserver une partie du territoire jurassien à la faveur d'un sous-plébiscite fractionnel ouvert aux immigrés de l'ancien canton (...). D'où le scrutin du 16 mars 1975, qui a rompu la patrie jurassienne en consacrant un empiètement ethnique et linguistique du peuple bernois commencé au XIX^e siècle. »

Et, ce même jour, Béguelin annonçait encore « Le combat continue » et précisait : « Notre mouvement, avec les méthodes et les moyens qu'on lui connaît, battra en brèche la tutelle de Berne jusqu'au jour où

LES MOUVEMENTS AUTONOMISTES

LE RASSEMBLEMENT JURASSIEN.

Il est le grand mouvement historique de l'autonomie jurassienne. Emmené par son secrétaire général Roland Béguelin, grand tacticien, opiniâtre, intransigeant, il compte actuellement 18 500 membres dans l'ensemble du Jura. La majorité des sièges à la Constituante jurassienne sont occupés par des députés liés au R.J. Le nom même du mouvement indique que le Rassemblement jurassien ne saura se satisfaire d'une autonomie réservée aux seuls districts du Nord. Il veut l'étendre aux autres districts francophones.

LE GROUPE BÉLIER.

Il est l'organisation de jeunesse du mouvement autonomiste. Fondé en 1962, il s'est illustré par des actions d'éclat : interruption d'une séance du parlement fédéral suisse, démarche au Conseil de l'Europe à Strasbourg ou occupation de l'ambassade de Suisse à Paris. Souvent percutant, il ne dédaigne pas la facétie. Très solidement implanté dans les districts du Nord, il apparaît moins depuis les votes plébiscitaires. Il compte actuellement quelque 2800 membres.

JEUNESSE-SUD.

Si le Rassemblement jurassien a des sections dans les districts du Sud, les mouvements de jeunesse sont distincts, bien que le groupe Béliet soit aussi présent dans le district de Moutier. Fondé le 31 Janvier 1975, Jeunesse-Sud a 2200 adhérents et se veut « typiquement sudiste ». L'un de ses responsables, Claude-André Gigandet, explique que la mentalité des Béliets ne correspond pas à celle des jeunes du Sud, qu'il faut d'abord gagner au militantisme. Politiquement, Jeunesse-Sud préconise « toute solution extérieure au canton de Berne » (ralliement au canton du Jura ou formation d'un demi-canton).

JURA-SUD AUTONOME.

Ce mouvement né en 1975 a défendu l'idée des deux demi-cantons. L'issue de la procédure plébiscitaire a écarté cette solution. Depuis six mois, cette organisation

modérée qui compte 200 à 300 membres n'a plus d'activités publiques. Elle continue toutefois à étudier le développement de la question jurassienne dans des groupes de travail.

UNITÉ JURASSIENNE.

C'est l'organisation faitière des mouvements autonomistes dans les districts du Sud. Elle est actuellement en train de s'organiser.

LES PARTISANS DE BERNE.

FORCE DÉMOCRATIQUE.

Ce mouvement est né en automne 1973, avant le déclenchement de la procédure plébiscitaire. Il a pris la relève de l'Union des patriotes jurassiens (U.P.J.) où s'étaient retrouvés de bonne heure ceux qui voulaient lutter contre les prétentions autonomistes du Rassemblement jurassien. L'organisation complexe du mouvement, selon les districts et les communes, ne permet pas de donner avec exactitude le nombre de ses membres. Le Groupement féminin de Force démocratique (G.F.F.D.), qui jouit d'une certaine autonomie d'action, annonce 6200 membres. Ce groupement féminin est l'organisation favorable à Berne la plus active et la plus remuante. Il est né « par réaction » après le plébiscite du 23 juin 1974 qui avait donné dans l'ensemble des districts une majorité favorable au nouveau canton.

LE GROUPE SANGLIER.

Créé sur le modèle du groupe Béliet, mais dans un but opposé, ce mouvement rassemble actuellement 2200 à 2300 jeunes de 18 à 30 ans. Il a été constitué le 14 décembre 1973 à Tramelan. Selon l'un des membres de son comité directeur, Rémy Grosclaude, le groupe Sanglier - qui pratique aussi l'action directe - entend « défendre les intérêts du Jura bernois au sein du canton de Berne ». Il ajoute : « A l'époque de l'Europe unie, nous vivons dans une trop petite région pour nous gérer nous-mêmes ».

LE SÉPARATISME JURASSIEN : SES ORIGINES

9 SEPTEMBRE 1947. L'AFFAIRE
MOECKLI

Le Parlement cantonal bernois refuse de nommer le jurassien Georges Mœckli, membre du gouvernement, à la tête du Département des travaux publics et des chemins de fer. Un député d'Interlaken avait déclaré à la tribune : « Ce département est trop important pour être confié à un conseiller d'Etat de langue française ». Ce refus met le feu aux poudres. Dans le Jura, c'est l'indignation et un afflux de doléances accumulées au cours des années : contre les mauvaises liaisons routières et ferroviaires, contre la germanisation de territoires francophones, pour une autonomie jurassienne. Porte-parole de ce mouvement, le Comité de Moutier présente un cahier de revendications. Formé de notables, ce Comité va laisser la place à un mouvement séparatiste plus tranchant, né le 30 novembre 1947 et qui prend le nom de Rassemblement jurassien en septembre 1951.

le peuple jurassien, parvenue au bout de ses tribulations, sera réuni sous l'empire de ses autorités légitimes et de ses propres lois».

AFFRONTEMENTS DANS LE SUD

Le Rassemblement jurassien déjà vainqueur dans le Nord n'entend donc pas renoncer à rallier le Sud. Même si Roland Béguelin prend la peine de distinguer l'attitude du futur canton du Jura et l'action politique du mouvement séparatiste, l'encouragement des aspirations irrédentistes des Jurassiens du Sud pourrait conduire un jour à un conflit entre deux cantons souverains : le Jura et l'ancien canton de Berne. Dans cette hypothèse, le Conseil fédéral (le gouvernement suisse, composé d'un collège de sept membres) serait obligé d'intervenir. Pour la Suisse, la situation serait grave.

Les districts du Nord sont en plein

débat sur le contenu de leur constitution. Beaucoup la voudraient moderne et progressiste. Mais elle ne peut, sur les questions essentielles, dépasser les limites tracées par la Constitution fédérale. Que se passe-t-il dans ceux du Sud ? Le 23 juin 1974, un tiers de leurs citoyens et citoyennes ont voté en faveur du nouveau canton. Compte tenu de la présence bernoise, c'est une proportion plus forte de Jurassiens autochtones qui a été mise en minorité lors des scrutins partiels ultérieurs. Spontanée ou attisée par le mouvement séparatiste, la déception d'une partie importante de la population et l'évidente répugnance des vainqueurs anti-séparatistes à la laisser s'exprimer expliquent les tensions qui se sont manifestées au cours de ces derniers mois dans les districts méridionaux.

UNE MINORITÉ RÉDUITE

Les derniers affrontements notables se sont déroulés le 7 septembre 1975 à Moutier (heurts violents entre jeunes séparatistes et police bernoise), le 31 janvier 1976 à Tavannes (perturbation d'une réunion séparatiste) et surtout les 23 mai et 3 juin dernier à Moutier à nouveau, où des coups de feu ont été tirés. Mais les incidents de moindre importance sont nombreux : sabotage d'une antenne de télévision par des séparatistes (un soir que l'égérie de Force Démocratique, Mme Geneviève Aubry, apparaissait sur le petit écran), contrôles routiers par des milices antiséparatistes.

Le gouvernement cantonal bernois devra faire preuve d'une très grande habileté pour atténuer ces tensions. Mais il paraît douteux aujourd'hui qu'il parvienne à y mettre fin. L'amertume des uns et le triomphalisme des autres sont encore trop exacerbés.

Le conflit s'est désormais déplacé dans le Sud. Son issue dépend de l'avenir des districts méridionaux. Peut-être faudra-t-il, pour la connaître, attendre une génération.

PROFIL DU NOUVEAU CANTON

SUPERFICIE :

847 km² (comparaisons helvétiques : un peu plus que le canton de Neuchâtel, qui a 796 km², un peu moins que celui de Schwytz, qui en a 908).

POPULATION :

67 545 habitants (elle correspond à peu près à celle du canton de Zoug).

ÉCONOMIE :

Agriculture	11 % (moyenne suisse 8 %)
Industrie	60 % (moyenne suisse 48 %)
Services	29 % (moyenne suisse 44 %)

L'agriculture est légèrement plus importante que dans le reste de la Suisse, notamment dans les districts de Porrentruy (11 % des actifs) et des Franches-Montagnes (20 %). Mais l'évolution rapide qui s'est amorcée depuis dix ans dans l'exode rural et l'agrandissement des domaines tend à rapprocher ce secteur des conditions qui prévalent dans le reste de la Suisse.

L'industrie est dominée par le secteur horloger, qui a été fortement touché par la récession. La spécificité de l'ensemble du Jura est la dissémination de petits ateliers de pièces et de montage à travers les villages. Les principales industries métallurgiques (Tornos, Bechler, Schäublin) sont concentrées dans les districts de Moutier et de Courtelary, qui sont restés bernois.

Le parent pauvre de l'économie jurassienne dans son ensemble reste les services. La faiblesse de l'administration publique, la modestie des transports et communications, l'étroitesse du tourisme sont les causes de cette stagnation. La nécessité de mettre sur pied une administration cantonale et les efforts faits pour développer le tourisme dans les Franches-Montagnes pourraient toutefois développer un peu ce secteur dans le nouveau canton.

29 OCTOBRE 1950. LA RECONNAISSANCE

La Constitution bernoise est modifiée et reconnaît l'existence du peuple jurassien. Le drapeau du Jura - devenu depuis lors le signe de ralliement des autonomistes - sera homologué une année plus tard. Deux sièges au gouvernement cantonal sont réservés à des Jurassiens ; mais les élus sont ceux de l'ensemble du canton, où les citoyens de langue allemande sont en très grande majorité.

Désormais réduite, la partie francophone du canton de Berne ne pourra prétendre aux mêmes privilèges que l'actuelle minorité jurassienne. Son poids dans le grand canton alémanique sera moins grand. Dans une déclaration fondamentale du 2 septembre 1974, le gouvernement bernois qui élabore actuellement une régionalisation du canton - avertissait la partie jurassienne qu'elle jouirait d'un statut identique à celui des autres régions. Tout au plus, concédait-il, « le canton, conscient de l'affaiblissement de sa minorité francophone, apportera aux questions linguistiques une attention particulière ». Mais il déclarait caduque une série de propositions qui avaient été émises alors qu'il s'agissait encore de proposer aux Jurassiens une alternative : séparation ou large autonomie au sein du canton de Berne.

Ainsi se trouvent écartées : la création d'un Conseil jurassien, la modification du système d'élection des Jurassiens membres du gouvernement cantonal (un collège de neuf membres) et l'introduction d'une clause de double majorité pour les révisions constitutionnelles touchant le statut du Jura. La minorité francophone n'a plus l'assurance de pouvoir maintenir l'actuelle représentation jurassienne au sein de la députation bernoise aux Chambres fédérales, au gouvernement et au parlement du canton. Le gouvernement bernois n'a pu que lui garantir une place « équitable ».

Fondée en octobre 1974, une Association des responsables politiques du Sud du Jura et du district de Bière (A.R.P.) s'efforce de préparer le meilleur avenir possible pour la région jurassienne. Elle vient de proposer la création d'une association des communes visant à favoriser un développement régional concerté et à maintenir le « caractère linguistique et culturel de la partie française du canton ». Quels seront les résultats ? Tandis que les districts du Nord construisent leur indépendance, ceux du Sud aménagent leur intention.

LA WALLONIE A LA RECHERCHE DE SON EQUILIBRE

par André MÉAN

LES problèmes communautaires de la Belgique d'aujourd'hui sont d'une telle complexité que les observateurs étrangers (peu au fait de la psychologie des diverses régions) commettent de nombreuses erreurs quand ils s'emploient à les comprendre et à les expliquer.

Le problème belge est extrêmement subtil et ne se résume pas à une «simple» opposition linguistique entre francophones et néerlandophones, comme on a parfois tendance à la croire. La réalité est beaucoup plus complexe.

La Flandre se présente, aujourd'hui, comme une «nation» forte et unie. La Wallonie, par contre, reste divisée et n'a pas encore totalement pris conscience de son identité. Entre les deux, Bruxelles, qui est un territoire de dix-neuf communes où cohabitent les deux langues et les deux cultures (mais où 80 % environ de la population est francophone), tâche de remplir tant bien que mal son rôle de capitale.

FLAMANDS ET WALLONS

Il est essentiel pour comprendre la psychologie du peuple flamand et du peuple wallon de voir comment le sentiment «national» s'est forgé de part et d'autre.

Le mouvement flamand est d'abord d'inspiration sociale. Pendant longtemps, la langue flamande a été considérée comme une langue de second rang, celle qui était parlée par les servantes et les domestiques. En Belgique le néerlandais a dû abattre de nombreux obstacles tant sociaux que législatifs avant de s'imposer.

Un paysage caractéristique de la vallée de la Meuse : Freyr, au sud de Dinant



Ecusson de Flandre



Le moulin à vent, symbole du plat pays flamand.

De cette longue croisade, menée depuis le XIXe siècle par de jeunes intellectuels, est née une conscience flamande réelle. Le sentiment flamand s'est fortifié au fil du temps, car il est à la fois d'essence contestataire et libératrice. La nation flamande s'est forgée dans l'opposition à des injustices linguistiques qui n'étaient souvent que le reflet d'injustices sociales, dans l'opposition à une culture française qui était réputée charrier toutes les perversités et était en tout cas celle d'une classe dominante, bourgeoise, celle des «fransquillons» des villes du pays flamand.

La naissance du sentiment wallon (beaucoup plus récente) apparaît plus difficile à expliquer. Pendant longtemps, les Wallons se sont accommodés du cadre strictement unitaire de l'Etat belge.

La Wallonie (et le mot lui-même, nous l'allons voir, est récent) a pris tardivement conscience de son identité. Elle appartient en effet à l'univers culturel français dont elle partage la langue et la civilisation depuis des siècles. *Marche de la Francité*, la Wallonie a toujours bénéficié des avantages d'une culture à rayonnement universel. Elle n'a donc jamais dû lutter pour imposer sa langue et ses idées.

Durant le premier siècle d'existence de l'Etat belge (1830-1930), la Wallonie s'est sentie relativement à l'aise. Sa langue était prestigieuse (et parlée rappelons-le par les classes dirigeantes flamandes). Son économie, basée sur le charbon et sur l'acier, était florissante. De nombreux ouvriers venus du Nord du Pays trouvaient aisément du travail dans les mines de Charle-

roi ou les laminoirs de Liège, se mariaient, s'installaient sur place. La Wallonie occupait une position dominante.

La prospérité générale de la Wallonie allait retarder l'apparition du sentiment wallon. Le wallon est en effet très particulariste. Avant d'être Belge wallon, il est avant tout liégeois, namurois, ardennois, gaumais, picard. On pourrait citer une foule d'exemples d'opposition entre Liège et Namur ou encore entre Mons et Charle-

roi. Ce particularisme, qui se marque par des différences de mentalité, de dialecte, de folklore, est souvent extrêmement sympathique. Il a cependant nui à la Wallonie dans la mesure où celle-ci n'a jamais pu présenter un front vraiment uni.

LES TEMPS CHANGENT

Depuis les vingt dernières années cependant, la conscience wallonne a progressé. Cette évolution est la marque d'un réflexe défensif (très différent donc de l'attitude offensive et libératrice du mouvement flamand à ses débuts).

La Flandre est devenue largement majoritaire et son radicalisme indispose beaucoup de Wallons. La Wallonie, qui se remet difficilement de la fermeture de ses charbonnages et du déclin de son industrie, se débat dans les problèmes économiques alors que la partie Nord du pays a mieux résisté à la crise. La démographie wallonne est inquiétante et la population se fait vieille, tandis que la Flandre peut compter sur une jeunesse nombreuse. Elle ne connaît que depuis quelques années une diminution du nombre des naissances comparable à celle qui affecte la Wallonie depuis longtemps.

On assiste donc depuis quelques années à la montée d'un sentiment wallon qui s'intègre dans ce vaste courant européen de retour aux régions. Il se fortifie au contact des dures réalités que nous traversons.

La révision constitutionnelle de 1970-71 a engagé la Belgique dans la restructuration à partir des régions. Nous avons au-



La Wallonie a choisi le coq pour emblème. Fierté et courage sont ses vertus.

jourd'hui quatre régions linguistiques (la région de langue française, la région de langue néerlandaise, la région de langue allemande et la région bilingue de Bruxelles-Capitale), trois communautés culturelles (française, néerlandaise et allemande) et trois régions économiques (La Flandre, la Wallonie et Bruxelles).

BRUXELLES

C'est principalement dans le domaine économique que la Wallonie était demeurée au contraire de la Flandre qui désirait avant tout voir reconnue définitivement son autonomie culturelle.

La constitution énonce toute une série de matières et de compétences transférables aux régions. On n'a cependant pas trouvé jusqu'à présent de majorité au Parlement belge pour voter la loi d'application de l'article 107 quater de la Charte fondamentale prévoyant cette régionalisation. La Belgique vit pour l'instant dans une régionalisation expérimentale et préparatoire qui mécontente à peu près tout le monde.

Il demeure également l'épineuse question de Bruxelles. Celle-ci démontre bien que la langue n'est pas le seul élément de



Tournai, ancienne capitale des Francs, possède une des plus admirables églises de style roman d'Europe occidentale. Ses cinq clochers se mirent dans les eaux de l'Escaut, encore modeste de débit.

LA BELGIQUE

En 1814, les Alliés décident la création d'un royaume des Pays-Bas qui réunit la Belgique (Pays-Bas autrichiens et Liège) à la Hollande. Pour le roi Guillaume, qui ignore l'histoire, la langue française n'est que l'expression d'une civilisation étrangère. Il impose le néerlandais et cette intolérance fera l'union entre les Wallons du nouvel état et la bourgeoisie francophone de Flandre. D'où la révolution de 1830 et la naissance de l'Etat belge, rassemblant en une conception unique les terres thioïses et wallonnes.

Pays wallon, terre wallonne... C'était un peu long. Le littérateur namurois Joseph

Grandgagnage a cette trouvaille en 1844 : il lance le mot «Wallonie» auquel le poète Albert Mockel donne une résonance nouvelle en avril 1897 par cette phrase prophétique : « La Wallonie aux Wallons, la Flandre aux Flamands, Bruxelles aux Belges. »

Une ligue wallonne, fondée la même année reprend cette idée. Voyant le danger qu'elle représente pour l'unité du nouvel Etat, un savant comme Henri Pirenne va réécrire l'histoire à sa façon qui est celle d'un bon Belge unitaire. Il va s'efforcer laborieusement dans un manuel devenu le catéchisme patriotique de plusieurs générations, au mépris des faits, de prouver que les provinces wallonnes et flamandes ont eu un destin commun et qu'elles ont une âme belge.

Les Flamands (qui tiennent à leur langue méconnue par l'Etat belge) sont les premiers à réagir. Les Wallons, qui craignent de se trouver en minorité, trouvent un interprète en la personne de Jules Destrée, lequel, au congrès wallon de 1912, fait voter l'ordre du jour suivant : «Le Congrès émet le vœu de voir la Wallonie séparée de la Flandre »... Quelques semaines plus tard, il écrit au roi Albert dans une lettre demeurée fameuse : «Sire, il n'y a pas de Belges. J'entends par là que la Belgique est un état politique assez artificiellement composé mais qu'elle n'est pas une nationalité. Elle date de 1830, ce qui est vraiment peu».

Le 20 octobre de cette année, Destrée crée à Charleroi l'assemblée wallonne qui adopte comme emblème le drapeau jaune au coq hardi rouge, réplique au lion de Flandre noir sur fond jaune qu'avait choisi la Flandre.

LES ÉTAPES DE LA RÉGIONALISATION DANS LA BELGIQUE RÉGIONALISTE

La guerre de 1914 - 1918 unissant Flamands et Wallons contre l'Allemagne, ennemie commune, freine le processus de division. Mais les difficultés reprennent de plus belle quelques années plus tard et la guerre de 1940 les renforce. Hitler, en effet, qui prévoyait la constitution dans le grand Reich, d'un «Gaul» flamand et d'un «Gaul» wallon, renvoie chez eux les prisonniers de guerre flamands et maintient en captivité les Wallons. C'est marquer clairement l'existence de deux peuples.

Depuis dix ans, la poussée du nationalisme en Flandre a accéléré une évolution identique en Wallonie. En 1976, celle-ci n'est plus une subdivision linguistique de la Belgique unitaire mais une région qui a des besoins politiques, économiques, sociaux culturels différents de la Flandre.

Voici d'ailleurs les étapes les plus importantes de cette régionalisation.

Dès 1945, le Congrès national wallon réclame l'autonomie de la Wallonie dans le cadre de la Belgique. En 1947, les socialistes wallons se prononcent en faveur de

l'instauration d'un système fédéraliste en Belgique mais ils redeviennent unitaristes, par la suite. Les grèves de 1961 marquent un tournant. La FGTB (1) connaît des tensions. Ce sont les syndicalistes flamands (M. Major) qui, les premiers, abandonnent la lutte. André Renard relance à cette époque l'idée du fédéralisme et fonde le Mouvement Populaire Wallon, lequel petit à petit, est récupéré par le parti.

LES LOIS LINGUISTIQUES

La question royale (créée par l'attitude de Léopold III pendant la guerre) divise encore davantage les deux communautés. Bien que le référendum soit favorable au retour du Roi Léopold, celui-ci n'est pas possible, la majorité des votes favorables venant de Flandre.

Après la question royale, il y a « la guerre scolaire ». Le gouvernement Van Houtte, avec M. Harmel comme ministre de l'instruction publique, accorde des subsides nouveaux à l'enseignement libre. C'est en 1950, sous un gouvernement PCS-CVP homogène (2). Lui succède un gouvernement Van Acker avec M. Collard comme ministre de l'Instruction publique. Il s'efforce d'effacer ce qu'a fait M. Harmel. La réaction est vive. Le Comité pour la défense des libertés démocratiques (CDLD) mobilise toutes les forces catholiques du pays, sous la direction de Théo Lefèvre. Il y a des manifestations monstres, dont celle de juillet 1955 qui, bien qu'interdite, réunit plus de 20.000 protestataires à Bruxelles. Le PSC gagne les élections de 1958, disposant de la majorité au Sénat. A la Chambre, il ne dispose que de 103 mandats. Il manque donc trois voix. Elles lui sont fournies par deux libéraux : M. Lahaye, Van Glabekke et un Volksunie. Le 20 novembre 1958 est enfin signé le pacte scolaire par les représentants des trois partis traditionnels. Il est voté à la Chambre le 6 mai 1959.

La vie politique belge est faite de compromis, après des luttes âpres. Aux compromis de la question royale et au pacte scolaire succèdent les compromis sur les lois linguistiques. Il existe depuis 1962 et 1963 des lois linguistiques fixant la frontière linguistique (15-2-62). Elles posent

notamment les problèmes des Fourons, dont le rattachement au Limbourg (31-10-82), alimente les polémiques pendant plus de dix ans et celui de Bruxelles qui n'est pas encore réglé. En 1963 furent votées les lois linguistiques en matière administrative et scolaire.

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

En 1968, une autre crise communautaire se produisit : la décision de scinder l'Université Catholique, les francophones devant quitter Louvain. Un coup très dur dans les rangs chrétiens et une nouvelle cassure communautaire.

Entre-temps est antamé, dès 1964, le long processus concernant l'autonomie culturelle et la révision de la Constitution avec des péripéties diverses. Mais, le 24 mars 1965, la Chambre adopte un projet de loi sur la déclaration de révision de la Constitution. Cette déclaration est renouvelée les 28 et 29 février 1968 ; elle est suivie de la dissolution du Parlement en mars 1968. Le 18 février 1970, le Premier ministre Eyskens présente à la Chambre et au Sénat un accord sur l'ensemble des problèmes communautaires, réalisé par son gouvernement.

NOUVEAUX POUVOIRS LOCAUX

Petit à petit s'élabore donc une nouvelle Constitution. Elle porte sur les nouveaux pouvoirs locaux (les agglomérations et fédérations de communes, le statut particulier de Bruxelles), la fusion de communes, les régions linguistiques, les institutions (trois conseils culturels), commissions culturelles de l'agglomération bruxelloise (française et flamande).

Les groupes linguistiques sont officialisés. La nouvelle Constitution établit la parité des ministres au gouvernement. La «sonnette d'alarme» (protection des minorités) est prévue au Parlement national, au Conseil de l'agglomération bruxelloise, dans les Conseils culturels. Il est aussi prévu des majorités spéciales (deux tiers des

voix) pour le vote de certaines lois communautaires, notamment pour l'organisation des institutions régionales (application de l'article 107 quater).

Bref, on peut conclure en rappelant cette déclaration de M. Eyskens :

«L'Etat unitaire, tel que les lois le régissent encore dans ses structures, est dépassé par les faits.»

Dans la nouvelle Constitution se trouve l'article 107 quater qui dit ceci :

«La Belgique comprend trois régions : la région wallonne, la région flamande et la région bruxelloise. La loi attribue aux organes régionaux qu'elle crée et qui sont composés de mandataires élus, la compétence de régler les matières qu'elle détermine.»

Cette loi doit être adoptée à la majorité des suffrages dans chaque groupe linguistique de chacune des Chambres et de manière à atteindre les deux tiers dans l'ensemble.

Le gouvernement Leburton a été créé de structure tripartite afin de pouvoir réaliser cet objectif. Mais il échoue et la dissolution met fin à la constituante.

Le gouvernement Tindemans à son tour n'a pu réunir une coalition qui devait déposer d'une majorité des deux tiers au Parlement. Les socialistes refusent d'entrer au gouvernement. Finalement, une majorité simple est réunie grâce à l'entrée du Rassemblement wallon au gouvernement.

Celui-ci a décidé de proposer au Parlement le vote d'une loi sur la régionalisation provisoire. Il s'agit de la loi du 1er août 1974 qui crée trois Comités ministériels des Affaires régionales et trois Conseils régionaux, composés de sénateurs n'ayant qu'un pouvoir d'avis. Les compétences ont pour base les matières déterminées par le «groupe des 28». On a déterminé des budgets régionaux et l'on va créer des administrations régionales.

La régionalisation préparatoire peut déboucher sur un échec et certains s'en réjouiraient, dans l'espoir de revenir à un unitarisme cher à leur cœur. Il nous paraît au contraire, que la régionalisation sera poussée plus loin. Mais sous quelle forme



Bruxelles : l'hôtel de ville (XVe siècle)



Les armes de la ville



La Maison du Roi, de style Renaissance (XVIe siècle)



Armes du Brabant méridional

NOTES (Page 117) :

- (1) Fédération Générale des Travailleurs Belges
- (2) Socialistes, démocrates chrétiens.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Lors d'un colloque à Namur (21/22-3-75) organisé par l'Association des Diplômés en droit de Louvain, M. Francis Delperée définissait ainsi la région, en droit constitutionnel : «La région est cette collectivité politique territoriale que la Constitution crée, que le législateur à majorité spéciale a mission d'organiser et que le législateur ordinaire prépare en définissant les ressorts de l'action régionale ?» M. Delperée ajoutait : «Un mot manque à la définition. Collectivité politique... décentralisée ou fédérée ? Ce mot c'est l'avenir qui l'écrira, et avec lui, les inévitables transformations que l'insertion de la région dans les institutions de la Belgique ne manquera pas de susciter».

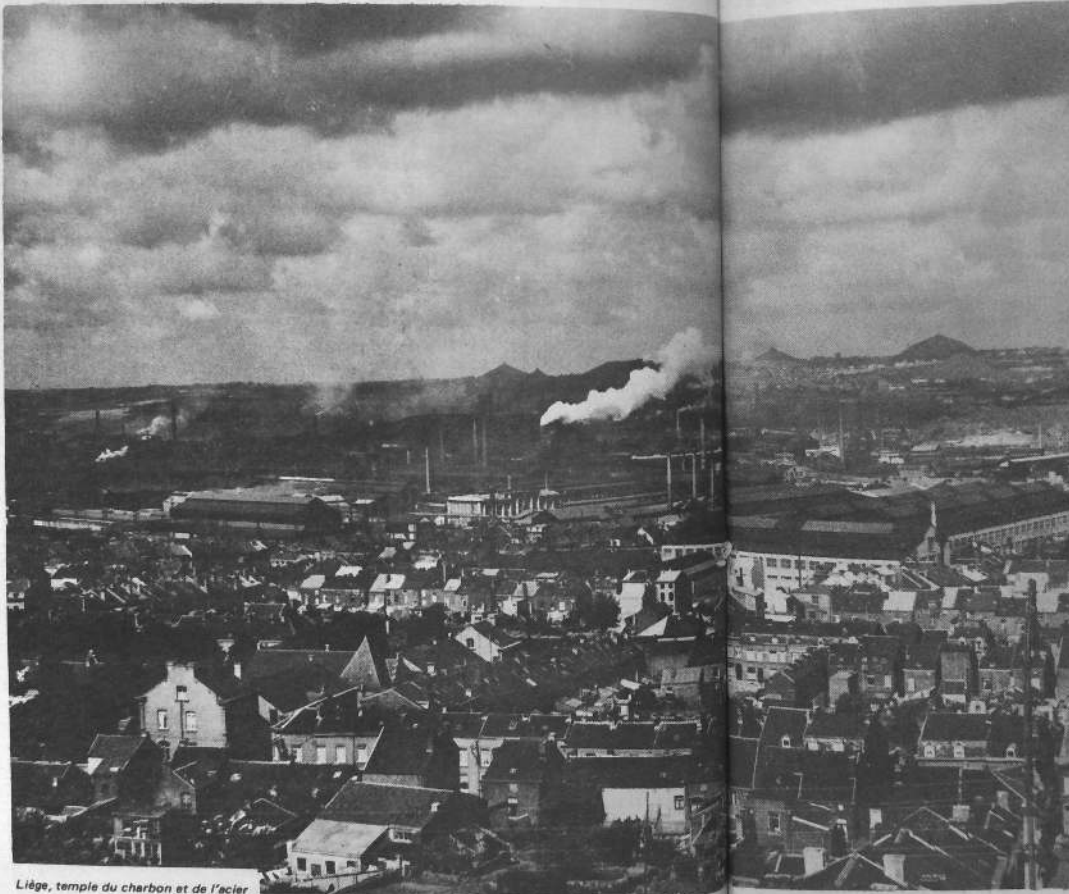
Il semble qu'on poussera la régionalisation aussi loin que possible, c'est-à-dire en prévoyant pour les régions de véritables pouvoirs de décision, avec le pouvoir fiscal, des assemblées législatives élues au suffrage direct... Mais on évitera le mot fédéralisme.

Joseph VERHOEVEN.

UNE REGION EN VOIE D'SOUS-DEVELOPPEMENT

par

Joseph SCHOONBROODT



Liège, temple du charbon et de l'acier

Il y a moins de dix ans il fallait, pour traverser la Wallonie, emprunter des routes qui jouaient avec tous les genres et conduisaient le voyageur de la campagne aux corons des mines les plus tristes. Le bucolique voisinait avec le pittoresque, le noir des terrils avec le vert des champs.

Les images les plus contrastées se succédaient, laissant souvent une impression lourde d'une terre abîmée puis abandonnée ou charmant le regard par des paysages.

Aujourd'hui très souvent l'automobiliste néglige ces voies jadis classiques pour emprunter l'autoroute de Wallonie qui assure une liaison quasi directe entre les grandes villes wallonnes, laissant largement au sud les régions les plus verdoyantes du Namurois et du Luxembourg. Ce que l'on voit d'une façon plus fugitive (car l'on ne fait plus que passer et vite) est moins déprimant. Comme à dessin, l'autoroute laisse sur ses flancs invisibles les vieilles régions industrielles. De temps à autre, on aperçoit des silhouettes d'usines neuves. Des flèches indiquent des noms souvent aux consonances américaines : l'économie wallonne a pris d'autres allures. En un quart de siècle les changements ont été profonds, bouleversants au sens strict du mot.

La Wallonie n'est cependant plus ce qu'elle était. On la dit malade, anémiée par une industrie qui se laisse mourir sous l'argument de se rationaliser. On l'a crue un moment guérie parce que le «boom» économique mondial donnait du travail à beaucoup de monde. Et voici qu'aujourd'hui on ne sait plus. Ou plus exactement, on ne veut pas trop savoir.

On le dit encore souvent : ce sont des Wallons qui ont créé la sidérurgie suédoise. Ce furent également des Wallons qui s'en allèrent à New-York et dans le Wisconsin porter une technologie industrielle, un art de cultiver la terre, un travail et une prospérité qui se refusaient sur place. On ne s'expatrie pas pour d'autres raisons que celle d'être mieux parce que l'on est mal où l'on est. Ou par esprit d'aventure ; mais celui-ci ne rassemble pas les masses.

L'ODEUR DE LA LAINE...

Durant des décennies, les Wallons ont connu une industrie locale prospère mais d'une très grande similitude. La Wallonie a vécu sa période «manchestérienne», avec tous les problèmes liés à une industrialisation massive qui se développe au XIX^e siècle. Des villes ne cessaient de grandir (l'exemple de Charleroi est typique de cette croissance sauvage qui fit exploser des villes sans cœur), les campagnes de se vider.

Le «tissu industriel» de la Wallonie était fort diversifié sans tomber dans l'incohérence. Deux piliers ont fondé pendant longtemps la croissance industrielle wallonne : le charbon et l'acier. Le charbon, la Wallonie le devait à son sous-sol ; l'acier à une bourgeoisie d'affaires entreprenante et une main-d'œuvre active.

La coordination des moyens financiers et de cette main-d'œuvre intelligente était assurée par des ingénieurs et des techniciens maîtrisant bien les technologies assurant la croissance, le développement.

Les Wallons, avec leur charbon, leur acier et leurs ateliers de constructions métalliques sont ainsi devenus des spécialistes de premier plan en matière de matériaux de transport. Les premières marques automobiles furent parfois belges. Les tramways construits en Wallonie avant la guerre de 1940-1945 roulaient toujours dans certains pays d'Amérique Latine. Jusqu'aux «années cinquante», les motos liégeoises restaient très appréciées.

Aux côtés de cette industrie techniquement développée, commerciales appréciées vont se développer d'autres activités. Aux extrêmes de la Wallonie, on rencontre deux villes, Mouscron et Verviers qui vont donner la même spécialité : le textile. L'histoire (même récente) de Verviers reste marquée par l'odeur de la laine, des lavoirs installés le long d'un Vesdre charriant une eau aux qualités exceptionnelles, lesquelles conféraient à la laine une douceur, une qualité qui était précieuse partout dans le monde. En l'acier et le charbon dans le sillon Sambre et Meuse, le verre connut également une grande importance.

L'économie wallonne a eu des beaux jours. Elle ne s'en est pas remise.

Pendant longtemps, tout a paru facile. Durant l'immédiat après guerre, de 1945 à 1950, l'illusion s'est poursuivie dans le grand élan de la reconstruction et de l'activité économique intense engendrée par la guerre de Corée.

Tous ceux qui possédaient des moyens de production pouvaient vendre : le marché mondial se trouvait dans les mains des producteurs. Les groupes industriels wallons firent à cette époque des affaires d'argent. La main-d'œuvre locale ne suffisait plus. Une sorte de chassé-croisé s'installa : d'un côté, des «cadres» (ou des Wallons qui voulaient atteindre une promotion professionnelle rapide) s'en allaient au Congo belge gagner rapidement un salaire exceptionnel et dans le même temps les usines sidérurgiques et les charbonnages «importaient» des Italiens et des Polonais par dizaines de milliers.

Cette immigration massive des années «45-60» ne posa pas trop de problèmes. Les Wallons étaient d'autant plus accablés que les travailleurs immigrés venaient occuper les postes de travail qu'eux-mêmes ne voulaient plus. Ainsi, par le jeu de l'immigration, la main-d'œuvre autochtone ne bénéficia d'une promotion professionnelle par une sorte de «jeu d'ascenseur».

Cette main-d'œuvre «importée» se partagea assez rapidement en deux groupes : ■ ceux qui voulaient rester, s'installant définitivement avec leurs familles (et la

L'important tirant d'eau de la Meuse favorisait l'essor industriel de Liège, métropole de la Wallonie. La batellerie y connut une activité intense, avant et après la guerre.



politique des autorités belges en cette matière était assez permissive).

■ ceux qui venaient travailler quelques années dans les charbonnages wallons avant d'aller chercher du travail ailleurs.

Tout était ainsi en place soit pour assouvir une prospérité séculaire, soit pour que puissent se développer les germes d'une crise structurelle intense : c'est la crise que la Wallonie connaît depuis plus de quinze ans.

On a cru tout d'abord que les malheurs économiques du sud de la Belgique avaient pour origine ce qui avait fait son bonheur : le charbon. Noyé par les prix du dumping du pétrole (entre 1958 et 1973, le prix de la tonne de pétrole s'est stabilisé à un ni-

veau inférieur à celui qu'il avait avant 1958), le marché énergétique a été bouleversé par l'économie pétrolière et les charbonnages wallons se sont trouvés en état de déficits chroniques.

LA LONGUE CRISE CHARBONNIÈRE

Dès 1958, les autorités décidaient des fermetures de puits. En moins de vingt ans ce furent ainsi 100.000 emplois qui disparurent de la carte sociale wallonne par les fermetures de charbonnages et la cessation des activités diverses qui se greffaient autour d'eux.

Trois chiffres illustrent le poids de liquidation de l'industrie charbonnière en



L'important bassin houiller de Charleroi favorisa l'essor industriel de cette cité de l'est de la Région wallonne, que la Sambre relie à la Meuse namuroise.

Wallonie : les charbonnages du sud occupaient encore 65.800 personnes en 1961, 17.400 en 1970 et 9 000 seulement en 1974 ! Dans quelques mois, le charbon wallon fera partie de l'histoire...

Afin de compenser cette ponction d'emplois extrêmement pesante (puisqu'elle se concentre sur des bassins aux limites très précises (le Centre, la région de Charleroi et le bassin liégeois) les auto-

rités politiques nationales ont agi dans deux directions :

■ Elles accordèrent aux entreprises charbonnières des subsides de fonctionnement (1) qui compensaient les écarts entre les coûts de production et les résultats des ventes (sans obligation par ailleurs de développer des activités de substitution) leur permettant de poursuivre leurs activités pendant un certain temps et elle mirent en

place un système de compensation sociale assurant aux travailleurs une garantie de revenus pendant un certain temps ;

■ Elles se lancèrent dans une action destinée à attirer des investissements nouveaux dans des zones spécialement aménagées à cet effet.

Cette recette avait été appliquée avec succès dans de nombreuses zones de Flandre. Aux meilleurs moments de prospérité wallonne, celles-ci étaient essentiellement orientées vers l'agriculture, le surplus de main-d'œuvre s'en allait chercher de l'emploi dans les usines wallonnes. Beaucoup attendaient de ces « Lois d'aide à l'expansion économique » qu'elles assurent également la reconversion de l'industrie wallonne. Le moment conjoncturel de cette politique a laissé croire pendant quelques années que la recette était bonne : des zones industrielles accueillirent des entreprises neuves dont la technologie présentait tous les aspects du progrès et de la recherche novatrice. On se trouvait en pleine phase d'expansion des entreprises Nord-américaines qui se lançaient à la conquête du marché européen devenu Commun.

Mais bientôt chacun se rendit compte :

■ Que ces entreprises nouvelles étaient davantage des départements de production se contentant d'appliquer des procédés de fabrication mis au point ailleurs.

■ Que la politique d'industrialisation par des zones spécialement aménagées ne conduisait à aucune cohérence.

LE «SUICIDE» DU SECTEUR AUTOMOBILE

Beaucoup espéraient que surgiraient des pôles de développement. On assistait souvent à la juxtaposition d'entreprises extrêmement diverses faisant appel bien souvent à une main-d'œuvre peu qualifiée pour l'essentiel puisqu'il s'agissait principalement d'ouvriers d'exécution.

(1) 18,5 milliards de francs belges entre 1960 et 1962, soit 2 milliards de francs français.

L'exemple de l'industrie automobile, pour être plus ancien, reste exemplaire. Jusqu'aux années 1930, l'industrie automobile belge (dans laquelle figuraient de nombreuses entreprises wallonnes et notamment liégeoises) avait sa propre dynamique. Mais elle était dispersée en un grand nombre d'entreprises aux dimensions importantes certes mais marginales face aux dimensions que se donnaient les firmes étrangères. Celles-ci d'ailleurs, étaient protégées par des législations commerciales très protectionnistes.

L'industrie automobile belge s'est littéralement «suicidée» par refus d'entente et, de concepteurs de voitures, les Belges sont devenus des assembleurs de carrosseries.

DE LA MORT DU CHARBON A L'INTERNATIONALISME

Cette réaction de désengagement, ce réflexe consistant à «passer la main» pour se tirer de difficultés momentanées, se rencontre à tous les stades de la «désindustrialisation wallonne» :

■ ou bien les autorités publiques prennent en charge les efforts d'investissements considérables nécessités par la modernisation technologique (comme c'est le cas notamment en sidérurgie).

■ ou alors les chefs d'entreprises vendent leurs firmes et s'intègrent dans l'état-major de la maison absorbante (ce fut le cas notamment pour la société Englebert qui produisait des pneus et qui a été absorbée par la firme américaine Uniroyal).

Les exemples de sociétés dont les dirigeants s'effacent pour céder la gestion à une entreprise étrangère foisonnent en Wallonie.

Deux phénomènes socio-économiques se sont également conjugués pour conduire à la situation présente :

■ L'industrie charbonnière a été engagée dans un processus de liquidation accéléré par le dumping de sociétés multinationales pétrolières qui écrasèrent par leurs prix les autres sources d'énergie ;

■ La cession à des sociétés étrangères

de nombreuses grandes entreprises qui, de sociétés autonomes, créatrices de leurs propres produits, se transformèrent en centres de production «important» à la fois les *managers* et la technologie, celle-ci restant bien entendu enfermée dans les murs des usines et n'entraînant pas, contrairement à ce que l'on attendait, un stimulant économique nouveau.

Tout cela aurait dû en principe provoquer des réactions politiques et sociales importantes. Comment une main-d'œuvre qualifiée, fortement syndiquée, volontiers socialiste dans ses discours, a-t-elle laissé faire ?

En fait, elle n'a pas été tellement passive mais ses grandes colères n'ont pas eu les effets attendus.

Un premier facteur de stabilité sociale a découlé de l'importance du nombre des travailleurs étrangers, lesquels, perdant leur emploi en Wallonie, s'en allèrent dans les mines de Campine flamande ou en Allemagne de l'Ouest. Ainsi, les pertes d'emplois ne se sont-elles pas traduites dans les mêmes proportions dans le chômage. D'autre part, les migrations intérieures ont souvent changé de sens. De nombreux Flamands, occupés dans des entreprises wallonnes, ont trouvé du travail près de chez eux et de nombreux Wallons ont été «aspirés» par l'attrance de Bruxelles qui concentre toutes les grandes activités administratives du pays.

Un second facteur de stabilité s'est d'autre part révélé dans la pratique des relations sociales belges, qui a poussé aussi loin que possible le système de la concertation sociale.

Ici se révèle une des premières ambiguïtés de la situation socio-politique belge : les grandes organisations sociales sont motivées par une dynamique nationale. Aussi les formules élaborées dans ce système consistent-elles toujours en un compromis entre les besoins spécifiques des diverses régions, principalement la Flandre et le bassin industriel wallon, la première imposant par sa majorité politique une forme de politique économique qui lui convient sans qu'elle soit pour autant adaptée aux problèmes du sud.

UN POUVOIR TOUJOURS CENTRALISÉ

La Flandre a besoin d'une politique d'industrialisation, la Wallonie d'une action favorisant la reconversion industrielle. L'affectation des ressources financières disponibles aurait dû évidemment suivre des priorités différentes selon les deux situations. Ce ne fut pas le cas. Si la conjoncture économique wallonne a conduit le régime politique belge vers une certaine forme de régionalisation, toutes les ambiguïtés subsistent puisque l'essentiel du pouvoir de décision, tant dans les milieux financiers que sociaux et politiques, restent concentrés dans des «alliances nationales».

Mais l'ensemble des moyens mis en place, s'ils n'ont pas résolu les problèmes de fond, ont partiellement apporté remède. Des systèmes de garantie en matière de revenus ont rendu supportables des mises à la retraite anticipées et de multiples suppressions d'emplois. L'action ouvrière a été freinée par les lois sociales adaptées aux problèmes individuels ; mais cela a duré pendant un temps la gravité des problèmes structurels.

Ils apparaissent à nouveau aujourd'hui en pleine lumière, une lumière donnée par la crise qui, en Wallonie, combine le social, l'économique et le politique.

La Wallonie se retrouve aujourd'hui avec une industrie largement démembrée, une main-d'œuvre sous-occupée. Si, hier, elle se divisait en sous-régions extraordinairement jalouses de leur originalité, elle apparaît aujourd'hui que s'installe une sorte de «conscience wallonne» encore mal comprise par les diverses organisations sociales et politiques.

Le jeu du pouvoir reste centralisé au niveau belge, ce qui implique des alliances «Nord-Sud» entre les diverses familles idéologiques qui brisent ou étouffent les alternatives de type régional.

La régionalisation, les problèmes communautaires et linguistiques qui constituent la toile de fond de toute la vie politique belge depuis une quinzaine d'années provoquent des mouvements étonnamment divers. S'entremêlent en effet à tout mo-

ment des faits de conjoncture économique, des problèmes sociaux et des opérations politiques aux buts souvent divergents. Les problèmes économiques imposeraient une solidarité wallonne dans la revendication d'un «modèle de développement» adapté à la situation régionale mais les alliances politiques sont dominées par d'autres solidarités : libérales, sociales-chrétiennes, socialistes.

A la liquidation de l'industrie charbonnière s'est ajoutée la rationalisation de la sidérurgie (le deuxième secteur industriel important) qui coûtera cinq mille emplois à la Wallonie entre 1975 et 1980. L'avenir de l'industrie verrière, en terme d'emplois, est également inquiétant. Quant aux fabrications métalliques, leur futur dépend davantage des programmes des sociétés multinationales, car plus de la moitié de la main-d'œuvre est employée dans des sociétés dont le capital est étranger. Récemment, plusieurs entreprises ont fermé leurs portes. Pour des raisons diverses qui n'étaient pas toujours un déficit d'exploitation.

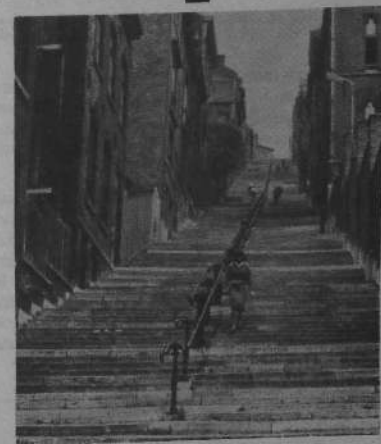
Jusqu'à présent, des accords locaux ont atténué la tension sociale. Mais le développement du chômage peut tout compliquer. Ce sont les villes industrielles wallonnes qui connaissent les taux de chômage les plus élevés (1). Aujourd'hui, il n'y a plus en Wallonie de masses de travailleurs en migration constante qui permet d'analyser les pertes d'emplois. C'est la population autochtone et les travailleurs étrangers bien intégrés qui les subissent ; pour l'instant dans l'inquiétude.

On avait estimé en 1965 qu'il faudrait créer 100.000 emplois nouveaux en dix ans pour faire face aux besoins de croissance de la population wallonne. Or entre 1961 et 1970, le nombre d'emplois a diminué de 50.000 ! Depuis, les choses ne se sont pas améliorées.

Le long de l'autoroute de Wallonie, on voit encore au passage des usines aux apparences modernes. En y regardant de plus près, on constate qu'elles sont à ven-

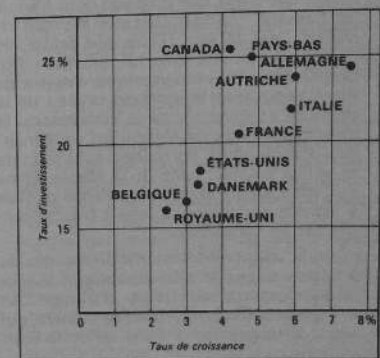
(1) Le taux de chômage à Mons (Hainaut) par exemple est de 10,5 % pour les hommes et de 25,6 % pour les femmes. A Liège, ces chiffres sont respectivement de 10,2 % et de 24,4 %.

dre ! La puissance industrielle du sillon de Sambre et Meuse n'est plus aujourd'hui que souvenir...



Les quartiers ouvriers de Liège s'étagent à flanc de colline de part et d'autre de la Meuse dans un décor de profonde tristesse

Ci-dessous, le schéma démontre que le taux de croissance d'une nation dépend étroitement de sa volonté d'investissement.



CULTURE : LA NEUVE VITALITÉ DES TERROIRS

par Marie-Paule KETELBUETERS

Bien que dispersées, les richesses anciennes et actuelles de la vie culturelle de Wallonie et ses originalités pleines de promesses constituent un test positif pour l'avenir.

Curieusement, jusqu'au début de ce siècle, la création artistique dans les pays wallons s'inscrivait souvent (surtout pour l'étranger) à l'ombre ou sous l'enseigne de la Flandre. Et la chose resta vraie sous le règne des unificateurs bourguignons, français, qui avaient établi à Bruxelles une cour francophone, en pays flamand de frontière.

LES PEINTRES CÉLÈBRES

Avant et après le règne des Ducs de Bourgogne, toute la peinture des Pays-Bas méridionaux porta la marque des écoles flamandes. La majorité des grands créateurs étaient effectivement flamands, mais on leur assimila un artiste, de toute première importance, Roger de la Pasture, pur Tournaisien, donc Wallon, qu'on ne connaît souvent que sous son nom traduit en flamand : Roger Van der Weyden. Il n'était pas le seul. Dans son orbite, et parfois confondus avec lui, gravitent Robert Campin, et l'énigmatique «maître de Flémalle». Dans le «second rayon» de la peinture «flamande» de la Renaissance, le plus merveilleux paysagiste fut un Dinantais, Patinir, dont les rochers sont ceux de sa vallée natale ; celle de la Meuse, et ne doivent rien au «Plat pays» flamand. Mais à Anvers ses tableaux furent très demandés par les connaisseurs.

A la charnière du XVIIIème et du XIXème siècle, le plus glorieux et le plus exquis peintre de fleurs d'Europe fut l'Ardennais Redouté, de Saint-Hubert, qui vécut si longtemps à Paris qu'on le croit français...



Mons, chef-lieu du Hainaut, se pare d'un beffroi l'on découvre à des kilomètres à la ronde. Cette administrative se trouve au cœur du Borinage, très important centre d'extraction charbonnière.

A l'époque contemporaine, les grandes gloires internationales sont principalement wallonnes : les surréalistes Delvaux, Magritte, vedettes de toute une pléiade de peintres allant de la vision terrienne

l'Ardennaise Marie Howet à l'imagerie artisanale du céramiste Max Vanderlinden ou la poésie visuelle de créatrices de tapisseries, Liliane Badin ou Mary Dambiermont.

LE DOMAINE DES MUSICIENS

A la Renaissance, un des plus grands compositeurs européens fut le Hennuyer Roland de Lassus, qui travailla longtemps en Italie. Pour certains, son nom est connu surtout, non pas en traduction flamande mais italienne, Orlando di Lasso. Au siècle dernier, le Liégeois César Franck fut un créateur bien de son pays, réussissant un amalgame heureux, puissant et méditatif entre la richesse mélodique et spirituelle allemande et une clarté latine. Mais pour les dictionnaires, c'est un «compositeur français né à Liège...». Franck (tout comme, au XVIIIème siècle finissant un autre liégeois, l'allègre et bien wallon Grétry) eut un admirable disciple verviétois dont une mort prématurée interrompit les promesses, Guillaume Lekeux et fut joué par un virtuose international de première grandeur, accessoirement compositeur, wallon également, Eugène Ysaïe, dont la gloire fut à l'origine d'un prestigieux concours musical qui devint le «Concours Reine Elisabeth». De Henri Vieuxtemps, plus proche du charmant folklore de son terroir au Namurois Jean Absil et à des contemporains comme le Luxembourgeois Camille Schmitt ou le Malmédien Henri Pousseur, la lignée est loin d'être éteinte et elle demeure activement ouverte aux courants nouveaux.

GEORGES SIMENON

En littérature, nous n'en sommes plus au temps où les grands Flamands «frans-quillons» offraient l'apport essentiel de la Belgique à la littérature de langue française, de Verhaeren à Maeterlinck. Mais les cartes paraissent brouillées parce que la capitale littéraire est Paris tout proche. Il n'y a pas de littérature wallonne proprement dite, mais souvent une parenté, un ton, un climat. Il faut être attentif pour savoir que l'écrivain de Wallonie le plus lu dans le monde - et le plus grand romancier



Liège

français de son temps selon André Gide - est le Liégeois Georges Simenon. Pourtant son sens de l'atmosphère, son génie de la divination dans la grisaille est typique de son pays natal. Le poète Henri Michaux sait-il encore, après ses voyages réels et imaginaires, qu'il est de Namur ? Et nous sommes très sensibles aux traces qu'a laissées chez un autre poète français d'origine étrangère, le polono-italien Guillaume Apollinaire, un séjour d'adolescence dans la ville ardennaise de Stavelot, où il s'intéressa au dialecte local et découvrit son goût pour l'Europe germanique et centrale, qui commence à une ou deux lieues de là. Et c'est toujours à Stavelot que se réunissent régulièrement les spécialistes mondiaux de l'auteur de la «Chanson du Mal-Aimé»...

Wallon de Wavre, vivant en Belgique, Maurice Carême est une gloire internationale francophone : ses poèmes pour enfants sont traduits à des millions d'exemplaires et appris par les petits élèves de Russie, de Géorgie, d'Ukraine, d'Ouzbékistan, de Bulgarie, etc... D'autres poètes, nombreux, accessibles, humains, chaleureux comme Vandercammet, amples et subtils comme le grand Marcel Thiry, portés par un souffle lyrique néo-romanique comme Pierre Nothomb, ruisselants d'un torrent d'images comme Robert Goffi, illustrent le panorama très fourni et vivant d'une terre où sont à l'aise aussi bien le surréalisme d'Achille Chavée que la recherche intérieure de Roger Bodart, le néo-classicisme transparent de Roger Brucher et d'André Gascht et le chant noué d'André Schmitz, la gravité décantée de

Jean Tordeur, la belle vigueur de Charles Bertin, l'intuition spirituelle, proche de la nature, de Frédéric Kiessel, ou les champs féminins, passionnés d'Andrée Sodenkamp, sourdement inquiets ou émerveillés d'Anne-Marie Kegels, wallonne d'adoption.

Simenon et Charles Plisnier semblent avoir accaparé une bonne partie de l'inspiration romanesque wallonne, à qui nous devons pourtant, dans le climat liégeois en demi-teinte «Un printemps chez les ombres» d'Alexis Curvers, amoureux communicatif de l'Italie dans «Tempo di Roma», les obsessions d'enfance de Maud Frères. Si une tendance commune était à dégager, elle accorderait un privilège à l'intuition, à ce qui se devine, se suggère, qualités poétiques efficaces chez d'authentiques narrateurs.

UNE RENAISSANCE DES TERROIRS

Une génération prometteuse d'auteurs de théâtre, Georges Sion (devenu séduisant essayiste et remarquable traducteur), Jean Mogin, aussi poète, Charles Bertin, aussi romancier, a mal supporté à la fin des années cinquante le choc du théâtre gestuel. La relève des créateurs dans ce domaine est peu assurée actuellement, mais la vie théâtrale est très animée, ouverte, internationale, avec, en province wallonne, d'excellents théâtres de recherche comme le «Centre dramatique de Liège», anciennement Théâtre de l'Étève, l'Ancre à Charleroi et une floraison de troupes qui commencent à dépasser, en plusieurs points, le niveau des bons amateurs, comme le «Cosmoscenium» d'Arlon, les artistes de la Maison de Culture de Namur et d'autres.

C'est peut-être des petites régions que partira une nouvelle génération théâtrale ayant renoué avec les valeurs humaines. C'est en tout cas dans les villes de province qu'est situé l'essentiel de l'édition non seulement wallonne mais même francophone de Belgique, bien plus qu'à Bruxelles. Tournai est la ville de Casterman, éditeur de «Tintin», pilote de la bande dessinée et du livre pour enfants, secteurs de pointe

de l'édition belge de langue française. Les premiers livres de poche dans notre langue ont été édités, bien avant Paris, à Verviers, chez Marabout, qui reste un «grand» dans ce secteur. Editeur du best-seller international du «bon langage» français, le grammairien Maurice Grevisse, Duculot est et reste une maison de Gembloux. Cette localisation proche du terroir a sans doute aidé la maison Duculot à lancer avec succès une collection de bonne littérature nouvelle des terroirs dont notre société redécouvre les vertus et le charme rude et tendre. On trouve sous cette enseigne les bouleversants souvenirs semois de Marcel Leroy, les enfances gaumaises d'un des meilleurs prosateurs nouveaux, Jean Mergéai, les légendes rassemblées et rendues à leur première fraîcheur par Frédéric Kessel, tandis qu'à Virton, le «Musée gaumais» ne cesse de rééditer les «Poèmes paysans» de Francis André, vrai grand poète populaire de dimension européenne.

D'un autre terroir, celui d'Ecaussines, est surgi le troubadour qui, en chantant, est sans doute le poète le plus justement populaire de Wallonie, Julos Beaucarne, qui est aussi foncièrement de son pays natal que les grands chanteurs québécois, ses égaux, le sont du leur.

Les dialectes eux-mêmes connaissent un regain d'intérêt, mais leur survie est difficile. Si l'inspiration venue du terroir doit trouver une direction nouvelle, ce sera peut-être celle qu'indique la belle réussite d'un roman ardennais de technique nouvelle, odorant et imagé, dû à un jeune poète du pays d'Amblève, Jean-Pierre Ute : «Le cœur dans sa gousse» qui retrouve à leur source des mythes d'amour et de mort. L'inspiration wallonne, comme Antée, paraît trouver une nouvelle vitalité en touchant la terre des ancêtres, de l'herbe odorante, des forêts amies...

Ce «dossier Wallonie» a été rédigé par une équipe de journalistes wallons malgré leurs noms presque tous germaniques, typiques d'un pays aux frontières de la latinité et de diverses disciplines. Marie-Paule Ketelbueters, Joseph Verhæven, Joseph Schoonbroodt, André Méan et Frédéric Kiesel.



Hainaut



Luxembourg



Namur

A PROPOS DES LANGUES REGIONALES

par Joan DORANDEAU

Secrétaire Général de
DÉFENSE ET PROMOTION
DES LANGUES DE FRANCE

La France commence seulement à envisager sérieusement la question des langues non françaises parlées sur son territoire. Certes nombreux sont ceux qui feignent encore d'en ignorer l'existence et nombreux sont les Français qui seraient incapables de dire quelles elles sont, mais les revendications des associations culturelles qui les défendent ne suscitent plus le sourire hautain de ceux qui gouvernent ce pays, comme ce fut longtemps le cas.

La France est en effet le pays d'Europe (Union Soviétique exceptée) qui possède le plus grand nombre de «minorités nationales» ou «langues régionales» :

■ Trois langues romanes : l'occitan, le catalan et le corse

■ Deux langues germaniques : le flamand ou néerlandais et l'allemand parlé sous ses formes dialectales en Alsace et en Moselle.

■ Une langue celtique : le breton.

■ Une langue non indoeuropéenne : le basque.

Il convient de remarquer au passage que quatre de ces langues, que la terminologie officielle continue d'appeler «langues ou dialectes locaux» sont langues officielles ou nationales dans les pays voisins : l'allemand, le néerlandais et depuis l'été 75, le basque et le catalan.

LA SITUATION ACTUELLE DANS L'ENSEIGNEMENT

Après des décennies de persécution intensive (interdiction de nos langues à l'école, punition des élèves qui avaient l'audace de laisser échapper quelques mots dans leur langue) sous l'influence d'associations culturelles et en liaison avec le Parlement la politique de génocide culturel reçut un premier coup de frein avec la loi du 11 janvier 1951 dite loi Deixonne qui autorisait l'enseignement des langues minoritaires dans le cadre des activités dirigées mais avec le caractère facultatif pour les élèves et facultatif pour les maîtres. Quelques améliorations étaient obtenues par la suite : le décret 70-933 du 5 octobre 70 prévoyait une épreuve facultative de basque, breton, catalan et occitan comptant pour l'admission au baccalauréat - En 1974 le corse était inclus à la liste des «langues et dialectes locaux».

Actuellement la réalité est la suivante :

Dans l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire une heure d'activité par semaine peut être utilisée pour l'enseignement de la langue mais elle est subordonnée à une demande de l'instituteur qui doit faire état de requêtes présentées par

les parents ainsi qu'à une autorisation accordée par l'inspecteur d'académie.

■ Dans le premier cycle du second degré, l'enseignement est dispensé sous forme d'activités (1) dirigées avec tout ce que cela comporte : horaires mal placés dans l'emploi du temps, souvent après le départ du car de ramassage scolaire ou à l'heure du déjeuner, professeurs sous payés...

■ Dans le second cycle l'enseignement est assuré dans une limite de 3 heures par semaine et par groupe d'élèves à raison de dix élèves au moins par groupe. Ces cours sont inclus dans le service des professeurs ou rémunérés en heures supplémentaires au taux des heures annuelles d'enseignement (2).

La situation actuelle est conforme à la loi de 1951. La conférence de Presse de M. Haby le 3 décembre 1975 «dispositions en faveur de l'enseignement des cultures locales» annonce les moyens de mettre en œuvre, enfin, une loi vieille de 25 ans (3), alors que la France allait de Dunkerque à Tamanrasset!

LA SITUATION A LA RADIO

Nul ne peut ignorer l'importance des masses média dans la vie de l'homme moderne et l'influence des grands moyens de communications dans la vie, ou la mort des langues véhiculaires.

Si la situation des langues «régionales» n'est guère brillante dans l'enseignement elle est encore pire à la radio-télévision. Depuis les premiers contacts au ministère de l'Information en 1968 (réunions d'une commission mixte représentants ORTF - Ministère de l'Information d'un côté, représentants de DPLF de l'autre) peu de choses ont évolué. Si dans les pays voisins les minorités jouissent de tant d'antennes convenables (des heures quotidiennes comme au Pays Basque sud, au pays de Galles etc...) les émissions françaises en langues régionales restent de l'ordre des minutes (4).

Malgré les promesses faites en 1968 avant les événements de mai, les seules émissions télévisées qui existent sont un magazine breton et basque (rien en occitan, rien en catalan ni en corse, rien en flamand). L'Alsace qui a la possibilité de regarder les émissions des pays voisins est plus favorisée.

L'ACTION DE D.P.L.F. ET LES REVENDICATIONS

D.P.L.F. et l'ensemble des associations culturelles ont pour objectif principal l'obtention d'un statut général qui garantisse la place des langues minoritaires de l'Hexagone dans l'enseignement, l'Education permanente, les affaires culturelles, les masses-média et la vie officielle. Un tel statut devrait s'accompagner d'une déclaration solennelle par laquelle les pouvoirs publics reconnaissent l'importance et l'intérêt des langues et cultures minoritaires

(1) Réponse du ministre à M. Andrieu député, no 24730. «l'extension au 1er cycle de la réglementation en vigueur pour l'enseignement facultatif des langues régionales au 2^o degré ne paraît point opportune, pour des raisons d'ordre pédagogique : l'insertion de cet enseignement dans le cadre des activités dirigées convient mieux au développement intellectuel et affectif des enfants et adolescents du premier cycle»; on remarque l'ironie de la réponse. Comment l'élève qui ne peut supporter, à cause de son développement intellectuel, des cours de sa langue maternelle peut-il suivre avec profit des cours d'anglais, d'allemand, d'espagnol ou de toute autre langue.

(2) Circulaire 76123 du 29.3.76 B.O. n° 14 page 1468.

(3) Il s'agit bien de l'application de la loi Deixonne. M. Haby à l'Ass. Nationale le 12.11.75. «En ce qui concerne les langues régionales la mission Bruch a préconisé un certain nombre de mesures qui sont actuellement à l'étude et qui permettront d'appliquer de façon libérale la loi Deixonne.

(4) voir tableau annexe.

EMISSIONS DIALECTALES

F.R. 3

TOULOUSE	Les dimanches Magazines Occitan	1 h.
PERPIGNAN	du Lundi au samedi Information en Catalan	5 mn
MARSEILLE	Les dimanches Magazine provençal	1 h.
AJACCIO	du lundi au samedi Information (avec du Corse)	3/4 h.
RENNES	Les dimanches Couleur du temps	1 h.
BREST	(du lundi au samedi (avec du breton)	1 h 10
VANNES	"	1 h.
STRASBOURG	Tous les jours (en allemand)	1 h 30
MULHOUSE	les jeudis et les dimanches	3 h.
BAYONNE	tous les jours sauf dim. Informations en Basque les dimanches «magazine Basque» (rediffusion)	1 h 05
PAU	du lundi au samedi 2 interventions de 3 minutes par semaine en Béarnais.	

C'est pourquoi D.P.L.F. continue son action tant auprès des parlementaires que des institutions internationales. Il a à ce titre participé en 1975 à la Conférence Internationale sur les minorités à Trieste et en avril 1976 au colloque organisé à Bad Marienberg sur les droits civils, politiques et culturels des minorités nationales dans la C.E.E. (avec des représentants de la commission juridique des communautés de Bruxelles). Cette action auprès des instances internationales à une importance non négligeable car le droit des minorités sera affirmé dans le cadre européen et nombreux sont dès à présent les textes de traités ou conventions internationaux qui reconnaissent les droits des minorités (6).

De son côté le Conseil de l'Europe lors de la Conférence des Pouvoirs locaux et régionaux à Galway le 16 octobre 1975 a demandé aux états membres :

■ De prendre les mesures nécessaires pour protéger et restaurer les langues et cultures des communautés techniques périphériques souvent menacées de disparition en s'inspirant des normes européennes en ce qui concerne le respect dû aux cultures minoritaires. Les comités et services compétents du Conseil de Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe devraient se saisir de la question, si nécessaire par la création d'une Commission ad hoc, et étudier les dispositions institutionnelles et financières qui pourraient être prises à cet effet dans les domaines de l'enseignement et de la politique culturelle, tant à l'échelle européenne qu'au niveau de chaque pays intéressé.

(5) Les mouvements membres de D.P.L.F. appuient tout naturellement les efforts poursuivis afin d'obtenir une véritable réforme régionale qui accorde de larges pouvoirs (en particulier en matière d'éducation et d'information) à des Assemblées de Régions élues et dotées des moyens financiers correspondant à leur compétence.

(6) Voir les principaux documents.
- Acte final d'Helsinki.
- Convention Unesco sur la non discrimination en matière d'enseignement.
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 16.12.1966.



LANGUES RÉGIONALES

Effectifs des candidats admis au baccalauréat ayant passé les épreuves facultatives d'une langue régionale

	1971	1972	1973	1974
Corse	—	—	—	405
Breton	15	929	995	946
basque	173	147	209	165
Catalan	270	379	350	364
Occitan	2705	3681	4981	6359
Total	3163	5136	6535	8239

■ A la Conférence des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, en coopération avec la Conférence des Régions Périphériques Maritimes de la Communauté Européenne et toute autre organisation européenne compétente, d'organiser les démarches nécessaires auprès :

- du Conseil de l'Europe,
- des instances compétentes des Communautés,
- de la Conférence Européenne des Ministres de l'Aménagement du Territoire,
- de la Conférence Européenne des Ministres des Transports,

- de l'Union Internationale des Chemins de Fer et des organismes représentatifs des autres modes de transports, afin de faire passer dans les politiques de ces organisations les principes et recommandations inclus dans la présente déclaration.

■ Aux associations internationales des Pouvoirs locaux et régionaux de s'engager de plus en plus sur la voie de la mobilisation constante des autorités locales et régionales et du dialogue avec les institutions européennes, en vue de la construction d'une Europe politiquement unie, démocratique et réellement solidaire.

A l'heure actuelle D.P.L.F. vient d'effectuer auprès de MM. les Directeurs des écoles, des collèges et des lycées, une démarche afin de faire intégrer l'article 12 de la loi sur l'Éducation

«Un enseignement des langues et cultures régionales peut être dispensé *tout au long de la scolarité*» dans les décrets que le Ministre a présentés. Il semble en effet que mentionnées expressément par la loi nos langues doivent apparaître dans les premiers décrets d'application. D.P.L.F. est d'ailleurs prêt à saisir le Conseil d'Etat si les textes lui apparaissent en contradiction avec la loi et les conventions internationales.

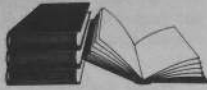
Comme on le voit la lutte pour la reconnaissance des droits légitimes de nos populations à un véritable bilinguisme (7) et biculturalisme sera longue mais l'exemple de ce qui ont obtenu les autres minorités d'Europe nous montre que le but peut être atteint et l'ensemble de la culture française n'a rien à y perdre mais tout à y gagner.

(7) Déclaration de M. Haby en Louisiane. Le Ministre apprécie l'effort considérable accompli en Louisiane pour «révéler le souvenir d'un patrimoine culturel» et reconnaît que la langue locale (le français) acquiert ainsi «une nouvelle dignité et une nouvelle utilité. Parfaitement au courant des questions posées par le bilinguisme le Ministre a reconnu «qu'un savoir linguistique qui n'est pas utilisé pour communiquer s'appauvrit, se dessèche et meurt» — Il ne reste plus qu'à appliquer de telles idées dans l'hexagone.

existant sur le territoire français, ainsi que le droit pour les populations des régions concernées de développer à leur gré l'usage de ces langues dans tous les domaines.

Tant que les attributions reconnues aux Régions et les ressources qui leurs sont consenties demeureront ce qu'elles sont actuellement — c'est-à-dire peu de chose ! — c'est au budget de l'Etat qu'il incombera de supporter le coût des mesures réclamées (5)

A la page



FOUCQUET, COUPABLE OU VICTIME ? par Georges Bordenave (Ed. Pygmalion).

Plus que tout autre sans doute, Fouquet était-il l'homme idoïne pour procurer par les moyens les plus irréguliers (mais aussi les plus onéreux), les ressources dont l'Etat avait besoin à une époque où, sauf pendant de très courtes périodes, les Finances publiques seront gérées en dépit du bon sens. Dans ce «tripatouillage» Fouquet était sans doute passé maître, aussi bien pour trouver l'argent nécessaire que pour en garder une partie dans sa poche. Sinon, avec quoi aurait-il payé et construit le luxueux domaine de Vaux-le-Vicomte ?

Son arrestation et sa condamnation restent cependant l'une des pages les plus tristes que Louis XIV, poussé par Colbert, ait écrites au cours de son règne. Mais il fallait vivre et le meilleur moyen de ne pas rembourser les emprunts faits par Fouquet au nom de l'Etat, n'était-il pas d'arriver à montrer que ceux-ci étaient sans valeur, parce que le surintendant avait outrepassé ses pouvoirs ? Dois-je avouer que je partage entièrement l'opinion de l'auteur lorsqu'étudiant cette révolution parisienne, connue sous le nom de «Fronde», qui commence en 1648, il y voit la préfiguration des événements qui se produiront en 1789.

L'ANARCHISME ESPAGNOL par Jacques Maurice (Collection Etudes, Bordas)

Aussi bien destiné aux étudiants qu'à un large public, cet ouvrage fait le point sur cet étonnant phénomène politique qu'est le courant anarchiste espagnol.

par Bernard ISELIN et René ESCAICH

Cet ouvrage a pour but de décrire, aussi précisément que possible, le processus d'implantation et de développement de l'anarchisme dans une Espagne où, de 1868 à 1939, question nationale et problème social ont été inextricablement mêlés. Il utilise, à cet effet, les acquis les plus récents de la recherche historique et condense notamment, à l'intention du public de langue française, l'apport des spécialistes espagnols.

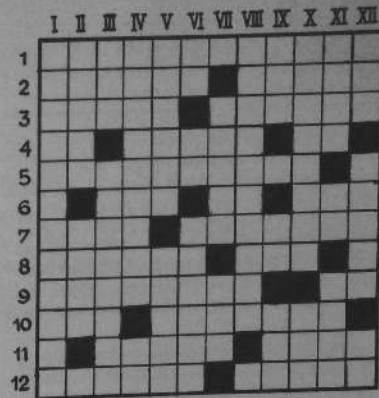
Cinq chapitres permettront au lecteur de suivre l'évolution d'un mouvement qui, né du refus de toute compromission politique, finit par lier son destin à celui de l'Espagne républicaine en participant au gouvernement pendant la guerre civile. Une chronologie comparée met en correspondance la vie de l'organisation et les événements auxquels celle-ci se trouve confrontée. Des textes tirés de résolutions de congrès et de manifestes, de souvenirs et de la correspondance de militants donnent un aperçu de l'idéologie et de la pratique libertaires.

QUELQUES BAIES DE GENIE-VRE par Robert Fabre - (Ed. J.C. Lattès).

J'ai beaucoup aimé ce livre, bien écrit et d'où il se dégage une chaleur humaine que l'on ne trouve pas souvent dans nombre d'ouvrages. Au point de vue historique son contenu est loin d'être négligeable, en raison des anecdotes que l'auteur, député de l'Aveyron, rapporte sur la vie du parlementaire sous la Ve République, l'évolution et la désunion d'une certaine partie des éléments radicaux, ainsi que les jugements, non dénués de malice et quelquefois même de dureté qui sont portés sur plusieurs personnalités politiques, et non des moindres.

Mots croisés

par Jeanne GOURDON



Horizontalement

- 1 - Régions les plus à l'ouest d'un continent.
- 2 - Particularités du soleil couchant. Ce pic domine les Pyrénées.
- 3 - Tombe à l'Aller et n'en revient pas... Un Napoléon lui coûta la vie.
- 4 - Ah, mon beau château ! - Cette plage fait très Rome antique - Quartier de Naples.
- 5 - Langues sémites.
- 6 - Un grand fleuve qui ne manque pas de couleur - Au Titien, à Titus et à Tito - Un sauteur.
- 7 - Sollicitude des Grands envers leur État - Rattachée à la Bavière.
- 8 - Ce que sont les histoires... de France Cette colère a semé, ici, le désordre.
- 9 - Elles n'ont pas besoin d'être apprises - Quartier de Téhéran.
- 10 - Prénom féminin - Philosophe allemand.
- 11 - Elles ont bouillonné au cours de l'histoire ! - On ne peut dire de l'un de ces cinq grands américains qu'il ne se mouille pas !
- 12 - Ce que les pays pétroliers connaissent bien - Ce prix Nobel est à l'origine d'un meurtre...

Verticalement

- I - Un tremblement de terre endommagea cette ville d'Afrique du Nord.
- II - Riche commerçant, doué pour les affaires, il ne manquait pourtant pas de sentiment, à première vue !... - Arrose la Lorraine... et la Normandie.
- III - Compositeur russe, il fit sortir un prisonnier en musique - Saint Benoît en fut un.
- IV - On ne peut prononcer ce mot sans quelque honte - L'« *ut queant laxis* » de Gui d'Arezzo.
- V - Ce savant allemand nous fait faire des économies de carburant - Un oiseau bien réchauffant.
- VI - Agent de liaison - C'est la règle chez les architectes - Cette ville est l'Ecole du vol !
- VII - Ont reçu des huiles - Début d'Eisenstein.
- VIII - Une des régions de la Savoie.
- IX - Ils font la révolution à leur manière - Symbole - Produit de consommation très recherché au cours de l'histoire.
- X - En Irlande - A couvert bien des grands discours.
- XI - Sicilien pas très jeune mais toujours très actif - Un Napoléon sans valeur dans cet état... - En Nouvelle-Calédonie.
- XII - Mis à part, est assez particulier - Permet d'approfondir bien des choses - Se tient dans tous les États.

Solution des mots croisés page 144

LE HAUT MOYEN AGE (VIII^e - XI^e siècle), par Jan Dhondt et Michel Rouche (Éd. Bordas)

La publication du texte français de Jan Dhondt sur *Le Haut Moyen Age* est un événement heureux. Les étudiants et les amateurs d'histoire apprendront ainsi à mieux connaître un historien d'une qualité et d'un tempérament exceptionnels. Hélas ils ne pourront plus rencontrer Jan Dhondt que dans son œuvre car l'historien gantois est mort prématurément, à cinquante-sept ans, en 1972.

Jan Dhondt unissait des dons qu'on trouve rarement rassemblés : l'érudition et l'imagination, le sens du détail et le pouvoir de synthèse, le goût du document et la sympathie créatrice pour les problèmes et les hommes. Ses travaux considérables ont trouvé leur point culminant dans ce livre.

Publié pour la première fois en allemand en 1968 comme volume 10 de l'histoire universelle des Editions Fischer à Francfort-sur-le-Main (*Fischer Weltgeschichte*), l'ouvrage ici étudié est la version originale française qui a subi depuis la traduction allemande de 1968 deux remaniements. Le premier est celui que Jan Dhondt lui-même lui avait fait subir avant de mourir, en prévision de l'édition française. A la demande des Editions Bordas, M. Michel Rouche, ancien maître-assistant à la Sorbonne, chargé d'enseignement à l'Université de Lille III, un des meilleurs jeunes spécialistes du Haut Moyen Age, a effectué une ultime mise à jour du manuscrit.

Cet univers de l'Occident barbare est en effet assez mal documenté pour laisser un champ assez large aux interprétations. Jan Dhondt s'y était certainement intéressé pour cette raison entre autres : sa vaste érudition n'y bridait pas sa vive imagination.

On retrouve ici quelques thèmes majeurs de sa pensée historique. D'abord le sens de l'espace. Dans sa plus large extension : au-delà du continent christianisé il regarde aussi bien vers les Iles Britanniques ou la Scandinavie, que vers le monde des steppes, d'où viennent Avars et Hongrois, que vers la Méditerranée où s'affirment les apports byzantins et arabes. Dans son remodelage interne aussi. Reprenant un livre de jeunesse,



Jan Dhondt retrouve cette donnée durable de l'histoire européenne : la formation de principautés territoriales.

Puis l'importance des faits économiques, avec une prédilection pour les échanges, la circulation des biens et des hommes. Il met l'accent sur les routes et rappelle les travaux où il avait mis en valeur le rôle des voies d'eau, fluviales et maritimes - sur la monnaie, sur les marchés et les marchands, la naissance des villes. Avec lui, le Haut Moyen Age échappe au repliement sur soi, à l'autarcie des historiens traditionnels. Il est, dans ses fondements et pas seulement dans les épisodes spectaculaires mais superficiels des «invasions barbares», un monde d'errants.

Mais l'historien dont l'autre pôle d'intérêt scientifique fut l'histoire de la classe ouvrière et du socialisme modernes n'oublie pas les hommes dans leur organisation sociale : riches et pauvres revivent et si les documents mettent au premier rang les puissants, il sait parvenir aux humbles et à leurs luttes.

Jan Dhondt est surtout, dans cet ouvrage comme en certains travaux antérieurs, un des historiens qui ont frayé la voie à l'histoire nouvelle : celle qui s'intéresse au quotidien et au mental. Un des plus beaux chapitres de ce livre est consacré à la vie de chaque jour. Il saisit la naissance de l'esprit communautaire dans la pratique archaïque de «boire ensemble». Il décèle la formation des solidarités de pensées, de sentiments, d'actions. Pour lui, grâce à lui, l'histoire bouge, vit, a des besoins, des appétits, des élans. Une tentative de résurrection intégrale du Haut Moyen Age grâce à une histoire à la fois plus matérielle et plus spirituelle.

Jacques Le Goff

BORNÉO - Chez les hommes aux longues oreilles, par Mady Villard (Éd. Fernand Nathan)

Rencontrer sur un bateau un homme qui vous invite dans sa famille serait une chose banale si cet homme, qui vous sourit de toutes ses dents dorées, n'était probablement un ancien chasseur de têtes...

Mady Villard a rencontré cet homme. Il s'appelle Raja Maran. Il est le chef d'une «longue maison» de la tribu des Kélabit, la plus mystérieuse de Bornéo. Et la jeune Française, que rien ne destinait à pareille aventure, a vécu le rêve que nous portons tous un peu en nous : découvrir un monde inconnu.

Mais elle a fait plus. Elle est devenue Dayang Maran, fille adoptive du chef, ainsi qu'en témoigne, sur sa main tatouée, l'oiseau-dieu Bungan. C'est pourquoi ce livre est bien plus qu'un récit d'aventures.

Dominique Lambillotte

NOUVEL ATLAS BORDAS par Pierre Serryn et René Blasselle

Dernier né d'une longue série d'atlas mondiaux, amorcée voici maintenant près de vingt-cinq ans, ce nouvel ouvrage comporte 101 cartes physiques, géologiques, climatiques, politiques et économiques. Il constitue un complément indispensable à la bibliothèque de l'homme cultivé, ouvert aux problèmes de son temps.

UN CRIME SI JUSTE, par Lucie Faure. (Éd. Bernard Grasset)

Avec ce dernier livre, Lucie Faure prend place dans la galerie des grands romanciers. Elle se révèle d'abord, au point de vue du style, un écrivain de très grande classe, comparable, et je n'exagère pas, à ce grand artiste du verbe que fut Anatole France. Avec une délicatesse, une sensibilité, sans égales, Lucie Faure pose à nouveau le problème du désarroi que peut provoquer chez un garçon de douze ans le divorce de ses parents, « un enfant - je cite ici l'auteur - dont le péché était d'aimer sa mère, se voyait persécuté »

et celui de la transformation d'un célibataire endurci qui « aurait connu un monde dont il pensait jusqu'alors qu'il ne le concernait pas. Un monde où les enfants enseignent aux adultes des lois nouvelles ». Mais je ne veux pas en dire plus long ; lisez cet ouvrage remarquable en tous points ; vous ne serez pas déçu.

UN AMBASSADEUR SE SOUVIENT - AU TEMPS DU DANGER ALLEMAND, par Armand Berard (Éd. Plon)

Grosse déception à la lecture de cet ouvrage, rédigé le plus souvent dans un style ampoulé et en tout cas peu naturel, beaucoup trop événementiel, bourré de faits bien connus qui noient les quelques détails inédits - à vrai dire peu nombreux - rapportés par l'auteur. Le point peut-être le plus intéressant qui ressort de ce livre, c'est que l'ambassadeur de France en Allemagne au temps du Nazisme, André François-Poncet, n'a peut-être pas été un diplomate aussi perspicace et aussi averti qu'il aurait dû l'être. Comme quoi un normalien n'est pas toujours un bon historien ou un bon ambassadeur.

O ESPANA, par Jean Descola (Éd. Albin Michel)

L'Hispaniste que je crois être lit toujours avec intérêt les ouvrages consacrés par l'auteur à tout ce qui se passe *tras los montes*. Avec ce dernier ouvrage, Jean Descola s'efforce de donner au Général Franco, loué par beaucoup, honni par d'autres, sa vraie place dans l'histoire. Les avis sur celui qui fut tout de même une très forte personnalité de son époque continueront pour longtemps à diverger. Mais il n'en reste pas moins évident que, quel que soit le jugement qu'on puisse porter sur le *caudillo*, il est de bien loin supérieur à ce fou délirant que fut Hitler ou à ce « César de Carnaval » (pour reprendre une expression d'un homme d'État de la III^e République), qu'a été Mussolini. Je dois avouer que les premières pages, consacrées à la Galice et qui expliquent le caractère de celui qui a été le maître de l'Espagne pendant près d'un demi-siècle, relèvent de la très grande littérature.

L'EUROPE DE HITLER par Francis Bertin (Librairie Française)

Sous le titre générique de « L'Europe de Hitler », la Librairie Française a publié en trois livres distincts la thèse que Francis Bertin consacra aux Alliés et aux collaborateurs de l'Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale.

Dirigée par le professeur Baumont, dans le cadre de l'Institut des Recherches Internationales Contemporaines, cette thèse couvrait l'ensemble des pays européens en guerre, ce qui excluait la Suisse, la Suède, l'Espagne et le Portugal. Elle ne traitait pas non plus de la collaboration française pour des raisons finalement techniques.

Point n'est besoin de dire que la Librairie Française ne néglige pas le vaste problème de la structure juridique communément baptisée régime de Vichy et qui s'est instaurée sous le nom d'Etat Français à la suite des pleins pouvoirs votés au Maréchal Pétain en juillet 1940.

A ce titre, diverses publications viendront compléter ultérieurement la thèse de Francis Bertin sur le plan de la connaissance, qui reste à parfaire, de la collaboration en France.

Son plan est chronologique puisque les pays sont étudiés dans l'ordre où ils ont été occupés par l'Armée allemande.

Le premier tome intitulé « Les décombres des démocraties » correspond aux pays qui ont été occupés entre 1938 et 1941. Il s'ouvre sur un exposé de la question tchéco-slovaque qui a justement permis à Hitler de dissocier les démocraties occidentales du bloc antifasciste et des fronts populaires poussés par Staline depuis 1935. Après la chute de Benès, l'Allemagne put instaurer son ordre nouveau dans un certain nombre de pays démocratiques et sur les décombres de ce qui était à la fois un système de politique intérieure et un système d'alliances fondées sur une idéologie commune. Bohême-Moravie, Slovaquie, Pologne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Danemark et Norvège connurent des fortunes diverses mais presque partout l'Allemagne nationale-socialiste trouva des collaborateurs (ou plus exactement des *collaborationnistes*) désireux d'en finir avec le système précédent alors que précisément ils avaient le plus souvent fait carrière dans les démocraties vaincues. Ainsi



dans le lot des collaborateurs de l'Allemagne figurent des partisans de toujours comme le national-socialiste norvégien Quisling, des sympathisants fascistes comme le Belge Degrelle ou le Hollandais Mussert ou des gens venus de tous autres horizons comme le Prêlat slovaque Tiso, le colonel tchèque Moravec ainsi que des partisans du rattachement pur et simple à l'Allemagne comme au Grand Duché du Luxembourg, dans les Sudètes ou dans le pays Thiois (Belgique).

Au bout du compte le grand mérite, à nos yeux, des travaux de Francis Bertin est de lever un coin de voile sur les motivations et les réalités de ce vaste phénomène que fut la collaboration européenne.

HISTOIRE DE LA RESISTANCE EN FRANCE par Henri Noguères, avec la collaboration de Marcel Degliame-Fouché. Tome 4 : octobre 1943, mai 1944. (Ed. Robert Laffont).

L'année 1943 s'achève. Elle aura vu se réaliser le grand dessein de Jean Moulin : l'unité de la Résistance. Dès les premiers mois de 1944, les résistants partagent avec ceux qui combattent une certitude : l'année qui commence sera décisive.

Cette certitude va désormais orienter tous les efforts déployés par les «organiseurs»

Au COMIDAC que préside de Gaulle répond le COMAC issu du CNR ; au «planning maquis» du BCRA, l'articulation du Service National Maquis - et à la création de l'état-major de Kenig, l'organisation des Forces Françaises de l'Intérieur.

Dans la même perspective, se développent les grandes manœuvres des politiques... A Alger, l'élimination définitive de Giraud et la participation sans condition des communistes au CFLN assurent au général de Gaulle la maîtrise absolue de ce qui peut maintenant devenir le Gouvernement Provisoire de la République Française. Mais en France, dans le même temps, les communistes réussissent à conquérir les principaux centres de décision de la Résistance intérieure.

Parallèlement se poursuit la désignation des hommes qui seront appelés, le moment venu, à mettre en place les structures administratives nouvelles.

C'est sur la veillee d'armes des responsables civils et militaires de la Résistance, attendant les «phases d'alerte» annonçant le débarquement que s'achève cet avant-dernier tome de l'*Histoire de la Résistance en France*.

MADAME STEINHEIL ANGE OU DEMON par René Tavernier (Ed. Presses de la Cité).

Il existera toujours un mystère concernant le crime reproché à Meg Steinheil, égarée du président de la République Félix Faure, mort entre ses bras, le 16 février 1899, dans une tenue qui ne pouvait laisser aucun doute sur l'intimité de leurs relations. Le scandale avait été d'autant plus grand que l'événement s'était produit dans un salon du palais de l'Elysée. Quelques années plus tard, le 3 novembre 1909, Mme Steinheil comparaisait devant la cour d'assises de la Seine, accusée d'avoir assassiné son mari et sa mère, dans l'hôtel particulier que le couple habitait à Paris, Impasse Ronsin, dans le 15^e arrondissement. Mme Steinheil sera acquittée et finira sa vie en Angleterre où elle épousa un duc et pair. De mœurs légères, mythomane, toujours préoccupée d'attirer l'attention sur elle, la jolie Meg était-elle en outre une criminelle ? La question reste posée

après la lecture du livre de René Tavernier, écrit dans un style alerte, mais qui n'apporte guère d'éléments nouveaux sur une histoire qui défraya la chronique de l'époque.

CONNAISSANCE DES MEGALITHES par Fernand Niel. (Ed. Robert Laffont).

Les monuments mégalithiques, dolmens et menhirs, sont très nombreux dans l'Ancien Monde. Depuis l'Irlande, la Bretagne et les Asturies, jusqu'en Corée, on en compterait peut-être cent mille... On ne doit pas l'oublier, les mégalithes restent la plus grande énigme de la préhistoire, et si ce livre ne résout pas cette énigme dans sa totalité, il apporte à sa solution une contribution des plus sérieuses, sinon la plus importante parue à ce jour. Pour beaucoup, ces pages seront la révélation d'un monde étrange où, il y a au moins cinq mille ans, des hommes savaient jongler avec des dizaines de tonnes. Et l'on s'interrogera avec l'auteur : par qui ces monuments ont-ils été construits ? Quand ? Pourquoi ? Comment ?

CHARLEMAGNE par Jacques Duperré de Bayac (Ed. J.C. Lattès).

Il existe sans doute plusieurs manières d'écrire l'histoire, en en rendant la lecture tantôt profondément ennuyeuse, tantôt très attrayante. Il ne sera à ce propos fait aucun reproche au livre que Jacques Duperré de Bayac a consacré à *Charlemagne*, livre qui ne mérite que des compliments. L'auteur a su éviter les poncifs et les lieux communs pour nous faire pénétrer et vivre dans ce rude monde carolingien, de l'époque, qui était loin d'être remis de la désagrégation de l'empire romain et qui restait dominé par tout ce que les invasions barbares avaient apporté de rude et parfois même de sauvage. Un ouvrage qui apporte des vues nouvelles sur le règne de celui qui ne portait que des moustaches et qui fut cependant surnommé «l'empereur à la barbe fleurie».



Les lecteurs écrivent

A PROPOS DE LA CORSE...

« Il aura fallu que le sang coule pour que les Français prennent la Corse au sérieux, pour qu'ils se rendent compte que la Corse ce n'est ni Tino Rossi, ni Napoléon, ni Colomba. Ils se sont rendus compte que la Corse ce n'est pas seulement l'« Ile de Beauté » et le pays du farniente.

La Corse est apparue au monde comme la terre d'un peuple épris de liberté et désirant vivre chez lui. Votre magazine s'en est partiellement rendu compte ; je dis partiellement car pour vous, le « problème corse », ce n'est pas le problème du peuple corse mais celui de la population corse. Vous n'avez pas encore franchi le pas qui mène à la constatation suivante : il existe un peuple corse et donc une nation corse. Cette limitation dans l'analyse du malaise corse explique certains de vos propos.

Vous dites : « Au nom de quels principes ils prétendent interdire aux étrangers de s'installer en Corse, partie intégrante de la République Française... ». Pour les Corses, les étrangers ce ne sont pas ceux qui s'appellent DURAND, DUPONT ou MARTIN ; pour nous les étrangers ce sont ceux qui viennent en Corse pour y vivre comme on vit à Paris, à Lille ou à Mantes-la-Jolie. Ce sont ceux qui nous considèrent comme des étrangers primitifs, ignares, à qui il faut tout apprendre. Les étrangers ce sont ces missionnaires parisiens qui veulent nous imposer leur culture, leur histoire, leur langue et leur mode de vie. Un DURAND ne sera jamais considéré comme un étranger s'il veut s'intégrer parmi nous et non le contraire. Dans le cas contraire, il n'a rien à faire en Corse. Ce seront ces « étrangers » qui le jour venu seront chassés de notre terre.

Vous parlez de « xénophobie » ; si être xénophobe c'est être conscient d'appartenir à une communauté donnée, en l'occurrence le peuple corse, être fier d'y appartenir et vouloir la préserver, eh bien, nous sommes xénophobes, comme peut l'être un Français qui se sentirait insulté si on le considérait comme un Anglais, un Allemand ou un Italien.

A partir du moment où on admet qu'il existe un peuple corse et que l'on connaît les problèmes politiques, sociaux, économiques et culturels qui se posent à lui, les termes de colonialisme, d'impérialisme, d'armées, d'occupation ou de guerre de libération ne peuvent choquer personne si ce n'est les colonisateurs eux-mêmes.

A propos des événements d'Aléria, vous parlez de fait-divers ; les Corses parlent de fait historique dans l'histoire de la nation corse.

Vous parlez de mesures d'apaisement et notamment de SAFER, de nomination de hauts fonctionnaires corses, transfert aux assemblées régionales corses de la gestion du fonds d'expansion, déblocage de crédits, suppression du vote par correspondance... La Corse ne veut pas de cet apaisement ; ces mesures ne sont que des os jetés à des chiens affamés. Si vous proposez de telles mesures pour régler le problème corse, c'est que vous n'avez rien compris. Ce que vous proposez, c'est l'apaisement colonial. Ce ne sont que des mesures applicables à une région au sens strict du terme. C'est la solution régionaliste de type JJSS.

Vous ne tenez pas compte d'une donnée capitale : le problème corse, c'est celui d'un peuple en danger de mort et comme l'a dit Edmond Siméoni lors du dernier congrès de CORTI en août 1975, du fait de ce danger mortel pour lui, le peuple corse est en état de légitime défense.

Il faut donner les moyens de vivre à ce peuple. C'est donc fondamentalement un problème politique auquel une solution politique doit être apportée et une solution globale et non une solution faite de concessions partielles de la part de l'Etat. Le préalable, c'est la reconnaissance de jure du peuple corse et ensuite lui donner les moyens de déterminer et de choisir ses options institutionnelles (définies dans le livre « AUTUNUMIA »). L'autonomie c'est la seule façon pour le peuple corse de survivre dans un premier

temps et de vivre comme il en a le droit, d'après la charte de l'ONU, dans un 2ème temps. L'autonomie c'est permettre au peuple corse de vivre libre tout en demeurant lié au destin d'une grande puissance qui en sera la protectrice, ainsi que le souhaite Pasquale Paoli.

C'est une solution spécifique au peuple corse, parce que le problème corse est spécifique et n'entre pas dans le renouveau des particularismes régionaux. C'est un cas entièrement à part qui n'a rien à voir avec les problèmes de la Bretagne, du Pays Basque ou de l'Occitanie. La solution régionaliste de type JJSS est à rejeter car ce n'est qu'une décentralisation plus accentuée au sein d'un Etat unitaire centralisateur et pour qui le droit commun demeure la clef de voûte de la politique nationale.

Vous allez dire que ce sont des propos soutenus par une minorité de Corses. Vous savez, la manifestation du 3 avril 1976 à Bastia pour la libération d'Edmond SIMÉONI et de tous les patriotes corses, à laquelle participèrent plus de 20 000 personnes est un signe qui ne trompe pas. Quand tant de monde demande et exige la libération d'autonomistes, c'est qu'indirectement l'idée autonomiste gagne la population.

Le jour où la preuve éclatante sera faite que le peuple corse sera autonomiste, seuls les Corses pourront être considérés comme des « gens raisonnables ».

Jusqu'à présent les autonomistes ont revendiqué légalement (même à Aléria où seul l'Etat français était responsable du sang

versé). Seul l'Etat risque de faire plonger dans la violence tout un peuple. Son comportement actuel peut engendrer les pires extrêmes.

En conclusion je vous conseille de méditer sur les propos d'un voyageur ayant parcouru la Corse au XVIII^e : « Le Corse est un homme que le danger n'effraie pas, quand il n'y a plus moyen de l'éviter, car jusque là il sacrifie tout de sa sécurité... »

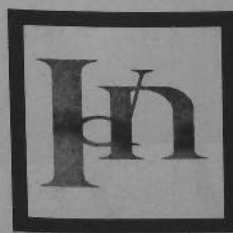
Pour l'instant, le peuple corse a sacrifié à sa sécurité en utilisant des méthodes légales. Le jour est proche où il n'hésitera pas à affronter le danger quand celui-ci deviendra inévitable. »

Antoine FIESCHI
29, rue Paganini
06000 Nice

« Je tiens à vous féliciter pour l'objectivité dont vous avez fait preuve dans votre excellente étude sur le problème corse. Sachez qu'elle a été lue avec le plus grand intérêt par Edmond Simeoni et par son épouse.

Je vous remercie d'avoir abordé la question de l'autonomisme corse avec la liberté et l'ouverture d'esprit qui ont malheureusement beaucoup manqué jusqu'à présent à ceux qui ont prétendu expliquer Aléria, à de rares exceptions près. »

Alain SPACENSKY
75017 Paris

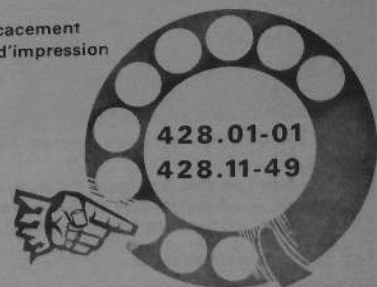


pour régler efficacement
vos problèmes d'impression



COMPOSEZ

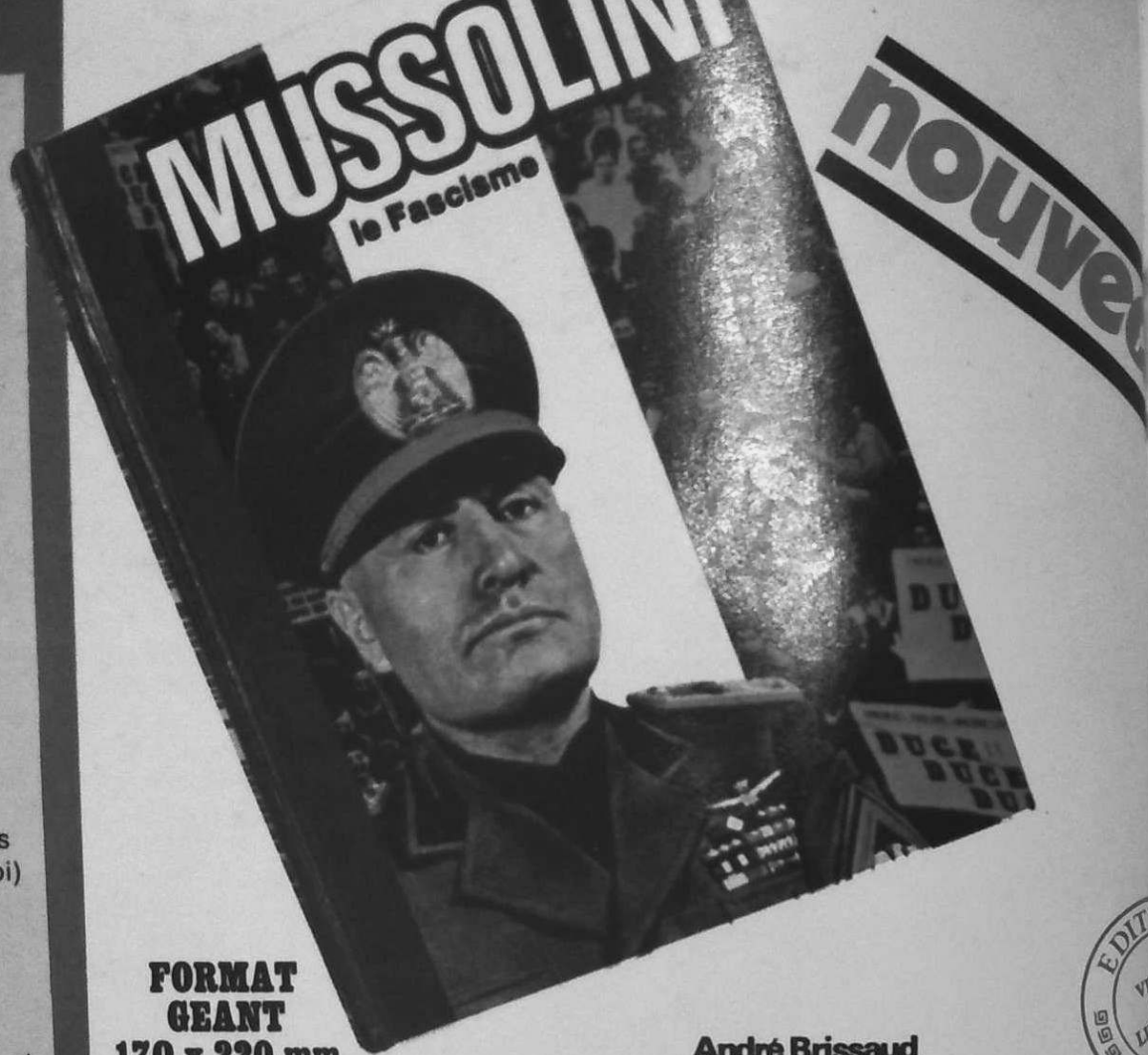
IMPRIMERIE DE NEMOURS 77140 NEMOURS



Dans la même collection des
GRANDES HEURES
DE L'HISTOIRE

- Hitler et son temps
(A. Brissaud)
- Pearl Harbour
(W. Lord)
- Afrika Korps
(P. Carell)
- Yalta
(A. Conte)
- Ils arrivent
(P. Carell)
- Paris brûle-t-il ?
(Lapierre et Collins)
- Les Guérilleros
(J. Lartéguy)
- Israël face aux Arabes
(D. Kimche et D. Barbi)
- Les grands procès
(F. Pottecher)
- Demain la guerre
(A. Ball)
- L'homme et l'espace
(N. Armstrong, Collins et Aldrin)
- Le monde de l'aviation
(Ch. Lindbergh)

Sur demande, vous pouvez recevoir chacun de ces ouvrages en examen gratuit dans les mêmes conditions que pour Mussolini (voir bon ci-dessous)



**FORMAT
GEANT**
170 x 220 mm

André Brissaud

MUSSOLINI

le fascisme :

SOMMAIRE

LE RÉVOLUTIONNAIRE : Une jeunesse turbulente - Le leader socialiste - Il veut la guerre, il la fait - **IL IMPOSE LE FASCISME** : La victoire mutilée - Les années tournantes - Vers le pouvoir - La marche sur Rome - **LE DUCE DU FASCISME** : Les premiers grands succès - La mise au

pas - Renversé par ses
Les prisons et la délivrance
**L'AGONIE AU BORD
LACS** : La tragédie de Vercelli
L'ITALIE à l'heure allemande
Les derniers jours - Soixante
balles d'un partisan - Le
- Biographies.

CADEAU-SURPRISE

BON D'EXAMEN GRATUIT

à renvoyer au **CERCLE EUROPEEN DU LIVRE**
83, avenue Aristide-Briand, 94111 Arcueil

Recevez gratuitement et sans contrepartie un volume de la collection "Les Grandes Heures de l'Histoire", **MUSSOLINI**.

Si, passé le délai de 7 jours, vous désirez conserver ce volume, il vous suffira de le régler au prix de 49 francs (+ port et emballage). Dans l'un et l'autre cas, vous conserverez le cadeau-surprise qui sera joint.

NOM

Prénom

Rue

CODE POSTAL

Commune

Bureau distributeur

VENDU EN BELGIQUE
par
ÉDITIONS BÉNÉLUX
38/40, rue de l'Aqueduc
1050 Bruxelles

VENDU EN SUISSE
par
EXPANSION-CULTURE
34, avenue Blanc
1202 Genève

